

futuribles

analyse et prospective

La réforme des retraites

Le futur, objet de désir

La guerre en Irak

Réchauffement climatique :
la position américaine

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris cedex 07 - France

Tél : 33 (0)1 53 63 37 70

Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

E-mail : revue@futuribles.com

www.futuribles.com

Comité d'orientation :

ISMAÏL S. ABDALLA, MICHEL ALBERT, SERGE ANTOINE,
PIERRE BONNAURE, BERNARD BRUNHES, MICHEL CROZIER,
JEAN-PIERRE DUPUY, MAHDI ELMANDJRA, EMILIO FONTELA,
MICHEL GODET, HUBERT LANDIER, CORINNE LEPAGE, JACQUES
LESOURNE, HAROLD A. LINSTONE, ELEONORA MASINI, HENRI
MENDRAS, ROBERT ROCHEFORT, JOËL DE ROSNAY, ALIOUNE
SALL, HEDVA SARFATI, JACQUES TESTART, ALVIN TOFFLER.

Comité de rédaction :

JEAN-YVES BOULIN, BERNARD CAZES, GILBERT CETTE,
JULIEN DAMON, MICHEL DRANCOURT, CHARLES DU GRANRUT,
BRUNO HÉRAULT, ANDRÉ LEBEAU, ELVIRE LETOURNEUR-FABRY,
ALAIN MICHEL, ISABELLE ORGOGOZO, ALAIN PARANT,
ANDRÉ-YVES PORTNOFF, JEAN-JACQUES SALOMON,
JACQUES THEYS.

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

HUGUES DE JOUVENEL

Rédaction :

CHANTAL BARTHOLIN, STÉPHANIE DEBRUYNE,
BENJAMIN DELANNOY

Documentaliste :

CÉLINE LAISNEY

Assistante :

ANNIE PALMANTIER

Secrétaire générale :

CORINNE ROËLS

Abonnements-diffusion :

CORINNE ROËLS, FABRICE COLIN

1 an :	France	110 €
	Autres pays/DOM TOM	115 €
	Par avion	125 €
	Étudiants France	55 €

Joindre la copie de la carte d'étudiant

Le numéro :	France	12 € (port inclus)
	Autres pays/ DOM TOM	13 € (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *futuribles* Sarl 2003

Publiée avec le concours du Centre National du Livre
Commission paritaire n° 0506 K 80574 - ISSN 0337 307 X

Bialac s.a.

95, bd d'Austrasie, BP 10423, 54001 Nancy cedex, France
dépôt légal n° 58323 - MAI 2003

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n° 282

- *La Grande Europe*
 - Pour un projet de société
 - Quelles institutions pour l'Europe ?
 - Les défis de l'élargissement

n° 283

- *Le lobby des retraités aux États-Unis*
- *Le nouveau modèle agricole*
- *Hommes, ordinateurs et clones*
- *La gestion des conflits*

n° 284

- *Le débat national sur l'énergie*
- *Mondialisation et migrations*
- *La politique internationale du Vatican*
- *Progrès et catastrophes*

n° 285

- *L'emploi du temps*
 - L'évolution comparée des usages du temps
 - La désynchronisation des temps sociaux
 - La répartition sexuelle des tâches

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur).

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quel procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS - E-mail : contact@cfcopies.com

futuribles

MAI 2003 - NUMÉRO 286

- Retraites : état d'urgence** 3
Hugues de Jouvenel
- Retraites : ajustement ou réforme ?** 5
Jacques Bichot
- Le futur comme objet de désir** 29
Chantal Lebrun
- Guerre en Irak : les conséquences économiques aux États-Unis** 43
Geneviève Schméder
- L'essor économique de l'Asie** 53
Philippe Delalande
- Mourir pour l'espace** 61
André Lebeau

Forum

- Et si George Bush avait raison ?** 65
La position américaine sur le protocole de Kyoto
Pierre Bonnaure
- Et si George Bush avait tout faux ?** 70
Le changement climatique, un défi planétaire
André Lebeau

Actualités prospectives 75

La crise du café / On parie ? / Réforme éducative ou menace sur l'ordre chinois ? / Démocratie et valeurs / Le solaire s'industrialise / Plus d'assurances tous risques / SMS contre pouvoir chinois / Vieillesse et demande de logements en France.

Bibliographie

Analyses critiques 87

G. Bénichou. Le Chiffre de la vie / I. Attané (sous la dir. de). La Chine au seuil du XXI^e siècle : questions de population, questions de société / J.-P. Fitoussi. La Règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe / J. Paitra, H. Duplaix. Votre imaginaire interdit de travail. Ces comportements qui changent la vie / F. Vaniscotte, P. Laderrière (sous la dir. de). L'École : horizon 2020 / P. Gauchon. Le Modèle français depuis 1945 / J.-L. Domenach. Où va la Chine ?

Comptes rendus 99

Abstracts 103

RETRAITES : ÉTAT D'URGENCE

Point n'était besoin d'être bien fin prospectiviste pour comprendre que le baby boom d'après-guerre (1946-1964), qui s'est traduit par 850 000 naissances en moyenne par an, entraînerait, avec un décalage de quelque 20 ans, une forte augmentation de la population d'âge actif puis, avec un décalage de 60 ans (donc à partir de 2006), un fort accroissement de la population âgée de 60 ans ou plus.

Alors que la France souffrait de pénuries de main-d'œuvre jusqu'au début des années 1960, la population active s'est ensuite fortement accrue, sous le double effet de l'arrivée à l'âge adulte des générations nombreuses et, accessoirement, de l'augmentation du taux d'activité féminin (celui-ci ne faisant toutefois que compenser le déclin de l'activité masculine pour les catégories jeunes et plus âgées).

Comme, hélas, notre économie s'est avérée peu créatrice d'emplois depuis lors, par un effet de ciseau simple à comprendre, le taux de chômage depuis 1965 s'est envolé, celui-ci n'étant au demeurant que la face émergée d'un iceberg bien plus vaste, le sous-emploi endémique dont souffre la France, particulièrement pour les personnes jeunes et les plus de 50 ans.

Qu'en sera-t-il demain ? Certains (nous n'avons jamais adhéré à cette

thèse) imaginaient que, le regain de croissance économique et de créations d'emplois enregistrés en 1997-2000 constituant le signe précurseur d'une nouvelle croissance durable, ce chômage et ce sous-emploi seraient rapidement endigués. D'autant plus rapidement qu'à partir de 2006, les générations nombreuses partant à la retraite, la population active commencerait à se réduire sous l'effet, cette fois-ci, de l'arrivée à l'âge adulte des générations creuses du baby krach (650 000 naissances par an en moyenne depuis 1975).

Immense illusion ! La croissance a fait long feu et le chômage et le sous-emploi repartent à la hausse, encourageant une pratique perverse, celle des cessations anticipées d'activité des salariés vieillissants bien avant qu'ils n'aient atteint l'âge fatidique de la retraite...

C'est donc dans une conjoncture qui restera longtemps marquée par le sous-emploi qu'interviendra l'accroissement brutal et important des effectifs et de la proportion, dans la population totale, des personnes âgées. Pire, piètre palliatif aux véritables créations d'emplois, la France a multiplié les emplois aidés, en tout ou partie exonérés de cotisations sociales, de sorte que la population active occupée cotisante stagne alors que la population inactive allocataire, en particulier retraitée, augmente et va augmenter encore plus fortement à l'avenir.

Le système français de retraite (régimes de base et régimes complémentaires) étant fondé sur le principe de la répartition, les prestations servies sont financées par les prélèvements effectués essentiellement sur les actifs, donc il est simple de comprendre le défi. Il réside d'abord dans le déséquilibre grandissant entre le nombre d'actifs effectivement occupés et cotisants qui stagne, et le nombre d'inactifs allocataires, particulièrement les personnes âgées, qui augmente et va augmenter encore plus brutalement avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby boom.

La parade la plus simple serait donc, du moins en théorie, de faire jouer l'âge de la retraite — mieux vaut raisonner en durée de cotisation —, de manière à ce que le nombre d'annuités de travail rapporté au nombre d'annuités de retraite reste constant.

Hélas ! Point ne suffit d'allonger la durée de cotisation, surtout en période de vaches maigres, pour que l'emploi augmente. Et en période de pénurie d'emplois (ce qui n'enlève rien à l'acuité des problèmes de recrutement), l'augmentation de la durée de cotisation risque d'entraîner une élévation du chômage et du sous-emploi, l'augmentation des préretraites et autres programmes assimilés... de sorte que, en définitive, la mesure ne ferait qu'accroître la dépense d'autres régimes sociaux ou le nombre d'individus qui n'auront pas fait le plein de leurs droits. Au demeurant, l'extension de cette mesure, déjà adoptée pour les salariés du secteur privé, aux autres catégories sociales (fonctionnaires et ressortissants des régimes spéciaux) n'aurait — Jacques Bichot l'explique fort clairement — absolument pas l'efficacité escomptée sur le plan de l'équité...

Au-delà du déséquilibre actifs cotisants sur inactifs allocataires, le second problème posé est celui du déséquilibre tendanciel entre les ressources et les dépenses du système de protection sociale et, plus particulièrement, des régimes de retraite. En effet, nous nous trouvons déjà et nous serons de plus en plus confrontés à un dilemme très douloureux : soit augmenter le prélèvement obligatoire, au risque de faire supporter par les actifs des charges d'autant moins acceptables qu'ils sont exposés à une concurrence internationale très rude, soit (à moins que l'assiette du prélèvement n'augmente fortement) réduire les prestations servies aux retraités.

Ainsi posé, le problème apparaît insoluble ; d'autant plus insoluble que nous avons tardé à introduire les réformes nécessaires (qui auraient été d'autant moins douloureuses qu'anticipées et mises en œuvre de manière progressive). Des solutions existent cependant, qui exigeraient sans doute que l'on aligne réellement les différents régimes, y compris (mais non seulement) les durées de cotisation, sauf à les moduler en fonction de la pénibilité du travail. Mais il faudrait également s'intéresser de plus près au mode de financement, y compris, par exemple, pour promouvoir non seulement une solidarité entre actifs et retraités, mais également entre ceux-ci.

Bref, la réforme des régimes de retraite, qui est indispensable, constitue un véritable et important chantier. Plusieurs pays voisins l'ont entrepris. La France va-t-elle une fois encore s'y dérober et se contenter de ce que Jacques Bichot appelle des « mesures paramétriques » qui ne feront que repousser le problème ?

Hugues de Jouvenel

Retraites : ajustement ou réforme ?

Il était aisément prévisible depuis longtemps (et, de fait, les études réalisées depuis 40 ans l'ont montré) que la France, comme du reste tous les autres pays européens, serait confrontée à un vieillissement démographique important et qu'il fallait en conséquence réformer le système de retraite. Le gouvernement actuel a inscrit ladite réforme à son programme. Reste à savoir quelles seront les mesures adoptées et leur efficacité.

L'une des dispositions les plus souvent évoquées consisterait, comme cela a déjà été fait pour les salariés du secteur privé, à allonger la durée de cotisation donnant droit à une retraite à taux plein. Toutefois, Jacques Bichot montre ici que la durée de cotisation n'a pas la même signification dans le régime général, les régimes complémentaires, le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux, et qu'un ajustement paramétrique, tel que le passage de 37,5 à 40 du nombre d'annuités de cotisation, ne suffirait, en aucune manière, à réaliser l'égalité...

Plus fondamentalement encore, il montre que le système par annuités comporte de nombreux défauts, tenant par exemple au rendement inégal des années de cotisation suivant leur rang, et qu'il est beaucoup trop rigide, conduisant du même coup l'État et les partenaires sociaux à revenir sur les engagements pris des années ou des décennies plus tôt. Il montre notamment que les systèmes de retraite sont organisés de telle manière que le montant des pensions est calculé suivant des règles ne tenant pas compte des ressources disponibles pour les payer, de sorte que c'est aux ressources de s'adapter et donc aux actifs d'en faire les frais, sauf à pratiquer « une banqueroute partielle » amenant à remettre en cause les droits légitimement acquis des retraités.

L'auteur milite en conséquence pour que l'on change les règles du système français de retraite et, notamment, que l'on adopte un système

1. Professeur à l'université Jean Moulin (Lyon 3).

unique par points universels et à neutralité actuarielle, afin que les individus sachent exactement à quoi s'en tenir et puissent adapter leur comportement en conséquence, que le système puisse en permanence être piloté en fonction de la conjoncture sans pour autant que les droits acquis soient remis en cause.

Les analyses et propositions ici faites par Jacques Bichot, plutôt que d'arrêter des dispositions rigides pour un avenir incertain, s'inspirent du légitime besoin, d'une part de rétablir l'équité entre les Français face à la retraite, d'autre part de permettre un ajustement permanent et en douceur à un contexte économique et social turbulent et incertain.

H.J.

Le gouvernement a tranché : dans un proche avenir, il n'y aura pas de réforme structurelle du système français de retraite, mais seulement des réglages de curseurs destinés à ralentir la croissance des dépenses et à réduire quelques bizarreries ou injustices (voir encadré ci-contre). C'est mieux que rien, à condition toutefois que l'avenir soit préservé, c'est-à-dire que les ajustements effectués ne constituent pas un obstacle politique, psychosociologique et technique aux réformes sérieuses, auxquelles il faudra bien s'atteler sans trop attendre. Car il n'y a pas d'exception française en la matière : ce que les Allemands, les Italiens et les Suédois ont eu le courage et l'intelligence de faire, il faudra bien que les Français y viennent un jour. C'est ce que montrent les analyses auxquelles nous nous livrons depuis une vingtaine d'années ², tout comme celles qu'expose le présent article.

Équité : à contributions égales, droits égaux

Les Français sont particulièrement sensibles à cette exigence découlant du principe d'égalité qui figure dans la devise de leur République. Ainsi, selon un sondage Ifop ³ / *Ouest-France* du 2 février 2003, 78 % sont favorables à une durée de cotisation égale pour tous et 52 % en faveur de la suppression des régimes spéciaux. De même, un sondage Sofres ⁴ pour *Enjeux-Les Échos* du 4 février 2003 donne-t-il 72 % des Français favorables à un alignement de la durée de cotisation

2. Voir notamment nos articles « Le rôle du capital humain en matière de retraites et de prestations familiales ». *Population*, n° 4-5, 1980, pp. 837-847 ; « Fonder un nouveau système de sécurité sociale sur un nouveau principe de justice commutative ». *Droit social*, septembre-octobre 1982, pp. 657-665 ; « Familles et retraites : un système incohérent et injuste ». *Droit social*, juillet-août 1994, pp. 734-741 ; « Retraites : à quand la fin des annuités ? » *Futuribles*, n° 241, avril 1999, pp. 5-31 ; et nos ouvrages *Quelles retraites en l'an 2000 ? Constat, analyse, solutions*. Paris : Armand Colin, 1993, et *Retraites en péril*. Paris : Presses de Sciences Po, 1999. Voir enfin MADELIN Alain et BICHOT Jacques. *Pas de retraite pour les autruches*. Paris : Seuil, à paraître en 2003.

3. Institut français d'opinion publique.

4. Société française d'études et de sondages.

LES CURSEURS OU PARAMÈTRES

On appelle « curseurs » ou « paramètres » des chiffres tels que le nombre d'années nécessaires pour avoir une retraite à taux plein dans le régime général, le nombre d'années maximum validé dans le régime des fonctionnaires, ou la valeur du point et le salaire de référence dans les régimes complémentaires.

Par « valeur du point », les régimes complémentaires désignent la somme à laquelle donne annuellement droit un point de retraite, une fois liquidée la pension. Par « salaire de référence », ils entendent le montant de la cotisation nécessaire pour acquérir un point. L'expression « valeur d'achat du point » serait plus parlante, mais elle induirait en erreur car ces régimes disposent d'un autre paramètre, le « taux d'appel des cotisations », par lequel il faut multiplier le salaire de référence pour connaître la somme à déboursier pour disposer effectivement d'un point de retraite du régime, par exemple l'ARRCO¹. Concrètement, avec un salaire de référence égal à 12,0852 euros et un taux d'appel des cotisations de 125 %, l'entreprise doit verser 15,1065 euros à l'institution ARRCO dont elle relève, part patronale et part salariale confondues, pour que le compte de son salarié sur les livres de l'institution ARRCO soit crédité d'un point.

La réforme de 1993 a consisté à modifier plusieurs curseurs du régime général de la Sécurité sociale : le nombre d'années don-

nant droit au taux plein, passé progressivement de 37,5 à 40 ; le nombre d'années prises en compte pour le calcul du salaire annuel moyen de base, qui sert au calcul de la pension lors de sa liquidation, dont le passage de 10 à 25 n'est pas encore achevé (on en est à 20) ; et le coefficient annuel de revalorisation des pensions déjà liquidées, devenu en principe égal à la hausse des prix officiellement prévue pour l'année.

Dans les régimes complémentaires, la valeur du point et le salaire de référence sont modifiés annuellement par des actes de simple gestion (décision du conseil d'administration du régime) qui ne donnent pas lieu à de gros titres dans les journaux. Il ne viendrait à l'esprit de personne de parler de « réforme » à propos de ces ajustements paramétriques effectués une fois l'an. En revanche, les gouvernements tiennent généralement à présenter comme étant des « réformes » les programmes d'ajustements paramétriques qu'ils mettent en place. Il arrive qu'un journaliste malicieux et lucide ramène les choses à de plus justes proportions, comme le fait par exemple Jean-François Péresse dans Les Échos du 18 mars 2003, dans un article intitulé « Où est passée la réforme des retraites ? », qu'il conclut par cette phrase : « La droite avait promis la réforme du siècle, il est à craindre qu'elle ne s'achemine vers la réformette de l'année. »

J.B.

1. ARRCO : Association des régimes de retraite complémentaire.

des fonctionnaires sur celle des salariés du privé, les opinions favorables atteignant 81 % chez les salariés du privé et 54 % chez ceux du public.

Durée de cotisation : un concept à géométrie variable

Si l'on entend démocratiquement donner satisfaction à cette volonté d'équité, il ne suffit pas de dire que les salariés des régimes spéciaux devront désormais cotiser 40 ans pour obtenir le « taux plein ». En effet, la notion de « durée de cotisation » n'est pas la même dans les régimes spéciaux que dans le régime général

de la Sécurité sociale ; et dans les régimes complémentaires, qui doivent être ajoutés à celui de la Sécurité sociale pour effectuer valablement une comparaison entre secteurs public et privé, l'expression « durée de cotisation » signifie encore autre chose. Précisément :

— Dans les régimes spéciaux, la durée de cotisation définit simplement une limite supérieure (37,5 années actuellement) au-delà de laquelle le salarié qui continue à travailler (et donc à cotiser) n'augmente plus, ce faisant, ses droits à la retraite. Il est courant de charger en outre cette expression d'une signification supplémentaire : beaucoup, estimant que le taux « plein » (c'est-à-dire maximal) de 75 % du salaire brut de fin de carrière est fixé *ne varietur*, considèrent que la durée de cotisation fixe le pourcentage du salaire de référence obtenu pour chaque année validée (2 % si la durée est fixée à 37,5 années, 1,875 % si elle était portée à 40 ans). Cette interprétation est abusive : rien n'empêcherait de modifier le taux plein, de le porter par exemple à 80 %, de façon à rendre compatible le maintien du taux annuel à 2 % avec une durée de cotisation portée à 40 ans ; de le descendre à 60 % en ayant 1,5 % de taux annuel et 40 ans de durée de cotisation, etc.

— Dans le régime de base de la Sécurité sociale, la durée de cotisation pose aussi une limite à l'acquisition de droits à pension : travailler au-delà de 40 annuités validées ne permet pas d'arrondir sa pension. Cela est d'une équité douteuse pour le travailleur situé en bas de l'échelle des salaires qui, ayant souvent commencé à travailler tôt, pourrait, à 60 ans, avoir validé 43 ou 44 années, voire davantage si c'est une femme ayant élevé des enfants sans arrêter de travailler professionnellement. Mais cette durée de cotisation n'est pas seulement une borne supérieure, elle constitue aussi une borne inférieure et, à ce titre, elle est particulièrement douloureuse pour plus du tiers des assurés sociaux : les travailleurs n'ayant pas 40 annuités de cotisation sont sanctionnés par une réduction exagérément forte s'ils prennent leur retraite à 60 ans. De ce fait, la formule « retraite à 60 ans » relève de la langue de bois : ceux qui n'y ont pas droit représentent 61 % des femmes et 15 % des hommes, sans que l'on puisse trouver la moindre raison relevant de l'équité pour appliquer une réduction allant jusqu'à la moitié, dépourvue de toute rationalité actuarielle, en sus de la réduction proportionnelle découlant du « coefficient de proratisation », lequel comporte d'ailleurs des bizarreries exposées dans l'encadré ci-contre.

— Dans les régimes complémentaires, la notion de durée de cotisation, inexistante jusqu'en 1982, a été greffée par la réforme dite « retraite à 60 ans ». Le gouvernement Mauroy a en effet alors voulu que les personnes qui avaient validé 150 trimestres à 60 ans puissent partir dans les conditions précédemment prévues pour celles de 65 ans. Dans le régime général de la Sécurité sociale, cette condition était le taux plein égal à 50 % (du salaire de référence). Dans les régimes complémentaires, les départs à un âge inférieur à 65 ans donnaient lieu à l'application d'un coefficient actuariel, diminuant de 100 % à 65 ans jusqu'à 78 % pour une retraite prise à 60 ans. La durée de cotisation désigne de ce fait, dans ces régimes, depuis 1983, le nombre de trimestres validés qui donne droit au remplacement de ce coefficient actuariel par l'unité. Elle n'a aucune fonction de

UNE CURIOSITÉ : LE COEFFICIENT DE PRORATISATION

La pension de la Sécurité sociale est calculée comme produit de trois termes :

— le salaire de référence (en 2003, moyenne des salaires revalorisés des 20 meilleures années) ;

— le taux (50 % si l'on liquide à 65 ans, ou à partir de 60 ans si l'on a validé 160 trimestres d'assurance) ;

— le coefficient de proratisation, calculé comme quotient par 150 du nombre n de trimestres validés si celui-ci ne dépasse pas 150, égal à l'unité dans le cas contraire.

Curieusement, le coefficient de proratisation reste calculé par la formule $n/150$ en usage avant la réforme de 1993, au lieu de l'être par $n/160$ comme il aurait été logique depuis que la durée de cotisation a été portée de 150 à 160 trimestres. J'ai vérifié auprès de publics très variés que le maintien du dénominateur à 150 est incompréhensible pour les assurés sociaux qui cherchent à savoir comment s'effectue le calcul de leur pension.

La motivation de cette décision du gouvernement Balladur semble avoir été analogue à celle du patron du XIX^e siècle qui, après avoir payé sa main-d'œuvre avec un lance-pierre, consacrait une petite proportion de ses profits à faire la charité aux prolétaires : ayant choisi de faire des économies importantes sur les personnes ayant entre 37,5 et 40 annuités validées à 60 ans, ce gouvernement a probablement voulu apaiser sa conscience en leur en ristournant une fraction par le maintien d'un coefficient de proratisation suranné.

Précisément, un travailleur qui a validé 37,5 annuités à 60 ans part en retraite avec un taux égal à 37,5 % au lieu de 50 %, ce qui n'a aucune justification autre que d'engendrer des économies pour la Sécurité sociale ; en revanche, il conserve un taux de proratisation égal à l'unité, au lieu de (150/160) comme il eût été logique. Le résultat est une pension égale à 37,5 % du salaire de référence, au lieu de 46,875 % comme il eût été normal en effectuant un simple calcul proportionnel. Ces 37,5 % sont cependant

moins désavantageux que 35,15625 %, résultat auquel on serait arrivé en combinant l'absurde diminution du taux avec l'usage d'un coefficient de proratisation normal.

La fiche « paramètres de calcul de la pension et choix du moment de départ en retraite », fournie à la réunion du 11 juin 2002 du Conseil d'orientation des retraites (Cor) et disponible sur le site Internet www.cor-retraites.fr de cet organisme, estime que « la décision de maintenir la proratisation sur 150 trimestres (au lieu d'un allongement à 40 ans) a eu pour objet et pour effet de ne pas pénaliser les femmes qui ont eu des carrières courtes au régime général et qui attendent 65 ans pour liquider leur pension à taux plein, mais ont encore à cet âge une durée de cotisation inférieure à 160 trimestres ». Les indications chiffrées fournies ci-dessus montrent à quel point cet optimisme est béat en passant sous silence la pénalisation de celles qui liquident avant 65 ans, ou qui attendent cet âge en vivant d'expédients. Il montre que le monde n'a guère changé : il se trouve toujours des clercs pour célébrer la générosité de ceux qui, à défaut de pratiquer la justice sociale, font la charité à quelques-unes des victimes de leur rapacité.

La combinaison de deux absurdités de sens contraires, mais d'ampleurs différentes, dont un exemple vient ainsi d'être étudié, est typique des constructions réalisées par ceux que l'on appelle « technocrates », expression inadéquate car s'il est vrai qu'ils disposent de pouvoir, il faut le plus souvent beaucoup d'indulgence pour leur trouver une compétence technique autre que leur habilité à jongler avec des dispositions farfelues et contradictoires.

La leçon à tirer de cet encadré, relativement à la durée de cotisation, est que le régime général de la Sécurité sociale n'utilise pas un seul concept de durée de cotisation, mais deux : l'un pour le calcul du taux de la pension, l'autre pour celui du coefficient de proratisation.

J.B.

borne supérieure comme dans le régime de la Sécurité sociale et les régimes spéciaux, puisque les cotisants continuent d'accumuler des points quel que soit le nombre d'années pendant lequel ils l'ont fait. Elle a une fonction de borne inférieure, qui n'existe pas dans les régimes spéciaux et qui produit un effet beaucoup moins fort dans le régime de la Sécurité sociale.

Portée limitée des alignements envisagés

Au total, il existe ainsi quatre notions de durée de cotisation, très différentes les unes des autres, dont deux pour le régime de la Sécurité sociale (voir l'encadré précédent). On peut s'interroger en conséquence sur la pertinence d'un débat qui porte sur « la » durée de cotisation. Si l'objectif poursuivi est de répondre à l'aspiration de la majorité des Français à plus d'équité, il est clairement impossible d'y parvenir en se bornant à donner la même valeur numérique à des paramètres qui, bien que portant le même nom, sont distincts et jouent des rôles très différents. Un ajustement paramétrique, tel que le passage de 37,5 à 40 du nombre des annuités requis pour obtenir le « taux plein » dans les régimes spéciaux, ne suffirait en aucune manière à réaliser l'égalité, comme certains semblent vouloir le faire croire : la différence qualitative subsisterait entre ces différents paramètres revêtus de la même dénomination, puisque deux d'entre eux jouent le rôle de borne inférieure dans le régime général de la Sécurité sociale et (avec moins de férocité) dans les régimes complémentaires, alors que celui des régimes spéciaux n'assume pas cette fonction, absente desdits régimes.

Un exemple numérique simplifié peut aider à comprendre. Soit un travailleur ayant cotisé 30 ans. Supposons qu'il ait commencé en gagnant une fois et demi le Smic ⁵, que son salaire ait augmenté linéairement les 20 premières années, pour atteindre 2,5 Smic (la 21^e) et se soit stabilisé à ce niveau les 10 dernières années. Arrivé à 60 ans, à quoi a-t-il droit selon qu'il travaillait dans le secteur privé ou dans le secteur public ⁶ ?

— Fonctionnaire ou salarié « à statut », cette personne obtient une pension brute égale à 60 % de son salaire brut de fin de carrière, donc 1,5 Smic, 1 731 euros mensuels, régulièrement revalorisée au rythme des salaires d'activité de sa catégorie.

— Dans le privé, la même personne n'obtient que 882 euros par mois, soit la moitié seulement, avec des revalorisations suivant plutôt les prix que les salaires :

• à l'ARRCO, elle a acquis environ 70 points par Smic et par an, soit au total environ 4 848 points qui, pour une valeur du point aujourd'hui égale à 1,0698 euro, fourniraient à taux plein une pension annuelle de 5 186 euros, réduite de 22 %

5. Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

6. Les calculs sont effectués à l'aide des règles en vigueur début 2003 ; il a été fait comme si la revalorisation des salaires effectuée pour le calcul de la pension de la Sécurité sociale était parallèle à celle du Smic, ce qui est probablement un peu optimiste, et de même pour le « salaire de référence » servant à calculer l'acquisition de points ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire), ce qui est probablement un peu pessimiste.

du fait du départ à 60 ans sans le nombre réglementaire d'annuités : finalement, 4 045 euros par an, soit 337 euros par mois ;

- pour la Sécurité sociale, elle a droit à 20 % du salaire moyen de ses 20 meilleures années (ce sera 25 en 2008), c'est-à-dire de 2,3625 Smic, soit 0,4725 Smic, ou encore 545 euros par mois.

Supposons maintenant que l'on porte à 40 ans la durée de cotisation dans les régimes spéciaux. La pension du fonctionnaire ou salarié à statut serait ramenée à 56,25 % de son traitement de fin de carrière, soit 1,40625 Smic, autrement dit 1 623 euros chaque mois. Certes, l'écart est réduit par rapport aux 882 euros du retraité du secteur privé : le fonctionnaire retraité toucherait 84 % de plus que son homologue du privé, au lieu de 100 %. Reste que seule une petite partie du chemin aurait été parcourue.

La conclusion est simple : il n'est pas possible d'aller bien loin dans la direction du principe « à contribution égale, droits égaux » si l'on ne s'attaque pas aux différences qualitatives qui font qu'il n'y a pas un, mais quatre concepts de durée de cotisation, ainsi qu'à toutes les autres différences qualitatives (par exemple, celles qui concernent le salaire de référence, les avantages familiaux, etc.). Autrement dit, la solution consiste à réaliser une réforme structurelle aboutissant à des régimes bâtis selon les mêmes règles. Les ajustements paramétriques peuvent diminuer certaines différences, mais il est toujours possible qu'ils en accentuent d'autres et il est exclu qu'ils aboutissent à ce que les travailleurs des divers régimes soient traités de la même manière. Pour répondre à l'aspiration des Français, il n'y a pas d'autre méthode pleinement efficace que le passage au régime unique, ce que Pierre Laroque appelait de ses vœux dans son célèbre rapport de 1962⁷. On se rappellera à ce sujet que la droite parlementaire, par la voix on ne peut plus officielle des sept présidents de ses groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat, réclamait dans *Le Figaro* du 6 novembre 2000 « la fusion de la CNAV⁸, de l'AGIRC⁹, de l'ARRCO et des régimes alignés », et proclamait : « il faut assurer aux salariés du secteur privé des avantages équivalents à ceux dont bénéficient les fonctionnaires ».

Conservation des droits gagnés avant la réforme

Les assurés sociaux sont amateurs de sécurité : cela n'a rien d'illogique. Or, la sécurité juridique est une composante importante de la sécurité. En conséquence, il devrait être fait le moins possible usage de la « tangibilité¹⁰ » des droits à pension, c'est-à-dire de la possibilité qu'a l'État et qu'ont, dans une moindre mesure,

7. LAROQUE Pierre (rapporteur). *Politique de la vieillesse*. Paris : La documentation Française, 1962 (rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse).

8. Caisse nationale d'assurance vieillesse.

9. Association générale des institutions de retraites (complémentaires).

10. Le terme « tangibilité » a été employé dans ce sens par René Teulade dans l'avis du 12 janvier 2000 du Conseil économique et social « L'avenir des systèmes des retraites », auquel il a donné son nom en tant que rapporteur (*L'Avenir des systèmes de retraite*. Paris : La documentation Française, 2000). Auparavant, à notre connaissance, « tangibilité » désignait seulement le caractère de ce qui est tangible au sens de palpable.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE ET LE STATUT DES DROITS À PENSION LIÉS À L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Depuis le 1^{er} janvier 1994, le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), établissement public de l'État, perçoit une part de la CSG (Contribution sociale généralisée) et de différentes taxes, par exemple sur les alcools, et verse à certains organismes débiteurs de pensions de retraite des sommes destinées à couvrir ce qu'ils versent comme avantages catalogués « non contributifs » : le minimum vieillesse, les annuités validées pour cause de chômage ou de service national, les majorations pour conjoint à charge, et aussi une partie des bonifications de 10 % pour les parents ayant élevé une famille nombreuse.

Cette dernière catégorie suscite deux remarques :

— Le pourcentage de prise en charge, initialement fixé à 100 %, a diminué par la suite, la différence étant mise à la charge de la branche famille de la Sécurité sociale. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001 a ainsi mis 15 % à la charge de la branche famille, disposition que la droite a soumise — en vain — à la censure du Conseil constitutionnel et a contestée avec une très grande vigueur. L'année suivante, le pourcentage a été

porté à 30 %. Par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2003, la nouvelle majorité a porté ce pourcentage à 60 %. Comme quoi, une fois parvenu au pouvoir, l'on s'empresse parfois de faire, à plus grande échelle, ce que l'on reprochait avec véhémence au gouvernement quand on était dans l'opposition...

— Sur le fond, le fait de considérer comme « non contributifs » des droits à pension attribués en raison de l'éducation d'enfants (en l'espèce, trois enfants ou plus) traduit une conception fort limitée de la contributivité : seul le versement de cotisations serait une contribution. Pourtant, Alfred Sauvy est irréfutable quand il écrit « pas d'enfants, pas de retraite ». Élever des enfants est la condition sine qua non pour que les régimes de retraite par répartition puissent continuer à verser des pensions dans quelques décennies. Il s'agit bien d'une « contribution » à la préparation des futures pensions. Les cotisations contribuent à rendre les caisses de retraite capables de verser immédiatement des pensions ; la mise au monde et l'éducation des enfants contribuent à les rendre capables d'en verser plus tard.

J.B.

les partenaires sociaux, de revenir sur les engagements pris des années ou des décennies plus tôt par les institutions de retraite, en contrepartie de cotisations versées ou d'autres contributions (par exemple, éduquer des enfants, activité indispensable à l'avenir des retraites par répartition, que seule une incompétence terrifiante a conduit à classer comme « non contributive » et à faire récompenser par le Fonds de solidarité). Or, que s'est-il passé, que propose-t-on et qu'est-ce qui est possible dans le cadre d'ajustements paramétriques ?

L'utilisation de la tangibilité a viré du plus au moins

Si l'on remonte assez loin dans le temps, 1971 pour la réforme Boulin, ou 1983 pour la mal nommée « retraite à 60 ans », la tangibilité a été utilisée pour accorder aux assurés sociaux ou à certains d'entre eux davantage qu'ils n'avaient gagné dans le cadre des règles antérieurement en vigueur. Quand on dit aux travailleurs que l'on porte à 50 % le taux de leur pension, y compris pour les annuités validées

antérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles règles, alors qu'ils avaient jusqu'alors cotisé avec la perspective d'obtenir 40 %, il ne se produit évidemment aucun concert de lamentations et de protestations. Les Français ont donc pris l'habitude d'accepter des mesures à caractère rétroactif reflétant la toute-puissance du Prince et son droit à prendre des décisions discrétionnaires battant en brèche l'idée de contrat : le Prince agissait en Grand-Papa gâteau qui donne toujours plus qu'il n'a promis.

Mais cette époque est révolue. En paraphrasant François de Closets, disons que l'on est passé du « toujours plus » au « toujours moins ». Désormais, la rétroactivité des décisions, le mépris de la règle contractuelle, la culture du discrétionnaire, sont utilisés pour revenir, en les diminuant, sur des engagements pris, pour rogner des créances nées depuis des années, pour pratiquer une sorte de banqueroute partielle. Prenons-en trois exemples, deux correspondant à ce qui s'est passé en 1993 et 1994, respectivement pour la Sécurité sociale et à l'AGIRC, et comme troisième les propositions du rapport Charpin ¹¹, dont le gouvernement Raffarin est tenté de s'inspirer.

La « réforme » de l'été 1993

La loi (13 juillet) et les décrets (28 août) de l'été 1993 relèvent de la catégorie des ajustements paramétriques entraînant une diminution des droits antérieurement gagnés. Considérons en effet un salarié du secteur privé né en 1943, ayant commencé à travailler à 22 ans et 6 mois : cette personne était en droit de penser pouvoir partir à la retraite en 2003 avec 50 % du salaire moyen de ses 10 meilleures années. Puisqu'il fallait 37,5 années cotisées pour acquérir le droit à une pension au taux « plein » de 50 %, ce salarié pouvait logiquement estimer en 1993, après 27,5 années cotisées, qu'il avait fait une bonne partie du chemin, exactement $27,5/37,5$, conformément à la bonne vieille règle de trois que lui avait apprise son instituteur. Autrement dit, toute personne sensée pensait en bonne logique, jusqu'en 1993, qu'une année de cotisation lui « rapportait » $1/37,5$ du taux plein. Si bien que 27,5 années cotisées antérieurement à 1993 devaient se traduire, selon la réglementation en vigueur à l'époque du paiement desdites cotisations, par un droit à $27,5/37,5$ de ce taux, c'est-à-dire 36,67 % du salaire de référence. Sa créance sur cette base à l'égard de la Sécurité sociale était née (en bonne logique et dans sa tête, mais malheureusement pas en droit social) à hauteur de $27,5/37,5$ du taux plein.

Or, la réforme Veil-Balladur eut pour effet de ramener ses droits à un départ en 2003 au taux de 37,5 % du salaire moyen de ses 20 meilleures années ¹². Écar-

11. CHARPIN Jean-Michel (rapporteur). *L'Avenir de nos retraites*. Paris : La documentation Française, Commissariat général du Plan, 1999 (rapport au Premier ministre).

12. Il manque cinq ans (20 trimestres) à cette personne par rapport à 65 ans, puisqu'elle en a 60 ; il lui manque 2,5 années (10 trimestres) par rapport à 40 annuités. La règle est de retenir le manque le moins pénalisant pour elle, donc 10 trimestres. Chaque trimestre manquant diminue le taux (égal à 50 % s'il ne manque rien) de 1,25 point. Les 37,5 % sont la différence entre 50 % et la « décote » égale à 12,5 %.

tons l'hypothèse défavorable (mais dotée d'une probabilité non négligeable) dans laquelle cette personne, obligée en cette période de fort chômage d'accepter un nouvel emploi moins bien rémunéré, aurait pâti d'une nette diminution de son salaire de référence, et retenons au contraire l'hypothèse hautement favorable selon laquelle celui-ci demeurerait le même malgré le passage des 10 aux 20 meilleures années. Il reste que l'ajustement paramétrique lui a confisqué 27,5/37,5 de 12,5 % de son salaire de référence et que cette confiscation est destinée à durer 23 ans, si telle est son espérance de vie à 60 ans.

S'il s'agit d'un Français moyen ayant 2 000 euros de salaire brut moyen pour ses 10 meilleures années, la diminution de sa créance représente 183 euros par mois durant 23 ans d'espérance de vie, soit environ 50 000 euros au total. L'ajustement paramétrique à portée rétroactive réalisé par le gouvernement Balladur a ainsi eu pour effet de réduire d'une somme rondelette l'équivalent patrimonial des droits à pension de ce travailleur de 50 ans, personnage représentatif d'un grand nombre de salariés en chair et en os. Un ajustement paramétrique à portée rétroactive revient ainsi à pratiquer en toute légalité une banqueroute partielle d'ampleur non négligeable. En toute légalité, mais non pas en toute impunité politique : quand le gouvernement Juppé voulut agir de la même manière avec les régimes spéciaux, les grèves et manifestations de décembre 1995 furent d'autant plus populaires que l'ensemble de la population avait le sentiment de s'être fait « rouler » en 1993, et la défaite électorale ultérieure de la droite n'est certainement pas sans rapport avec le mécontentement engendré par la tangibilité à la baisse des droits à pension.

L'affaire AGIRC de 1994

En 1994, enhardis par l'exemple gouvernemental, les partenaires sociaux, exception faite de la CGT¹³, voulurent agir de même, mais en allant encore plus loin dans la rétroactivité, à propos des bonifications AGIRC pour éducation d'une famille nombreuse. Ils signèrent un avenant à la convention collective réduisant de 20 % le montant de ces bonifications, y compris pour les cadres déjà retraités. La Cour de cassation mit un frein à leur tentative, considérant que la réduction était légale pour ceux dont la pension n'était pas liquidée, mais illégale pour ceux qui l'avaient liquidée avant l'entrée en application de l'avenant.

Cette décision fait jurisprudence : les droits à pension sont désormais considérés comme tangibles jusqu'à la liquidation et intangibles après, si ce n'est pour le législateur. Celui-ci n'a cependant pas entièrement les coudées franches car la Constitution restreint la possibilité de promulguer des lois à caractère rétroactif. Ainsi, dans l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, les créances nées des cotisations ou d'autres contributions telles que l'éducation d'enfants peuvent être discrétionnairement modifiées, surtout si la liquidation n'a pas encore été effectuée : les textes qui régissent leur formation et servent de base aux informa-

13. Confédération générale du travail.

tions fournies aux assurés sociaux par les régimes de retraite ainsi qu'à l'organisation de leur propre vie par les intéressés, peuvent être rétroactivement remplacés par d'autres. La sécurité juridique est un vain mot dans le domaine des retraites par répartition.

Le projet d'« adaptation » Charpin

Avec une humilité de bon aloi, Jean-Michel Charpin présente sa proposition comme une « adaptation possible des régimes de retraite » plutôt que comme une réforme ¹⁴. Cette « adaptation » comporte deux volets, dont le second mériterait en fait la dénomination de réforme, voire de révolution, car il s'agit d'introduire dans le régime général et dans celui des fonctionnaires le principe de la neutralité actuarielle : « mise en place d'un mécanisme d'abattement assurant la neutralité financière du choix de l'âge de départ à la retraite, et donc permettant l'exercice de choix individuels ». Nous reviendrons plus loin sur cette proposition pour montrer qu'elle est excellente et que sa mise en œuvre s'effectuerait dans de bien meilleures conditions si les régimes par annuités étaient convertis en régimes par points. Pour l'instant, examinons le premier volet de la proposition Charpin : « généralisation progressive à l'ensemble des régimes de l'allongement de la durée d'assurance requise et son prolongement au-delà, pour atteindre en 2019 une durée d'assurance de 170 trimestres ».

Concrètement, pour les fonctionnaires, il s'agit d'augmenter d'un trimestre chaque année la « durée d'assurance requise pour avoir le taux plein sans abattement pour départ anticipé ». Ce « taux plein » étant conservé égal à 75 % et la durée d'assurance requise pour l'obtenir devant être portée par étape à 42,5, la « valeur de l'annuité dans le service public reculerait progressivement de 2 % à 1,76 % ».

Considérons donc un fonctionnaire ayant 20 ans de carrière à l'entrée en vigueur d'une telle « adaptation » : il croyait, sur la foi du *Code des pensions civiles et militaires*, avoir gagné le droit à une pension valant 40 % de son traitement de fin de carrière, et la « réforme Charpin » ramènerait ce droit à 35,2 %. Cette diminution de 4,8 % sur une somme de 2 000 euros mensuels pour un fonctionnaire modeste représente, en 25 ans de retraite (durée moyenne), 28 800 euros. Pour un fonctionnaire de haut rang, le montant atteindrait le triple ou le quadruple.

Telle serait la spoliation qu'entraînerait la réduction au rang de chiffon de papier des engagements pris par l'État à l'égard de ses serviteurs, préconisée par le rapport Charpin. Cette désinvolture vis-à-vis des créanciers viagers de l'État, destinés à être inscrits au grand livre de la dette publique, offre un contraste saisissant avec la rectitude dont le Trésor fait preuve quand il s'agit de sa dette négociable, OAT ¹⁵ et bons du Trésor. Imaginons un instant que le principe de tangibilité que Jean-Michel Charpin applique allègrement aux pensions soit

14. CHARPIN Jean-Michel. *Op. cit.*, pp. 149 et suivantes.

15. Obligations assimilables du Trésor.

transposé à la dette négociable, dont le tiers est entre les mains d'investisseurs étrangers : que deviendrait le AAA¹⁶ attribué à l'État français par les agences de notation internationales ?

Ce rapprochement nous indique la solution au problème. Les marchés et les agences de notation ne voient aucun inconvénient à ce qu'un emprunteur émette à des taux inférieurs si les conditions ont changé. Bien au contraire : un État qui placerait des obligations à 5 % alors que les taux pour des émetteurs sans risque sont autour de 4 % se déconsidérerait et cesserait d'être pris au sérieux sur les marchés. Ce qui n'est ni tolérable moralement ni toléré par les hommes qui ont comme référence un État de droit, c'est de renier ses engagements. On peut passer de nouvelles conventions sur des bases différentes, parce que l'état du monde n'est plus le même, c'est le jeu normal de la flexibilité. On ne peut pas, sans tuer cette poule aux œufs d'or qu'est la confiance, pratiquer une banqueroute partielle.

Hélas ! Une tradition qui remonte à la spoliation des marchands venus aux foires de Champagne, lorsque les rois de France eurent succédé aux comtes de Champagne, et à celle des marchands-banquiers des foires de Lyon, dans l'affaire du *Grand Parti* au XVI^e siècle¹⁷, perdue en France : des serviteurs de l'État d'une parfaite intégrité personnelle n'hésitent pas à l'engager sur la voie de la forfaiture, croyant naïvement que la raison d'État légitime de revenir sur une parole donnée, sans se rendre compte que, ce faisant, ils ne saccagent pas seulement la morale, mais aussi le crédit de l'État, la capacité de changement du pays, la croissance économique et l'emploi.

La sécurité juridique et ses conditions

La notion de « sécurité juridique » ne se confond nullement avec celle de retraites « à prestations définies ». Cette dernière signifie que le montant des pensions est calculé selon des règles ne tenant pas compte des ressources disponibles pour les payer et qu'en conséquence, c'est aux ressources de s'adapter aux dépenses, et non l'inverse. Il s'agit là d'une forme particulière d'engagement envers les retraités et futurs retraités, de promesses faites avec imprudence et qui ont de fortes chances de n'être pas tenues, comme chaque fois que l'on promet la Lune.

Ne pas surcharger la barque des actifs

Bien entendu, la contrepartie d'engagements imprudents à l'égard des retraités se retrouve sous forme d'une incertitude importante au niveau des cotisants et contribuables : le taux de cotisation et l'impôt assumant le rôle de variables

16. Les agences de notation, par exemple Moody's, attribuent la note AAA (la meilleure) aux organismes dont la solvabilité et l'honnêteté sont au-dessus de tout soupçon. Viennent ensuite le AA, puis A, puis BBB, etc., en fonction des craintes croissantes que nourrissent les analystes de l'agence concernant la probabilité que les créanciers soient payés intégralement et en temps voulu.

17. Voir BICHOT Jacques. *Huit Siècles de monétarisation*. Paris : Economica, 1984.

d'ajustement, les actifs et futurs actifs sont dans l'ignorance de ce qui leur sera demandé ; ils sont, comme jadis les serfs, « taillables et corvéables à merci », en ce sens que les institutions ayant adopté, avec la complicité de l'État, le principe des prestations définies comptent sur l'augmentation des prélèvements pour tenir les engagements déraisonnables qu'elles ont pris envers leurs aînés. L'absence de principe de réalité dans les engagements pris envers les titulaires de droits à pension (traités comme des actionnaires à qui l'on aurait promis des dividendes fixes, quelle que soit la situation de l'entreprise) implique une grande dureté vis-à-vis des cotisants et contribuables ; des risques de guerre des âges en découlent¹⁸. La diminution excessive du risque de variabilité des pensions se traduit non seulement par une augmentation de l'incertitude sur le revenu net du travail en proportion de son coût total, mais aussi par la création d'un risque systémique (transformation possible d'un jeu coopératif en jeu non coopératif, voire en affrontement violent).

Ne promettre que ce que l'on peut tenir

Fort heureusement, il est possible de prendre des engagements plus raisonnables à l'égard des titulaires de droits à pension. C'est ce qu'ont fait les régimes complémentaires, si l'on en croit les conclusions de l'avocat général près la Cour de cassation, Philippe de Caigny, dans l'affaire AGIRC¹⁹. Réfutant un moyen soulevé par les défendeurs, il écrit : « Il est allégué que l'affilié à un régime de retraite n'acquiert en cotisant aucun droit parce que le montant de sa retraite ne peut être garanti. Il est bien exact que le montant de la retraite à percevoir est fluctuant et ne peut être fixé à l'avance. Mais il ne saurait être contesté que la participation au financement par des cotisations versées a pour conséquence que, le moment venu, l'affilié viendra concourir au partage de la masse à répartir entre ceux qui sont alors des retraités. Cette masse doit être répartie entre eux et ne peut être répartie qu'entre eux. Rien ne permet d'écarter une personne qui a cotisé de ce partage, de cette répartition. L'organisme répartiteur, le même que l'organisme collecteur, est tenu de faire participer l'ancien cotisant à la répartition. Ceci n'est-il pas la constatation que le retraité a le droit de participer au partage de la masse, donc qu'il a droit à une pension de retraite ? » Et Philippe de Caigny précise plus loin que le droit du retraité, comme le devoir de l'organisme répartiteur, est fixé à partir du nombre de points qui lui ont été attribués sur l'ensemble de sa carrière par la règle suivante : « chaque année la caisse de retraite détermine la valeur du point de retraite, produit de la division par le nombre total de points

18. Michel Godet écrit ainsi dans *Le Choc de 2006. Démographie, croissance, emploi. Pour une société de projets* (Paris : Odile Jacob, 2002) : « Les actifs accepteront-ils longtemps de payer toujours plus pour les retraités ? Je ne le pense pas et leur pression, alors qu'ils seront convoités sur un marché du travail marqué par la pénurie dans de multiples métiers, sera accrue par la conscience que leur retraite ne saurait être dorée. Il est difficile de demander aux gens de cotiser plus pour espérer toucher encore moins lorsqu'ils seront à la retraite. La guerre des âges est annoncée, comment l'éviter ? » Cette question est vraiment très importante.

19. Conclusions publiées dans *Droit social*, mars 2000, pp. 322-336.

acquis par l'ensemble de ceux qui concourent au partage du montant de la masse à partager. » En d'autres termes, si les rentrées prévisibles pour l'année à venir sont r , si l'on calcule qu'il y aura en moyenne n points à « servir », et si M. Dupont détient x points, ce retraité a droit à une pension de montant rx/n .

Cette règle est sensiblement la même que celle appliquée par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), ainsi que par les organismes d'assurance vie qui proposent des contrats en points. Elle est parfaitement classique dans le monde de la finance. Elle se transpose sans difficulté aux retraites par répartition, dès lors que celles-ci sont gérées par points. Cette transposition vaut non seulement pour les points « cristallisés » par la liquidation de la pension, mais aussi pour les points acquis année après année par les actifs, sous réserve que les règles de liquidation soient clairement définies. Si l'on va en effet jusqu'au bout du raisonnement de l'avocat général, ce qu'il n'a pas fait lui-même, dès lors que le fait générateur du droit à x points est accompli, par exemple sous forme du versement de la cotisation adéquate, les points sont crédités au compte du salarié et, les règles définissant cet actif financier particulier étant connues, la créance est certaine.

Par exemple, si la règle est que les points d'accumulation acquis durant la vie active sont transformés en points de répartition ouvrant droit au versement d'une rente viagère, selon la formule rx/n , à l'aide de coefficients d'actualisation déterminés par des actuaires selon les règles de l'art, le droit acquis par le travailleur du fait du versement de sa cotisation est bien défini et il n'est nul besoin d'attendre la liquidation de la pension pour qu'il acquière le statut de « bien » que la Cour européenne des droits de l'homme accorde désormais aux prestations dues aux assurés sociaux. Philippe Langlois exprime cette naissance des créances spécifiques que sont les points au fur et à mesure des apports effectués au régime, qui sont les véritables faits générateurs, en écrivant : « Le système par points consiste ainsi à procéder à une sorte de préliquidation des droits tout au long de la carrière des salariés ²⁰. »

Ainsi, dans un système par points, les droits à pension pourraient-ils facilement, moyennant quelques modifications de la législation et de la réglementation, devenir des créances au statut clairement défini, intangibles sans pour autant être à prestations définies, et sûres puisque rien ne serait promis au-delà de ce qui peut être tenu. Certes, les « créanciers » pourraient avoir de mauvaises surprises, dans la mesure où l'évolution de l'emploi et celle de la démographie engendreraient une croissance des ressources à répartir r insuffisante pour assurer à la valeur du point une agréable progression. En revanche, ils seraient à l'abri de tout manquement aux engagements pris à leur égard : certains d'obtenir leur juste part du gâteau, ils courraient seulement le risque que ledit gâteau ne soit pas assez gros à leur goût, risque collectif contre lequel il convient de mettre en

20. « Les effets d'un accord révisant un régime complémentaire obligatoire ». *Droit social*, avril 2000, pp. 412-416.

œuvre de bonnes politiques économiques et démographiques, mais que la protection sociale est impuissante à couvrir, si ce n'est (partiellement) en s'organisant de manière à constituer un atout plutôt qu'un frein pour la croissance et la natalité.

Opacité juridique des systèmes par annuités

L'organisation des retraites par répartition selon le système des annuités ne présente nullement les possibilités qui viennent d'être indiquées à propos des points. D'une part, la créance née de cotisations ou d'autres actes ou situations est très mal définie puisque sa substance peut changer très fortement en fonction du déroulement de carrière. D'autre part, ce qui est paradoxal au regard de ce défaut de définition, cette formule présente les principaux inconvénients des systèmes à prestations définies.

Retard à l'allumage et inégalité de rendement des annuités

Il est impossible de savoir ce que l'on a gagné au juste quand on a validé une annuité, car cela dépend du salaire de référence, c'est-à-dire de la moyenne des salaires des n meilleures années, ou encore du salaire de fin de carrière. Cela dépend aussi, dans le régime général de la Sécurité sociale, du nombre d'annuités validées avant 60 ans. Les 35 premières annuités ne « rapportent » pas grand-chose si elles ne sont pas complétées par cinq annuités supplémentaires, qui font passer la rente viagère due à 60 ans de 23,3 % à 50 % du salaire de référence. L'économiste peut calculer la rentabilité marginale des annuités selon leur ordre chronologique (encadré), elle varie à peu près de 1 à 8 ; prendre cette rentabilité comme base d'un droit

LA RENTABILITÉ MARGINALE DES ANNUITÉS DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL

Considérons une personne qui a déjà cotisé durant 20 ans. Que lui rapporte, en termes de pension à 60 ans, sa 21^e année de cotisation ? La règle en économie est de définir la productivité marginale du travail comme étant le produit d'une heure ou d'une journée de travail supplémentaire. Regardons par conséquent ce à quoi la personne a droit avec 20 annuités validées, ce à quoi elle a droit avec 21, et faisons la différence.

20 annuités se traduisent lors d'une liquidation à 60 ans par un taux de 25 % et un coefficient de proratisation de 20/37,5 ; soit finalement une pension égale à 13,33 % du salaire de référence.

21 annuités donnent un taux de 25 % et un coefficient de proratisation de 21/37,5,

c'est-à-dire une pension égale à 14 % du salaire de référence.

On en déduit que la valeur marginale de l'annuité au voisinage de la 20^e est 0,67 % du salaire de référence. Il est facile de vérifier que cette valeur est identique pour toutes les annuités de la 1^{re} à la 35^e.

En revanche, la 36^e annuité fait passer d'une pension égale à $0,25 \times (35/37,5)$, c'est-à-dire 23,33 % du salaire de référence, à $0,30 \times (36/37,5)$, soit 28,80 % de ce salaire. Elle rapporte donc une augmentation de la pension égale à 5,47 % du salaire de référence, ce qui représente 8,16 fois la « productivité » d'une annuité de rang inférieur.

J.B.

à pension au niveau juridique n'aurait guère de sens. En fait, une situation aussi scandaleuse est tolérée parce qu'elle n'est pas clairement perçue ; elle deviendrait intolérable si elle était enregistrée noir sur blanc dans la loi ou la réglementation. Seule l'obscurité légale peut permettre à de telles inégalités de subsister, en les camouflant.

La rigidité des dépenses dans les systèmes par annuités

Nonobstant la très mauvaise définition des droits à pension qui s'observe au niveau individuel dans les systèmes par annuités, ces systèmes promettent des prestations qui, globalement, sont indépendantes des ressources des organismes répartiteurs. Rien ne permet d'ajuster facilement les dépenses aux recettes : une fois sa liquidation effectuée, chaque pension est fixée de manière rigide, indépendante de la situation financière du régime. La situation est donc celle des régimes à prestations définies, dont les responsables doivent adapter les recettes (c'est-à-dire les prélèvements obligatoires) à des dépenses quasiment incontrôlables, au lieu de pouvoir moduler les sorties en fonction des possibilités.

Ceci explique que les projets de réforme conservant les principes des différents régimes par annuités — en fait, de simples ajustements paramétriques — prévoient le plus souvent des modifications rétroactives des droits antérieurement gagnés. Certaines des propositions contenues dans le rapport Charpin, celles qui, du fait même de leur manque d'originalité, ont le plus de chance d'être reprises, possèdent, comme il a été vu, cette caractéristique.

Le mythe des petits pas

Le cas du rapport Charpin est exemplaire à un autre titre. Il n'y aurait aucune difficulté à remplacer une transition sur 20 ans, qui remet en cause l'acquis antérieur et fait durer les souffrances de la transition, par un changement immédiat de la valeur de l'annuité dans le secteur public, sans rétroactivité. « Chaque année de cotisation d'un fonctionnaire correspondant à un travail effectué postérieurement au 31 décembre 2003 ne lui donne plus droit pour sa pension qu'à 1,76 % (ou 1,80 %, ou 1,70 %, etc.) de son traitement de fin de carrière ; les années travaillées jusqu'au 31 décembre 2003 inclusivement restent bien entendu validées sur la base convenue de 2 % du salaire de fin de carrière » : voilà qui serait une solution claire et nette, n'hypothéquant pas les 20 prochaines années, ne revenant pas sur les engagements pris antérieurement. Alors, pourquoi n'avoir pas été dans ce sens ? Premièrement, à cause du mythe de la progressivité, du changement insensible et indolore parce qu'étalé dans le temps. Deuxièmement, parce que la pseudo-notion de durée de cotisation a pollué la réflexion.

Les dangers de l'étalement de réformes dans le temps

L'idée selon laquelle une multitude de petits pas vaudrait mieux qu'une grande enjambée est profondément ancrée dans les esprits. Pourtant, elle est politiquement irréaliste car un changement dont les étapes sont programmées sur 20 ans

a de fortes chances d'être remis en cause à l'occasion d'un changement de majorité, ou tout simplement de mentalité. Surtout, elle crée une grande rigidité pour l'avenir, en mettant en place sur une très longue durée un processus difficilement modifiable : l'esprit est celui de la planification des années 1950, pour ne pas dire de la planification soviétique.

Encore une fois, prenons un point de comparaison financier : imaginons que le directeur du Trésor veuille planifier la diminution des taux d'intérêt des OAT durant les 20 prochaines années et nous aurons une idée de l'anachronisme de la proposition Charpin. Peut-être diverses instances pourraient-elles enfin comprendre que nous avons à raisonner en avenir incertain ? En laissant le champ libre au rapport Teulade pour mettre cette idée d'incertitude au service de l'inaction, les rédacteurs du rapport Charpin, qui avaient le mérite d'avoir compris qu'il fallait bouger, ont objectivement rendu service au parti de l'immobilisme.

Annuités et rigidité

La deuxième remarque a trait à la durée de cotisation et à ses idées sœurs, le « taux plein » et l'âge « normal » de départ à la retraite. Quand on garde les yeux rivés sur cette ligne bleue des Vosges, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on agisse ou conseille à contre-sens. Comment à la fois prôner « l'exercice de choix individuels » concernant le départ en retraite, ce qui deviendra la « retraite à la carte », et se polariser sur un taux de remplacement de 75 % du dernier salaire ? Laisser le choix aux intéressés, c'est nécessairement admettre qu'ils puissent partir, les uns à 55 ans et les autres à 70, les uns après 30 ans de cotisation et les autres après 45, les uns avec 50 % de leur dernier salaire et les autres avec 100 %. La trilogie dirigiste du taux plein, de la durée obligatoire de cotisation et de l'âge standard de fin d'activité professionnelle est incompatible avec l'idée de retraite à la carte. Les contradictions du rapport Charpin en apportent une démonstration parmi beaucoup d'autres.

Mais comment concevoir un système par annuités sans durée « normale » de cotisation, sans âge « normal » de départ en retraite, sans taux « normal » de remplacement ? La pesanteur du système des annuités est telle que la solution simple qui serait praticable dans ce cadre pour alléger le coût futur des régimes spéciaux sans programmer une série de « petits pas » sur deux décennies n'a pas même été évoquée dans le rapport Charpin. Les annuités ne constituent pas seulement une technique, elles sont l'expression d'une philosophie, elles véhiculent une idéologie : c'est cette idéologie sous-jacente qui conduit aux « petits pas » et à la rétroactivité, c'est-à-dire à la planification rigide et au mépris des engagements pris, là où serait possible un changement clair, net et immédiat, non rétroactif, respectueux des créances déjà nées, laissant le champ libre à de nouveaux changements en fonction des évolutions imprévisibles qui ne manqueront pas de se produire. En forçant le trait, nous avons d'un côté le dirigisme rigidement planificateur, qui hypothèque l'avenir et rend inévitable de ne pas tenir les engagements déraisonnables pris antérieurement par ses zéloteurs, et de l'autre l'esprit libéral et réaliste,

respectueux des contrats, refusant pour cela de souscrire des engagements que les organismes contractants pourraient être un jour incapables de tenir.

Ce qui nous ramène aux points : le système des points n'est autre qu'un système contractuel dans lequel les organismes débiteurs refusent de promettre la Lune en hypothéquant un avenir inconnu, et formulent leurs engagements d'une manière telle qu'ils soient certains de pouvoir les tenir. Dans le droit fil d'un dicton célèbre, si l'on a l'ambition d'être reconnue pour la plus belle fille du monde, mieux vaut ne promettre de donner que ce que l'on a.

La retraite à la carte avec neutralité actuarielle

Il n'était question que d'elle ! Chargée des retraites au RPR ²¹, maintenant conseillère sociale à l'Élysée, Marie-Claire Carrère-Gee lui a consacré *Les Temps de la liberté, l'autre façon de parler des retraites* ²², où l'on peut lire : « Il faut changer les règles de notre système de retraites afin qu'elles deviennent cohérentes avec un principe de libre gestion des temps de la vie. Ceci suppose que nos régimes soient neutres vis-à-vis de l'âge de départ, librement choisi, et que le montant de la retraite varie en fonction du montant des cotisations versées. Techniquement, on y arrive plus facilement en passant d'un système de retraite basé sur la notion d'"annuités acquises" à un système par points. » Le Medef ²³, pour sa part, avait fait son slogan de ces « retraites à la carte ». Le Conseil d'orientation des retraites, sous l'intelligente présidence de Yannick Moreau, avait déployé des trésors de pédagogie pour amener les syndicats à considérer positivement des « barèmes déterminant les coefficients d'abattement ou de majoration en cas de départ anticipé à la retraite ou de départ différé ²⁴ ». La CFDT, par la plume de son secrétaire national en charge des retraites ²⁵, avait déjà pris ce parti : « Réinventer le droit à la retraite, c'est pour la CFDT permettre à chaque personne de faire des choix individuels. C'est choisir de toucher un peu moins pendant plus longtemps ou, au contraire, d'attendre pour partir afin de toucher plus. »

Il existe donc une véritable « fenêtre de tir » pour mettre sur orbite ce projet novateur. Que le gouvernement n'en fasse pas usage, parce qu'il n'ose pas entreprendre les réformes qui donneraient son plein effet à la neutralité actuarielle, serait plus qu'une erreur : une faute.

L'exemple suédois

La neutralité actuarielle a par exemple été mise en place par la Suède : les retraites peuvent y être liquidées entre 61 et 70 ans, le calcul de la mensualité est

21. Rassemblement pour la République.

22. Paris : Ramsay, 2002.

23. Mouvement des entreprises de France.

24. COR. *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations*. Paris : La documentation Française, 2002.

25. TOULISSE Jean-Marie, CFDT (Confédération française démocratique du travail). In LE DUIGOU Jean-Christophe et TOULISSE Jean-Marie. *L'Avenir des retraites*. Paris : éd. de l'Atelier, 1999.

effectué à partir du solde du compte notionnel sur la base d'un départ à 65 ans, et un coefficient actuariel ²⁶ est appliqué à ce montant, supérieur à l'unité si la liquidation est postérieure à 65 ans, inférieur en cas de liquidation plus précoce. Les comptes notionnels des Suédois ressemblent beaucoup aux comptes de points des régimes complémentaires français. La possibilité de procéder de la sorte dans le cadre des régimes français par annuités n'est pas nulle, mais il est certain que le passage au système des points faciliterait grandement l'adoption de la neutralité actuarielle : les deux sont complémentaires et participent de la même logique contributive, rigoureuse et universelle, qui contraste avec le flou artistique et la multiplication des spécificités catégorielles qui caractérisent les systèmes par annuités.

Le problème des travaux pénibles, dangereux, etc.

Dans les régimes spéciaux, rien n'empêcherait *a priori* de prévoir des coefficients majorant ou minorant la mensualité, selon que la retraite est prise après ou avant 60 ans. Dans le régime général de la Sécurité sociale, le recours à des coefficients de pénalisation (énormes, qui plus est) pour les assurés qui liquident leur pension avant 65 ans alors qu'ils n'ont pas validé les 40 annuités fatidiques, devrait préalablement être supprimé. Mais comment régler le cas des nombreux salariés auxquels leurs occupations réputées usantes ou stressantes valent actuellement (surtout dans les régimes spéciaux) un départ anticipé à taux plein ?

Dans un système par points, le problème pourrait être facilement résolu : les travaux réputés pénibles donneraient lieu à une dotation en points, l'intéressé étant ensuite libre de transformer plus ou moins tôt ses points d'accumulation en points de répartition, avec les coefficients actuariels communs à tous. Ce serait plus simple et plus souple que d'avoir une pluralité d'âges de départ à taux plein. Surtout, pour l'avenir, il serait possible d'attribuer, non plus des points « gratuits » qui mettent à la charge de la collectivité la pénibilité de travaux réalisés dans telle entreprise, mais de faire cotiser ces entreprises au-delà des taux ordinaires pour leurs salariés réalisant des tâches usantes ou risquées, de façon à ce que le coût correspondant s'inscrive année après année dans les comptes de l'entreprise.

Ces cotisations pourraient être versées soit aux institutions de retraite complémentaire, charge à elles de constituer des provisions et de gérer cet argent, soit à des organismes spécifiques, soit à des organismes d'assurance ; l'important est qu'il y ait une gestion en capitalisation, distincte de la gestion courante des retraites par répartition. Faute d'une telle précaution, il serait tentant de multiplier les cas de travaux réputés pénibles ou dangereux, pour faire rentrer davantage de cotisations dans l'immédiat, tout en créant des charges supplémentaires pour l'avenir : une erreur qui serait particulièrement grave étant donné les perspectives à 20 ou 40 ans. La même remarque vaut pour les rachats de points.

26. Dans la technique du calcul des pensions en Suède, le coefficient actuariel est intégré à un « diviseur » par lequel le montant inscrit sur le compte notionnel est divisé pour donner la pension annuelle.

Une autre raison pour passer par de telles cotisations supplémentaires est d'éviter que ne se reproduise à l'avenir la situation d'EDF et GDF²⁷, débitrices d'une énorme « dette sociale » qui plombe ces entreprises au moment où elles cessent d'être en position de monopole, parce que le coût de la pénibilité du travail effectué par certains de leurs employés n'a pas été comptabilisé au fur et à mesure de son exécution. Comme l'écrit Jean-Marie Toulisse, « ce n'est pas à la collectivité d'en supporter le coût. [...] La branche professionnelle qui n'a pas pris les moyens, durant la vie active d'un salarié, d'améliorer ses conditions de travail doit contribuer, lors du départ en retraite plus précoce, au surcoût prévisible²⁸. » Et cela en cotisant année après année, faute de quoi les comptes de résultat seraient inexacts.

Un bon instrument de pilotage

Last but not least, le passage aux points permettrait de disposer d'un instrument de pilotage performant, dont les régimes français de retraite vont avoir le plus grand besoin dans le contexte démographique qu'ils vont désormais affronter.

L'avenir n'est écrit nulle part

Il était assez surprenant, ces mois derniers, de voir le gouvernement se poser en substance la question : « Allons-nous prendre des mesures permettant de résoudre les problèmes à l'horizon 2010, ou à l'horizon 2020, ou à l'horizon 2040 ? » Cette façon de poser le problème est typique des rigidités inhérentes aux régimes par annuités : on voudrait caler le gouvernail et régler une fois pour toutes la puissance du moteur pour que le bateau traverse l'Atlantique ! Or, si nous savons qu'il faudra affronter des courants et des vents violents, nous ne connaissons pas 10, 20 et 40 ans à l'avance l'état exact de la mer sur laquelle il faudra naviguer. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de fixer pour des années, ni *a fortiori* pour des décennies, la valeur des variables de contrôle, en faisant de cette fixation une opération socialement et politiquement très lourde ; il faut au contraire disposer d'un bateau agile à la manœuvre, répondant bien aux commandes et dont on puisse sans psychodrame accélérer ou ralentir les moteurs, infléchir la route, non pour changer de destination finale, mais bien au contraire pour parvenir plus sûrement à bon port, traversée après traversée.

À cet égard, les systèmes fonctionnant par annuités ne répondent pas aux stipulations du cahier des charges. Dans ces systèmes, les ajustements paramétriques prennent l'allure de véritables réformes, qui devraient être mûrement réfléchies, discutées, négociées, alors qu'il est vital qu'ils constituent de simples actes de gestion courante, réalisés année après année, sans passion et sans heurts. En France, les systèmes par annuités constituent l'expression parfaite de

27. EDF : Électricité de France ; GDF : Gaz de France.

28. *Op. cit.*

LE FONCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME PAR POINTS UNIVERSEL ET À NEUTRALITÉ ACTUARIELLE

Chaque année, les cotisations versées au titre de Monsieur X donnent lieu à inscription sur son compte d'un nombre de points (dits « d'accumulation ») égal au quotient de ces cotisations par le « salaire de référence », ou prix d'achat du point. Les périodes de chômage indemnisé et d'arrêt pour raisons de santé sont également cotisées et donnent droit à des points à ce titre. L'éducation d'enfants donne pareillement droit à inscription de points, tant par an et par enfant à charge, à partager éventuellement entre les comptes des parents. Les points répertoriés sur les livres d'une ou plusieurs institutions (travailleurs pluriactifs, changements de situation, etc.) sont identiques. Ces institutions les déclarent auprès de la Caisse nationale des retraites, qui connaît en permanence le nombre total de points existant dans le pays.

Lors de la liquidation de la pension, les points d'accumulation deviennent des points de répartition. La conversion est opérée à l'aide de coefficients actuariels fixés et régulièrement révisés par une commission d'actuaire indépendants : le coefficient est égal à un en cas de liquidation à 60 ans et vaut d'autant plus que l'âge à la liquidation est plus élevé. Chaque point de répartition donne droit à une rente mensuelle dont la valeur annuelle est dite « valeur du point ». En cas de reprise du travail après un arrêt ayant

donné lieu à liquidation, l'assuré social peut demander la conversion en sens inverse de tout ou partie de ses points de répartition en points d'accumulation ; l'opération s'effectue à l'aide du coefficient d'actualisation correspondant à son âge. La liquidation est ainsi une opération réversible et fractionnable.

Le conseil d'administration de la Caisse nationale des retraites fixe annuellement la valeur du point et le salaire de référence. Il fixe également le taux de cotisation, dans le cadre d'une fourchette fixée par le législateur.

Les institutions de retraite encaissent les cotisations, les reversent entièrement à la Caisse nationale et reçoivent de celle-ci de quoi payer les pensions dont elles sont débitrices. Cette disposition permet à l'assuré social de transférer sans problèmes son compte d'une institution à une autre (par exemple, à l'occasion d'un changement de situation) et d'opérer les regroupements utiles si, à une période de son existence, il a disposé de plusieurs comptes.

Pour plus de détails, et pour voir comment les délicats problèmes posés par le passage des annuités aux points peuvent être abordés et résolus, voir, sur le site Internet www.bichot.net, les documents « Retraites : où veut-on aller ? Comment y aller ? » et « Techniques de passage des annuités aux points ».

J.B.

ce que Michel Crozier appelait *La Société bloquée*²⁹ ou, dans l'une des sections de ce livre, « la permanence d'un style administratif français » qui ne permet pas de répondre aux problèmes que pose le changement. Le titre de sa dernière section est « Pour une stratégie du changement » et son livre se termine par une postface « Oserons-nous ? » S'agissant des retraites, la stratégie de changement qui avait été esquissée par la droite, mais insuffisamment élaborée, avant les élections, a été abandonnée. Le cheval a regimbé devant l'obstacle : il n'a pas osé.

29. Paris : Seuil, 1970.

Pilotage du court terme, pilotage du long terme

C'est dommage, car un système unique par points, combiné avec la mise en œuvre du principe de retraite à la carte actuariellement neutre, est un instrument de pilotage très performant. Chaque année, la valeur du point est fixée en fonction du stock de points de répartition à servir et des prévisions de rentrées : l'équilibre des comptes annuels est toujours à portée de main, une erreur dans la prévision des recettes donnant lieu à un simple gonflement ou dégonflement de la trésorerie, et faisant l'objet d'une correction l'année suivante. La valeur du point est la variable de commande à court terme, parfaitement efficace dès lors qu'elle jouerait universellement pour toutes les retraites par répartition du pays, toutes les institutions étant réunies dans un régime commun, comme les institutions de retraite complémentaire le sont au sein de l'ARRCO et de l'AGIRC.

La variable de commande à long terme est le salaire de référence. Sa fixation annuelle permet de ne pas distribuer une quantité de points d'accumulation telle qu'il faudrait à l'avenir faire évoluer négativement la valeur du point de répartition. Elle est plus délicate car les effets inflationnistes d'une distribution inconsidérée de points d'accumulation ne se font sentir qu'avec beaucoup de retard, mais des modèles sont désormais disponibles (particulièrement les modèles de microsimulation) qui permettraient d'éclairer les décisions en indiquant les effets probables des différentes options soumises à la décision du conseil d'administration.

Et pour finir, n'oublions pas les acteurs !

La régulation du système n'est pas seulement assurée par les décisions paramétriques annuelles dudit conseil d'administration, elle provient aussi pour partie des réactions adaptatives des millions d'assurés sociaux. Si la valeur du point n'évolue pas favorablement, c'est-à-dire si la rente mensuelle obtenue à 60 ans pour un point de répartition est jugée faible par une proportion importante de personnes dont l'âge se rapproche de ce chiffre, chacun choisit individuellement la solution à son problème, à deux conditions toutefois : être dans un état de santé permettant de continuer à travailler professionnellement, et disposer d'un marché du travail porteur, sur lequel les opportunités sont nombreuses. Il est inutile de rappeler, tant cela va de soi, que sans amélioration de la situation de l'emploi, il n'y a pas de solution au problème à long terme des retraites.

Ceci étant, dès lors que des quinquagénaires et sexagénaires en proportion importante estimeront insuffisante la rente mensuelle procurée par les points dont ils disposent, compte tenu du coefficient actuariel de conversion en points de répartition s'appliquant à leur âge, beaucoup de personnes prolongeront leur durée d'activité professionnelle, à la fois pour accroître le nombre de leurs points d'accumulation et pour disposer d'un coefficient plus élevé de conversion en points de répartition. L'évolution tant espérée dans le sens d'une prolongation de l'activité professionnelle se fera sans réglementation autoritaire, par l'accumula-

tion des décisions individuelles que prendront des personnes enfin placées dans un système clair et juste, dans lequel les comportements « citoyens », c'est-à-dire bons pour la communauté, s'avèrent individuellement favorables.

Cette articulation des comportements microéconomiques et des phénomènes macroéconomiques est le point fort d'un système par points avec neutralité actuarielle. Quand un système récompense ceux qui agissent en sens inverse de ce qui est bon pour la communauté, il n'est pas viable : tel est, hélas !, le cas du système de retraite par annuités, surtout depuis la réforme dite « retraite à 60 ans » de 1983, qui encourage à partir le plus tôt possible. Réciproquement, quand un système apporte à ceux qui agissent dans le sens de l'intérêt général l'équivalent des services qu'ils rendent ainsi à leurs semblables, il prospère au bénéfice de tous. Telle est précisément la vertu des points et des coefficients actuariels, et la raison pour laquelle la France finira probablement par y venir un jour, même si l'actuel gouvernement a laissé passer la chance historique qu'il avait d'exercer la maîtrise d'œuvre de cette réforme.

Sur la question des retraites, voir notamment, dans la revue *Futuribles* :

« Vieillesse démographique et retraite : les perspectives démographiques européennes ; l'avenir des retraites en Amérique et en Europe ». Numéro spécial, n° 244, juillet-août 1999.

ARRONDEL Luc, MASSON André. « Les transferts entre générations. L'État, le marché, la famille ». N° 247, novembre 1999, pp. 5-40.

BICHOT Jacques. « Retraites : à quand la fin des annuités ». N° 241, avril 1999, pp. 5-32.

COCHEMÉ Bernard. « Enron, les retraites et la gestion du risque financier ». N° 276, juin 2002, pp. 65-69.

DAMON Julien. « La dictature du partenariat. Vers de nouveaux modes de management public ? » N° 273, mars 2002, pp. 27-41 ; « Politiques sociales et mondialisation. À propos de l'ouvrage de B. Palier et L.-C. Viossat, *Politiques sociales et mondialisation* (Paris : éd. Futuribles, novembre 2001) ». N° 279, octobre 2002, pp. 71-75.

DELANNOY Benjamin, JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain. « Les retraites en France à l'horizon 2040. Un essai de prospective ». N° 268, octobre 2001, pp. 5-29 ; « Retraites : misère de la délibération ». N° 275, mai 2002, pp. 65-69.

GRANRUT Charles (du). « L'impact du vieillissement démographique en France à l'horizon 2020-2040. Une note de synthèse fondée sur le rapport du Conseil économique et social ». N° 250, février 2000, pp. 23-34 ; « Les retraites à l'horizon 2040. Les projections financières des régimes français de retraite, une note de synthèse ». N° 242, mai 1999, pp. 43-54.

HESPEL Véronique, THIERRY Michel. « Les services d'aide aux personnes. Diagnostic et propositions ». N° 245, septembre 1999, pp. 31-44.

MICHAUX François. « L'emploi des salariés âgés ». N° 275, mai 2002, pp. 27-36.

PARANT Alain. « Retraites : la confusion organisée. Le débat sur l'avenir des retraites en France ». N° 252, avril 2000, pp. 5-22.

TOUTAIN Stéphanie. « La réforme des systèmes de retraite en Italie. Les enseignements d'une expérience originale ». N° 250, février 2000, pp. 41-62.

Pour plus d'informations, consulter l'index de la revue, en ligne sur le site Internet de *Futuribles* : www.futuribles.com, ou nous contacter au 33 (0) 53 63 37 71.

Abonnez-vous à

OCTAVE

La base de données de Futuribles International sur les travaux à caractère prospectif, accessible par Internet

Décideurs, responsables de cellules de prospective, de la veille ou de la stratégie, vous êtes à l'affût des tendances d'évolution à moyen et long termes, et vous voulez vous tenir au courant des travaux récents dans le domaine de la prospective. Mais entre les flux d'informations – pas toujours pertinentes – qui nous submergent et la difficulté d'accéder à certaines études, vous perdez souvent du temps.

Futuribles International veut vous en faire gagner, en mettant à votre disposition une information sélectionnée et analysée. Sa base de données bibliographiques **OCTAVE** est l'outil qui vous permettra de prendre connaissance, entre autres :

- des perspectives d'avenir de nombreux pays ou régions ;
- des principaux défis auxquels nous allons être confrontés à proche ou lointaine échéance (comme le vieillissement, la santé, le climat, l'éducation...);
- des perspectives d'évolution de secteurs particuliers.

BULLETTIN D'ABONNEMENT

À retourner à Futuribles International
55, rue de Varenne - F-75341 Paris cedex 07 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

Nom Prénom Organisme
Fonction Adresse
Pays Code postal Ville
E-mail (majuscules) Téléphone Fax

Je m'abonne à **OCTAVE** pour un an et reçois un mot de passe pour consulter la base, ainsi que 11 numéros de **Bibliographie prospective** pour 1000 € TTC (dont TVA 19,6 % = 196 €)¹

Mode de règlement choisi :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Futuribles International
- Virement bancaire, Banque NSMD, 122, rue du Bac - 75007 Paris, code banque : 30788 - code guichet : 00107 - n° de compte : 10202041200 - clé 24
- Virement postal, n° de compte : 1885635 J 020 clé 42 PARIS - code Ets : 30041 - code guichet : 00001
- Carte Visa ou American Express n°
Date d'expiration :/...../..... Signature
- Je désire régler à la réception de la facture

¹ Les membres bienfaiteurs et partenaires de Futuribles International ont un accès gratuit à Octave, les membres associés bénéficient d'une réduction de 30 %. Pour tout renseignement, s'adresser à Céline Laisney - Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - E-mail : documentation@futuribles.com

Chantal Lebrun ¹

Le futur comme objet de désir

Nos contemporains — particulièrement peut-être en Europe — ont le sentiment de vivre dans un monde de plus en plus incertain, imprévisible et menaçant. Ils ont, en conséquence, une forte propension à se replier sur eux-mêmes et à se percevoir comme victimes. À considérer qu'ils n'ont pas — et de moins en moins — de marges de manœuvre pour être pleinement acteurs d'un futur qu'il leur incombe pourtant de construire.

Comment dépasser ce processus de « victimisation » et renouer avec le désir comme force créatrice de futur ? Tel est, en substance, ce que tente de nous expliquer ici Chantal Lebrun.

Prenant appui sur son expérience de psychanalyste, l'auteur s'attache à décrire le processus très pervers qui conduit à se sentir esclave du monde extérieur et à y chercher des boucs émissaires à tous ses maux. Elle s'efforce ensuite de montrer comment se dégager de cette contrainte et renouer avec une attitude libre et créatrice, se réapproprier les moyens de reconstruire le monde et de se reconstruire soi-même. En un mot, redevenir pleinement artisans d'un futur réellement choisi.

Soulignant que, dans les périodes de mutations, la toute-puissance de la raison est durement mise à l'épreuve et que l'imaginaire doit reprendre le dessus, Chantal Lebrun souligne la nécessité de se transformer soi-même et de se forger une vision d'un avenir désirable, la force du désir étant celle qui permettra ensuite de transformer l'impossible en possible...

H.J.

Le terrorisme international, l'insécurité, la chute continue de la Bourse et la détérioration de la situation économique, la guerre en Irak... Les

images télévisuelles et les titres de journaux sont intarissables sur ces maux, entretenant un climat de marasme et de pessimisme qui déteint sur la projection

1. Conseil en ressources humaines.

du futur en faisant peser une menace sur l'avenir.

On débat, on polémique sur l'ampleur et la portée de ces troubles. Il n'empêche que ces événements, à travers l'importance qu'ils prennent dans les médias, distillent insidieusement une atmosphère de peur.

La peur joue un rôle utile : elle signale un danger et mobilise donc l'attention sur le risque inhérent à ce danger. Elle exerce d'abord un effet sidérant qui peut devenir paralysant si on ne réagit pas. Mais la prise de conscience de la menace crée aussi le choc capable de réveiller des ressources vitales pour outrepasser le danger.

Aujourd'hui, l'enjeu est de dépasser l'inhibition liée à la peur et de ranimer la force nommée désir, désir qui nous pousse à aller de l'avant.

Introduire la dimension du désir dans le futur, c'est laisser la place à la liberté, celle de construire le futur et non de le subir.

Habiter le futur avec le désir, c'est aussi ouvrir la porte à l'imaginaire, aux rêves et aux affects.

Cette perspective invite à une véritable aventure car l'irruption du désir dans la construction du futur, en dépassant l'approche strictement rationnelle, exige une transformation du regard, des attitudes, des manières d'être. Or, la mentalité ambiante ne nous prépare pas à relever ce défi.

L'homme contemporain, une victime ?

La perte des repères identitaires

La mondialisation bouscule les particularismes et l'on assiste à la généralisation de normes et de modèles cultu-

rels communs d'un bout à l'autre de la planète.

Par ailleurs, la nouvelle économie a stimulé la course à la marchandisation. L'argent s'imisce partout et tout — y compris les domaines les plus intimes de la vie privée et de la culture — devient marchand. Les ressources de la nature et de la culture sont surexploitées pour le profit financier. Les valeurs elles-mêmes sont instrumentalisées au service du gain financier. Mais une fois instrumentalisées, celles-ci perdent leur sens de valeurs, en même temps que leur statut de référence ultime.

Or, l'identité humaine, tant individuelle que sociale, se fonde sur la référence à ces valeurs qui, en fournissant des raisons d'être et donnant du sens à la vie et à l'action, aident l'individu à se structurer. Elle se forge aussi sur la capacité à se différencier, à se singulariser. Aujourd'hui, ces deux fondements de l'identité humaine sont ébranlés : la tendance à l'uniformisation du monde et sa marchandisation remettent l'homme en question dans son essence même.

Ce risque de dissolution est vécu comme un sentiment de perte. Inexorablement à l'œuvre, ce processus entraîne des attitudes régressives et revendicatives, s'appuyant de manière réactionnelle sur une exacerbation des particularismes. Au niveau collectif, un exemple très actuel est la montée en puissance des nationalismes, voire du fondamentalisme religieux.

Il en est de même pour les individus : le danger de perdre son identité entraîne des attitudes régressives de repli narcissique, d'isolement, de dépression. L'homme est ainsi délogé de son identité et ce qui fait son drame, c'est qu'il ne dispose pas, actuellement, des repères nécessaires pour en reconstruire une autre.

Le phénomène de « mentalisation »

Une autre caractéristique de ce changement radical lié au développement de l'économie de l'immatériel, c'est l'importance croissante que prend le registre mental. La souffrance physique au travail cède le pas devant la souffrance psychique, voire morale. Autrefois, la pénibilité du travail était largement imputable à l'activité physique, tant dans la société paysanne que dans la société industrielle ; aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication ont accru de manière considérable la part du mental dans l'exécution des tâches ; on traite de plus en plus des symboles et non des choses. Même les relations humaines se traitent par ordinateurs interposés et l'homme se retrouve de plus en plus isolé face à son outil informatique. La place du médiateur humain s'amenuise dans la transmission de l'information, tant du point de vue hiérarchique qu'entre homologues.

Par ailleurs, ces technologies se déploient en réseaux dont les propriétés sont d'être flexibles et bien adaptés au caractère volatil de la nouvelle économie mondialisée. Ce fonctionnement en réseaux contribue à brouiller les points de repère par rapport aux processus décisionnels et, par voie de conséquence, la relation au pouvoir. En effet, il devient de plus en plus difficile de cerner où se prennent les décisions et qui les prend.

Dans cette mutation où la communication prend une place prédominante, on assiste paradoxalement à une dépersonnalisation du monde, caractérisée par la présence moindre de médiateurs

humains et d'interlocuteurs identifiés et stables. Ce phénomène a pour effet de déstabiliser l'individu par rapport à ses points d'ancrage antérieurs. En effet, l'identité — tant individuelle que collective — se construit dans un rapport en miroir avec l'autre. Or, en l'absence d'interlocuteur qui l'approuve ou lui résiste, de quelqu'un face à qui réagir, l'individu est d'abord renvoyé à lui-même et à sa responsabilité. Cette forme de responsabilisation a tendance à s'accompagner d'une intériorisation de diverses contraintes. Par exemple, un mécontentement qui ne trouve pas à s'extérioriser dans la relation peut facilement se transformer en un conflit interne.

Ce type de fonctionnement entraîne une manière de gérer le rapport à l'autre et à soi plus complexe, plus abstraite. L'activité mentale, à travers le traitement des symboles — depuis les codes, les signaux, jusqu'à ce qui touche à la relation humaine et le rapport à soi — est de plus en plus sollicitée, autant du point de vue de la quantité que de la complexité.

Ce phénomène peut être appelé « mentalisation ». Il est une caractéristique marquante de l'évolution contemporaine. On dit parfois que notre époque est plus cérébrale, mais il ne s'agit que d'une façon de parler : le mental ne concerne pas la tête seule, mais l'ensemble du registre symbolique humain, celui du sens ².

Ainsi, les repères qui guidaient nos modes de fonctionnement psychologiques et sociaux en sont profondément modifiés, et nous sommes loin d'avoir trouvé nos marques dans ce nouveau système. L'impression globale se dégage

2. Ce thème est développé dans LEBRUN Chantal. « Réel-virtuel : la confusion du sens ». *Futuribles*, n° 214, novembre 1996, pp. 23-41.

de ne pas avoir prise sur lui et le risque est de le vivre comme une fatalité car, quand on ne peut s'appropriier les choses, on a tendance à les subir³.

Le processus de victimisation

Dans les sociétés développées, un des points névralgiques est la « mentalisation », qui rend plus prégnante la souffrance psychique et morale. Une illustration typique en est l'explosion des plaintes liées au stress et la consommation croissante de psychotropes.

Le stress pathologique indique une impuissance à réguler l'activité mentale, pour des raisons internes ou externes. Dans le stress, les contraintes, pressions, tensions intériorisées ou refoulées, s'expriment dans des symptômes physiques ou psychiques ; et aujourd'hui, le stress devient la manière prédominante de dire sa souffrance au travail.

Mais il existe un mal-être plus diffus que le stress. L'incompréhension liée au manque de points de repère, la non-maîtrise des phénomènes, l'incapacité à s'appropriier les choses, le sentiment de subir et d'être dominé, l'impression d'impuissance, le fait de ne pouvoir donner du sens : ces sentiments diffus de malaise se condensent dans l'image de la victime.

L'homme contemporain se vit comme une victime. L'ampleur qu'a prise le thème du harcèlement moral et sa forte médiatisation en sont un révélateur significatif. Au départ, comme nous venons

de l'évoquer, nombre de personnes éprouvent un sentiment de malaise lié au fait de subir, qui se traduit par une forte intériorisation des contraintes ; un malaise aux contours mal définis, dans lequel il est difficile de faire la part entre le dehors et le dedans de soi, entre ce qui vous appartient et ce qui ne vous appartient pas, et duquel il se dégage un sentiment de culpabilité. Ce vécu a pu se cristalliser autour du harcèlement moral, dont le mot même permet aux individus de nommer ce qu'ils ressentent et, en même temps — ce qui n'est pas moindre —, de rejeter la cause de leur malaise à l'extérieur, sur l'agresseur, qui est toujours le terme complémentaire de la victime.

Il y a un double « bénéfice » à cela : d'une part, nommer c'est donner sens à ce que l'on vit, c'est d'une certaine façon tenter de le légitimer ; d'autre part, cela permet de rejeter la cause du malaise en dehors de soi. Dans le phénomène de victimisation, on retrouve à l'œuvre un double processus psychologique : il y a d'une part intériorisation du malaise (les psychanalystes parlent d'introjection), et d'autre part projection, opération par laquelle le sujet expulse de soi et localise dans l'autre les sentiments qu'il refuse ou méconnaît en lui. D'où les deux symptômes de la victime les plus fréquemment rencontrés : la dépression, qui renvoie à l'intériorisation ; et/ou la revendication, qui renvoie à la projection de la responsabilité de ses maux sur l'autre ou le système⁴.

3. À ce stade, il faut souligner l'émergence d'un paradoxe flagrant : la manifestation chez l'homme contemporain de ce sentiment de perte de maîtrise s'accompagne d'une volonté sans cesse croissante de contrôler les éléments dont il dépend : la nature, l'environnement... Aujourd'hui, l'homme ne veut plus subir les aléas qui résistent à sa volonté ou à son bon vouloir, et il cherche à s'entourer de protections, de sécurités et d'assurances de toutes sortes pour parer aux situations imprévisibles.

4. Il faut noter que l'attitude consumériste joue également un rôle dans l'expansion du phénomène de victimisation. En effet, la société de consommation, en enfermant l'individu dans une logique de

Cette problématique de victime — dans sa composante revendicative — suppose et induit, en face, l'existence de coupables ou d'un système coupable qui aliène les droits de l'individu, d'où l'inflation galopante des procès dans les sociétés développées. Or, la lutte pour obtenir la légitimation de ses droits n'est pas forcément une lutte de libération. Celle-ci passe par la reconnaissance des droits, mais elle va bien au-delà. Il ne faut pas confondre revendication et recherche de libération ; ces deux attitudes ne se superposent pas. *Avoir* des droits n'est pas forcément synonyme d'*être* libre.

De toute façon, ces attitudes défensives ne suffiront pas à résoudre les difficultés actuelles et à nous faire réellement avancer, elles mènent plutôt à l'impasse. Réagir en victime revient en quelque sorte à renforcer le système dont on se sent prisonnier puisque la victime, dans son essence même, n'est pas libre.

Il s'agit d'opposer à cette attitude de défense la force du désir, qui englobe le pari d'un monde nouveau à construire. Pour cela, il faudra développer une vitalité positive, déployer la force de la liberté, la recherche de libération. Refuser de s'identifier à cette position de victime, c'est réintroduire sur la scène le désir, et plus précisément le désir du futur.

La libération du désir

Le sujet désirant

Aujourd'hui, face à cette menace d'assujettissement qui donne le sentiment d'être une victime, l'homme est

appelé à réagir en sujet. Un enjeu fondamental des sociétés contemporaines est l'émergence du sujet. En effet, l'environnement fait éclater les points de repère, et le sens est morcelé, confus et diffus dans le monde ; il s'agit de se recentrer sur le sujet pour créer du sens. C'est en se positionnant comme sujet que l'être humain entre dans le registre symbolique, capable de générer le sens.

À une époque de mutation profonde, quand il s'agit de réinventer le monde, il faut retrouver le sujet dans l'acteur social et dans le « moi », celui qui dit « je » et qui est libre. C'est le sujet en l'individu qui est créateur, qui peut le libérer des modèles dont il est prisonnier et de l'emprise de nouveaux schémas préfabriqués. Le sujet est sollicité en l'homme quand les modèles appris et les rôles deviennent inadéquats pour faire face aux situations.

Aujourd'hui, il s'agit de sortir de cette forme de détermination sociale qui pousse à réagir en victime. Il s'agit de libérer le sujet désirant. Le désir est l'apanage du sujet. L'accession au désir se noue dans le passage à la relation œdipienne, au moment de l'émergence du sujet, et c'est en adoptant une position de sujet que l'on est capable de désirer.

Dans le sujet, le point de départ, c'est le rapport de soi à soi ; mais cela ne veut pas dire qu'il s'agisse d'adopter une position individualiste. Il y a une congruence entre le rapport de soi à soi, le rapport de soi aux autres et le rapport de soi au monde. Le défi, d'ailleurs, c'est de

besoin, de dépendance orale, contribue à faire de lui un être passif, englué dans une dépendance qui devient revendicatrice quand le besoin est confronté à la frustration. Cette société fait de nous des victimes-ayants droit et non des êtres libres. Voir LEBRUN Chantal. « Le sujet créateur du futur ». *Futuribles*, n° 235, octobre 1998, pp. 5-26.

LE SUJET : APPROCHE PSYCHANALYTIQUE

Après sa naissance, l'enfant vit d'abord sur le mode d'une relation duelle, d'indistinction fusionnelle avec sa mère ou le substitut maternel. Cette relation évoluera, en particulier grâce au « stade du miroir », mais la relation duelle sera son mode d'existence avant son entrée dans l'Œdipe. L'enfant existe alors à travers le désir de l'autre, et il n'y a pas vraiment de différenciation entre lui et l'autre ; son « moi » est en quelque sorte le reflet de l'autre en lui et s'il n'est pas assimilé à l'autre, il y est du moins très identifié.

Au moment de l'Œdipe, il passe d'une relation duelle à une relation triangulaire, symbolique, par le biais d'un tiers. Ce moment est fondamental dans la structuration de la personnalité car il consacre le moment de la constitution de l'être humain comme sujet. En effet, l'intervention de la loi paternelle, en séparant l'enfant de sa mère, permet à celui-ci de se situer en dehors du désir de sa mère, donc d'occuper une place différenciée, singulière, celle de sujet ; en même temps l'Œdipe marque son entrée dans le registre de sens, du symbolique : symbolisme social, de la culture, de la civilisation, du langage.

Ce passage se traduit par l'émergence, dans la parole, du mot « je », mot qui n'apparaît chez l'enfant que vers l'âge de trois ans. Auparavant, pour parler de lui, il emploie le « moi » ou la troisième personne accompagnée de son prénom, reproduisant de la sorte le langage de son entourage lorsqu'on échange autour de lui, à son propos. L'apparition du « je » est une étape fondamentale dans l'évolution de l'enfant, car elle indique que celui-ci devient capable de se situer comme sujet, c'est à dire autrement que comme reflet du regard de l'autre.

Le « je » n'est pas le « moi ». Personne et personnage ont la même racine : persona, mot étrusque qui désigne chez les Romains, le masque de théâtre. On pourrait dire que le sujet est le dessous du masque, ce qui est le plus véridique et essentiel ; alors qu'au contraire, le « moi » et le comportement social sont plutôt le dessus du masque. Le « moi » est plus près du personnage, de l'apparence, du rôle. Le « je » exprime la subjectivité, la singularité, l'originalité, la créativité, ce qui est en nous le plus intime et le plus profond.

Les comportements humains conjuguent les registres du « je » et du « moi », mais le registre du sujet comporte un niveau d'exigence qui fait, qu'en nous, la partie du sujet n'est jamais gagnée et toujours à conquérir. Or, dans des circonstances exceptionnelles ou dans les situations de crise, c'est essentiellement le sujet qui est activé et non le « moi » et ses réponses conformistes.

C.L.

construire les conditions qui permettent d'exister en tant que sujets et de constituer une communauté de sujets.

Adopter une position de sujet désirant, c'est opérer une révolution dans les mentalités ; et il faut, au départ, un décret, une initiative, un engagement de ses propres libertés et de ses volontés. Cette décision de liberté propre peut ressembler à une injonction incantatoire ; de toute façon, les raisons avancées ou les justifications n'arrivent pas à en ren-

dre compte et à l'expliquer, c'est un décret de liberté propre.

Il y a donc nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique qui soit de l'ordre du désir. Le sujet désirant est l'antidote de la position de victime. Il s'agit d'opérer un retournement dans ses manières d'être : passer d'une attitude réactionnelle de victime à une attitude libre, créatrice, tournée vers la vision du futur, le futur comme lieu de réalisation de son désir et de ses espérances propres.

Le cheminement du désir

Se mettre en position de désirer

Parler du désir ne dira pas ce qu'il faut faire, n'apportera pas de solution toute faite, mais invitera à se mettre dans une position de désirer. D'ailleurs, les recettes ou les solutions toutes faites ne conviennent plus aujourd'hui. La pensée postmoderne a contribué à démystifier le monde, elle a mis à nu l'illusoire et la vanité des rêves, des croyances, des idéologies du progrès et de la science, et des utopies du siècle dernier. L'objectif n'est pas de les remplacer, mais de se recentrer sur le sujet, sur le sujet désirant.

Désillusionné par rapport au futur, l'homme contemporain est renvoyé à lui-même ; il est invité à un retour sur lui-même, invité à se recentrer par rapport à ses aspirations, ses valeurs, ses exigences profondes. Le sujet en lui devient central. C'est à partir du « souci de soi », selon une expression empruntée à Michel Foucault, qu'il rejoindra le monde. Chercher du sens dans sa vie et dans la vie pour en mettre autour de soi et dans le monde.

Le désir exige avant tout qu'on entre au plus profond de soi ; il exige le courage de forger sa propre subjectivité, en ce qu'elle singularise et différencie, et donc en ce qu'elle a de créatif.

La question essentielle se pose de savoir comment faire vivre le désir, comment le faire exister en nous.

Le désir s'exprime d'abord dans le refus et la résistance

Le présent du désir est un temps de transition. Le désir met en tension entre une situation qui ne satisfait plus l'individu, et ce qui n'est pas encore là, pas encore advenu.

Au départ, le désir s'ancre dans le refus et la résistance à un ordre établi ou

à une représentation commune que le sujet n'accepte pas ou plus. La première manifestation de la liberté du sujet est dans ce refus. Celui-ci est la condition d'un autre engagement. Cette capacité à dire non ne relève pas d'un simple refus intellectuel, mais du refus de s'engager dans la voie du conformisme moutonnier. Ce soubassement est fondamental pour faire le vide nécessaire à la construction, et l'énergie du refus — indispensable indignation, colère, révolte — dynamise la mobilisation sur un autre projet. Les attitudes de compromission, de demi-refus ou de demi-soumission, inhibent pour l'action. C'est quand on dit non que le oui devient possible, le oui qui engage à autre chose.

Le désir passe par l'acceptation de l'angoisse du vide, et il s'agit de laisser exister le vide en soi car c'est dans la béance du manque que naît le désir. Quand il y a manque, déséquilibre, les conditions sont créées pour que naisse le désir. Le désir naît là où il y a insatisfaction, décalage, là où ça ne fait plus sens.

Désirer, c'est prendre des risques

Le désir est aussi une aventure : il s'agit de sortir des sentiers battus, des rôles que les autres nous font jouer plus ou moins consciemment. Désirer, c'est prendre le risque de la rupture, prendre le risque d'être déviant, voire subversif. Désirer, c'est oser. C'est aussi parfois emprunter la voie de l'interdit et assumer par conséquent une culpabilité inhérente à cette démarche.

Le désir est dérangeant, il ne respecte pas l'ordre établi, il introduit une certaine forme de désordre en soi et à l'extérieur de soi, dans la mesure où il ne se coule jamais dans des moules préfabriqués ou des schémas ; il fait sortir du cadre.

On ne sait jamais exactement où le désir mène. Il y a un pari — au sens pascalien du terme — dans le désir. Il incarne le contraire de la sécurité.

Cette confrontation à l'inconnu renvoie à la question : qu'est-ce que je veux ? Qu'est-ce que nous voulons ? Question angoissante, précisément parce que le vide y fait écho et parce qu'elle renvoie au manque, au sentiment d'impuissance. Elle renvoie aussi l'homme à l'expérience de sa solitude.

Face à l'angoisse engendrée par cette question, l'homme est tenté de s'esquiver dans des échappatoires : fuite en avant, passivité, régression dans des comportements archaïques... Il se met aussi en situation d'attendre qu'on lui indique une solution. Or, apporter une réponse toute faite est une façon de tuer le désir. La réponse s'élaborera au fur et à mesure que le désir prendra corps, qu'il s'incarnera dans la création, chemin faisant. Savoir soutenir cette question est une condition d'éclosion du désir.

Avancer, c'est savoir supporter cette interrogation en permanence. Dans la création, expression du désir, il ne s'agit pas de solution ou de réponse prête à consommer, il s'agit de gestation.

La création, expression du désir

La recréation du monde et de l'homme

Aujourd'hui, s'impose la nécessité de recréer le monde, de lui redonner du sens et de se le réapproprier, pour le réhabiter d'une manière plus confortable et harmonieuse. Recréer le monde, c'est aussi recréer l'homme car, d'une certaine façon, le monde est le miroir de l'homme et l'homme, le miroir du

monde. En effet, les grandes périodes de mutation de l'histoire renvoient inévitablement à la question : qui est l'homme ?, invitant à le redéfinir et à redéfinir sa place dans l'univers. La Renaissance en est une parfaite illustration : à cette époque, les multiples changements se sont accompagnés d'une exaltation de la place de l'homme, symbolisée en particulier dans les arts.

Reconstruire le monde et reconstruire l'homme : il s'agit des deux facettes de la même démarche et cette élaboration se fera dans une relation dialectique entre les deux. Changer le monde va exiger de se transformer soi-même et de changer les représentations mêmes que l'on a de l'homme.

La refondation

Cette approche passe par deux phases. La première — essentielle et en référence analogique au bâtiment — est celle de la fondation, c'est-à-dire de l'élaboration des bases. Il s'agit de retrouver un fil conducteur, le sens de la trajectoire de l'histoire, ce qui ne peut se faire sans relire et relier le passé. C'est à ce prix que l'on pourra projeter un sens dans le futur.

Il faut retrouver de la permanence à travers les fractures de l'histoire, se situer dans une chaîne porteuse de sens, retrouver les valeurs essentielles qui assurent la cohérence de l'humanité, se rassurer sur le fait qu'au-delà des ruptures déjà vécues dans le passé, il y a eu de la continuité, que l'homme a survécu dans son identité au cours de cette évolution. C'est sur ces fondations que l'on pourra étayer la construction.

Cette étape, celle du retour aux sources, est fondamentale : elle relie l'individu au passé en le remettant en contact avec ses racines et elle le rapproche du

point de départ de la trajectoire qui le guidera vers le futur. Cette étape dégage aussi les référents, les valeurs qui lui serviront à contrôler son imaginaire. Elle sert en effet de garde-fou par rapport à la fantaisie de son désir, car le futur n'est pas sans risques.

Elle est bénéfique mais elle ne suffit pas. Elle exige déjà autre chose qu'une simple répétition. En effet, le regard porté sur le passé en est une relecture, une interprétation, une véritable herméneutique. L'homme porte un regard constamment renouvelé sur son passé et la mémoire est toujours façonnée en fonction du contexte actuel.

La reconstruction

La confrontation angoissante à la page blanche introduit la deuxième étape de la création. Cette étape passe impérativement par une projection imaginaire dans le futur. Projection qui s'exerce en dehors des référents passés, des cadres habituels et qui fait affronter des éléments du futur non encore intégrés. Il s'agit en quelque sorte de braver l'inconnu du futur.

Cette étape de création n'est pas à confondre avec la restauration : on ne construit pas un monde nouveau à partir de seuls emprunts. Imprimer une marque d'originalité au monde implique de ne pas se laisser enfermer dans les moules du passé. C'est pour cela qu'il convient d'être ouvert au futur, à son imprévu, son inconnu, qu'il convient de s'imprégner de tous ces phénomènes nouveaux dans lesquels on est immergé, de s'ouvrir aux différentes influences venant du monde entier, d'élargir ses cadres de représentation.

Ces nouveaux cadres de représentation se devront d'intégrer à la fois la reconfiguration géopolitique du monde,

les apports de la science et des technologies, et ceux d'autres cultures, par le biais de l'immense brassage actuel.

La création, c'est une nouvelle catalyse qui, tout à la fois, intègre les éléments du futur et brasse ceux du passé pour les structurer de manière originale. Elle les met à proprement parler « sens dessus dessous » et on traverse inéluctablement une crise du sens. Elle est donc momentanément facteur d'insécurité.

Les deux étapes — fondation et construction — sont complémentaires l'une de l'autre ; elles ne se succèdent pas de manière linéaire, elles sont intimement imbriquées l'une dans l'autre et c'est leur intrication réciproque qui permet de donner une cohérence au processus. Ce processus est à la fois inscrit dans la continuité — expression de la lignée — et marqué par la rupture — signe de la singularité du sujet.

La création suppose toujours une nouvelle catalyse qui s'élabore à partir d'une conjugaison permanente entre rupture et continuité.

Le désir générateur de rupture et créateur d'histoire

Continuité et rupture : nous pouvons suivre la trace de ce processus consistant à s'affranchir des modèles du passé après les avoir intégrés, à travers l'évolution de certains artistes. On peut, chez eux, identifier l'influence des prédécesseurs dont ils s'inspirent ; or, à un moment donné, éclate l'expression de leur propre style, de leur personnalité, se traduisant par une rupture dans leurs œuvres, qui renvoie au second plan l'empreinte des prédécesseurs, laissant

place à une expression vraiment originale, symbole de leur singularité⁵.

C'est la marque du désir, le sceau du sujet qui, à un moment, s'affranchit des modèles du passé, après les avoir intégrés. Cette originalité est l'expression de la quintessence du sujet et elle ne peut s'exprimer que si l'on laisse libre cours au désir.

Pour créer du neuf, il faut sortir de son cadre de référence. Il s'agit de créer un pont avec le passé par le biais de la refondation, et un pont avec le futur, mais dans lequel il manque des points d'appui. Le désir, parce qu'il a déjà un pied dans le futur par le moyen de l'imaginaire, est la force qui va permettre à l'individu de s'avancer dans l'avenir, alors que celui-ci n'est pas encore balisé de repères.

Désir, imaginaire et rupture

Comme le futur ne peut pas s'écrire dans le seul prolongement du passé, la création impose une rupture de texte. Et celle-ci est l'indice de la faille révélatrice de la subjectivité, de l'originalité. D'ailleurs, bien souvent, la continuité ne se lit que dans l'après-coup, pas au moment où se fait l'histoire.

Aux interstices de l'histoire, il y a toujours un foisonnement de l'imaginaire car l'ordre des choses est bousculé ; ce qui faisait sens ne fait plus sens et c'est ce décalage qui, en délogeant l'homme de ses conditionnements, l'invite à considérer les choses d'un œil nouveau. C'est à la fois insécurisant et fructueux. L'imaginaire reprend alors ses droits, droits que la raison, sous le prétexte fallacieux du réel, lui a souvent confisqués.

Par mécanisme de défense, la raison s'abrite derrière le réel et l'ordre établi pour faire valoir ses droits et adopter une position de supériorité sur l'imaginaire, tout en annexant le sens. En fait, les positions dites réalistes masquent des positions imaginaires qui ont pris le pouvoir sous l'effet du paradigme dominant. Par exemple, le marché est devenu aujourd'hui une réalité toute-puissante, apparemment incontournable et qui tire sa toute-puissance du fait même d'être considérée comme de l'ordre de l'évidence, de la nécessité, et de se faire passer pour du réel.

Dans les périodes de mutation, c'est parce que la toute-puissance de la raison est durement mise à l'épreuve que l'imaginaire reprend le dessus. Et c'est ce qui fait que l'impossible devient possible. D'abord au niveau des représentations : à la racine de toute création, il y a un changement de représentation du monde et les grandes idées des créateurs ont souvent d'abord été considérées comme saugrenues, voire absurdes. C'est quand le réel perd sa force d'évidence incontournable que les conditions sont réunies pour un changement de paradigme.

L'imaginaire joue un rôle central dans l'économie du désir. Il est en quelque sorte le réservoir auquel s'alimente le désir. Le désir, ancré dans l'imaginaire, s'affranchit de l'ordre établi pour nous faire sortir du paradigme dans lequel nous sommes enfermés. Et la force du désir va réussir à transformer l'impossible en possible, à mettre en œuvre cette métamorphose, déjà en imagination.

5. Une belle illustration a été donnée dans l'exposition sur Manet et Velasquez présentée au musée d'Orsay (Paris), du 19 septembre 2002 au 6 janvier 2003, où l'on voit Manet construire son propre style de portraits, en partant de l'inspiration du peintre espagnol.

La désintégration des anciens points de repère n'a donc pas que des effets négatifs. Elle porte en germe deux conséquences antinomiques. Elle peut contribuer à renforcer et à rigidifier les systèmes de défense de l'individu, mais elle lui offre aussi l'opportunité de se libérer des contraintes qui menacent de l'écraser, donnant ainsi la chance au sujet désirant de s'exprimer.

Le désir, moteur de l'histoire

Pendant les phases de grands changements, il faut des ruptures pour que l'histoire continue et c'est ce qui apparaît paradoxal et difficile à vivre. La rupture est le facteur déclenchant qui donne l'occasion au désir de s'exprimer et au sujet de prendre sa pleine dimension. Elle contribue à injecter du sang neuf, indispensable à la régénération de la vie

des individus, des organisations et des institutions. Elle permet le changement, l'évolution, le renouvellement, nécessaires à l'histoire.

Sans régénération permanente de la vie — la biologie est particulièrement bien placée pour le dire —, la répétition et la reproduction sont mortifères. La vie ne se réduit pas à la conservation de ce qui a été. Dans une lignée, pour faire honneur à la transmission, il faut couper avec la tradition, faire autre chose, voire être capable de transgresser.

Le désir a un impact déterminant sur le futur, de deux points de vue. D'une part, le futur est un vecteur de réalisation du désir : il lui faut la dimension du temps pour s'incarner. Il n'y a pas d'espérance possible s'il n'y a pas d'histoire, et il n'y a de libération que dans et par l'histoire. D'autre part, il y a le désir

LE DÉSIR

Trois ingrédients, toujours les mêmes, entrent dans la composition du désir : le manque, la pulsion ou la libido, c'est-à-dire l'élément moteur et dynamique, et l'« objet »¹, censé apporter la satisfaction ou le bonheur. Le désir parle toujours d'une tension libidinale motivée par un objet qui manque.

La psychanalyse différencie le désir du besoin. Tandis que le besoin vise un objet spécifique et s'en satisfait, le désir cherche à se faire reconnaître, il ne se satisfait pas.

L'accession au désir se noue dans le passage de la relation œdipienne. Pour entrer dans l'ordre symbolique et accéder à la place de sujet, l'enfant aura à refouler son désir d'union à la mère : renoncer au désir d'être tout pour sa mère, et son désir de toute-puissance sur elle. C'est de ce manque que peut naître le désir. Le désir naît sur le terrain de la pulsion refoulée (la relation duelle avec la mère) et il succède dans le psychisme au manque vécu par l'enfant séparé de sa mère. La parole du père, venant interdire la mère à l'enfant, le met en instance de dériver son désir sur autre chose, en acceptant la loi.

C'est ce manque qui cherchera à être comblé, mais le désir ne sera pas satisfait ; il se déplace d'un objet à un autre et, à travers cette quête, le sujet cherche à se faire reconnaître.

C.L.

1. L'objet ne désigne pas ici la chose manipulable ; il est employé dans un sens analogue à celui que donnait la langue classique dans les expressions comme « objet de ma flamme » ou « objet de mon ressentiment ».

du futur : à partir du moment où nous sommes en bonne santé et que nous aimons la vie, nous avons instinctivement ce besoin de nous projeter dans le futur ; l'appétit du futur est un signe de vitalité.

L'instinct de vie est tourné vers le futur, l'instinct de mort vers le passé. Il est vain de vouloir mettre en conserve le passé pour se protéger contre l'incertitude du futur, alors que celle-ci représente l'opportunité d'exercer sa liberté pour devenir acteur de l'histoire. Si l'on pense que le passé est meilleur que le futur, on se trouve dans une attitude morbide qui, de ce fait même, détourne du désir. Teilhard de Chardin écrivait : « De la même manière que les premières particules de matière portaient en elles l'homme, nous portons en nous le futur », et Bergson : « L'avenir nous tire à lui. » Se tourner vers la vie, c'est laisser entrer le futur en soi.

Désirer c'est prendre la barre sur l'histoire ; réaliser son désir c'est marquer ses empreintes dans l'histoire. Donc le désir projette irrémédiablement vers le futur.

La vision du futur, force mobilisatrice du désir

La vision est le support du désir, une étape dans l'attente de son accomplissement dans la création. Quand on anticipe un événement heureux, on se le représente à l'avance, on le passe et repasse en film dans sa tête : en images, en paroles, en mots, en musique, en mouvements, en gestes...

En ce sens, la vision est anticipation, avant de prendre corps dans des projets.

Elle permet d'explorer et d'essayer d'imaginer les futurs désirés, pas seulement avec son intelligence, mais aussi avec tous ses sens et ses affects. Et c'est à ce titre qu'elle devient vivante et charnelle, que l'on aura envie de se projeter dans le futur et de vouloir le voir advenir.

Grâce à la vision, le futur est déjà là et l'on est déjà dans le futur. Elle est en quelque sorte le cheval de Troie de l'homme dans le futur, qui lui permettra de mettre un pied dans l'avenir. La vision joue donc un rôle fondamental dans la construction du futur. Elle a une double fonction : de représentation et de jouissance.

La vision-représentation

Une représentation du futur s'élabore à partir de plusieurs composantes, objets des études prospectives. L'objectif n'est pas ici de l'aborder sous cet angle. Il s'agit plutôt d'éclairer le rôle de l'imaginaire et du désir dans le processus d'élaboration de cette vision.

Les données dites objectives, récoltées dans les études, montages, hypothèses, ne sont que les pièces d'un puzzle. Leur seule juxtaposition ne suffit pas à faire sens. C'est parce que la vision est innervée et imprégnée de désir, c'est parce que le désir en est le carburant qu'elle trouve son unité et qu'elle fait sens. C'est le désir qui rassemble les morceaux du puzzle pour en faire apparaître le dessin.

À partir du moment où le désir est mobilisé sur des représentations, l'imaginaire exerce le phénomène de cristallisation fort bien décrit dans la métaphore stendhalienne du rameau de Salzbourg⁶.

6. Dans son livre *De l'amour*, Stendhal appelle cristallisation « l'opération de l'esprit qui tire de tout ce qui se présente la découverte que l'objet aimé a de nouvelles perfections ». « Ce phénomène, dit-il, que je me permets d'appeler la cristallisation, vient [...] du sentiment que les plaisirs augmentent

Ce « traitement » contribue à idéaliser la vision et à la rendre encore plus attractive. En effet, grâce à l'idéalisation, l'imaginaire embellit la vision et la pare d'atours désirables. Pour être saisis par le désir, il faut que les objets soient idéalisés. Ce sont leurs atours qui contribuent à mobiliser la libido.

Trois métaphores recouvrent l'éventail des registres possibles de la vision et en réunissent les différentes composantes. — La Terre promise que nous relate l'Exode, terre que les Hébreux envisagent d'atteindre, une fois affranchis de leur esclavage en Égypte. Cette vision idéalisée leur donne la force et les ressources de se libérer de cet esclavage qui leur pèse, mais dont il est si difficile de s'affranchir... La Terre promise, symbole de libération, comporte des points de repère, elle est déjà balisée, dans l'esprit des Hébreux (en tout cas, dans celui de leur chef, Moïse). Elle comporte des exigences et impose un passage à franchir, une transition, symbolisés par la mer Rouge. D'une certaine façon elle se confronte déjà au réel.

— « Le pays où l'on n'arrive jamais » met à la fois l'accent sur le déplacement métonymique de l'objet du désir, mais aussi sur la quête infinie de cet objet jamais atteint : l'horizon se déplace au fur et à mesure que l'on s'en rapproche ; alors que l'on croit atteindre un horizon, on en découvre un autre infiniment...

— Tandis que le mirage, lui, dévoile l'aspect purement imaginaire du désir,

générateur d'illusion. La frustration liée au manque est si forte, la libido est tellement puissante qu'elle représente l'image fantasmée comme réelle. C'est ce qu'on appelle « prendre ses désirs pour des réalités ». Cette vision renvoie à un mode de relation imaginaire, d'ordre narcissique.

À ce stade, on peut se demander pourquoi ne pas éradiquer le mirage *a priori*, s'il est purement illusoire ? D'abord, parce que la vision comporte simultanément ces trois dimensions et qu'il est difficile de faire la part des choses. Seuls le temps et la confrontation au réel permettent d'opérer progressivement le tri.

Et puis l'histoire mythique de Pygmalion illustre la puissance inouïe du désir, capable de donner vie, à force d'insister... Le roi de l'île de Chypre, Pygmalion, modela dans le marbre un corps de femme qui dépassait, en merveille, tout ce que la statuaire de l'Antiquité avait encore jamais produit... « Tout son amour inemployé semblait s'être converti en la création d'un corps idéal, d'une forme de rêve, comme la Terre n'en saurait sans doute porter d'un tel achèvement ⁷. » Pygmalion commença à l'admirer, insensiblement il passa à l'enthousiasme, puis l'amour s'empara de son cœur... À force de soins, de désir et d'amour, la statue prit naissance et vie dans ses bras...

Ce qui n'est pas pensable aujourd'hui, ce qui n'est pas pensable pour notre raison, notre rêve, notre désir peu-

avec les perfections de l'objet aimé. » L'image qu'il forge pour décrire ce processus est celle du célèbre rameau de Salzbourg : « Aux mines de sel de Salzbourg, écrit-il, on jette, dans les profondeurs abandonnées de la mine, un rameau d'arbre effeuillé par l'hiver ; deux ou trois mois après, on le retire couvert de cristallisations brillantes : les plus petites branches, celles qui ne sont pas plus grosses que la patte d'une mésange, sont garnies d'une infinité de diamants, mobiles et éblouissants ; on ne peut plus reconnaître le rameau primitif. »

7. RAT Maurice et BORGAL Clément. *Belles Histoires de la mythologie grecque*. Paris : Gautier-Languerau, 1976.

vent lui donner vie et le rendre possible demain. Les grands créateurs et réalisateurs sont ceux qui ont réussi à transformer le rêve en réalité, à métamorphoser l'impossible en possible... Les grandes aventures de l'histoire ont souvent commencé par un rêve fou. Rappelons-nous la célèbre parole de Martin Luther King : *I had a dream...*

La vision-jouissance ou le futur déjà là

L'autre volet de la vision, c'est sa fonction de jouissance. La vision est un mode de satisfaction imaginée et anticipée du désir. En se représentant l'objet, on imagine le très grand bonheur obtenu quand celui-ci sera atteint et cette expérience anticipée de plaisir donne envie de le rejoindre. Le désir est toujours ancré dans une expérience initiale de plaisir et il est éprouvé

comme une tension prometteuse de satisfaction.

La représentation imaginaire du futur a pour fonction de procurer une sorte d'acompte de jouissance sur le futur. En effet, la vision idéalisée de l'objet procure déjà, par avance, du plaisir et ce phénomène tend à renforcer la libido, donc la motivation. De ce fait, la vision donne envie de la réaliser et de la concrétiser, et elle a ainsi une fonction mobilisatrice et dynamisante.

Ces accomplissements imaginés de désir sont sources de plaisir au niveau aussi bien individuel que collectif. Ce plaisir partagé joue le rôle d'un puissant ciment social, tant intellectuel que sensuel et affectif.

On peut dire que la vision a le double effet de faire patienter, grâce à la satisfaction imaginaire qu'elle procure déjà, mais aussi d'impatienter, par l'envie de faire advenir le futur, objet de désir.

Visitez le site Internet de Futuribles, avec notamment les rubriques "agenda" et "infos en bref", à l'adresse :

www.futuribles.com

**Accès simplifié à l'index des articles
parus dans la revue *Futuribles* :**

- Pour retrouver les références des articles, numéros ou les auteurs que vous recherchez
- Possibilité de rechercher par mot-clé, par auteur, par critères croisés...

Et toujours, sur le site de Futuribles :

- Les réunions
- Les séminaires de formation
- Le bulletin *Vigie Info*
- Les autres publications
- Les prestations d'études et de conseil

Geneviève Schméder¹

Guerre en Irak : les conséquences économiques aux États-Unis

Geneviève Schméder, s'appuyant ici sur plusieurs études réalisées aux États-Unis, examine quels pourraient être les coûts et les bénéfices de la guerre en Irak pour l'économie américaine.

Bien entendu, les coûts font l'objet d'estimations diverses selon la durée et la difficulté de la guerre elle-même, la période suivant l'arrêt des hostilités, l'évolution des marchés pétroliers...

L'auteur, insistant sur le fait que la victoire militaire est beaucoup moins importante que le rétablissement de la paix, s'interroge sur l'après-guerre, l'assistance humanitaire et la reconstruction de l'Irak. Elle met en évidence le fait que les États-Unis, contrairement à l'époque du plan Marshall, ne sont plus en mesure d'aider la région comme ils auraient pu le faire à d'autres époques.

Geneviève Schméder montre enfin que l'économie américaine, loin de bénéficier du conflit, pourrait en pâtir aussi fortement que les autres économies.

H.J.

Les prévisions sur les coûts de la guerre

L'administration Bush n'a produit aucune estimation officielle sur les coûts et bénéfices attendus de la guerre en Irak, pour laquelle elle a obtenu du Congrès une rallonge budgétaire de 80 milliards de dollars US². Un ex-conseiller économique du président a évoqué comme limite supérieure un coût de 100 à 200 milliards de dollars US, soit 1 % à 2 % du PIB (produit intérieur brut) améri-

1. Professeur des universités au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), Économie de la science, de la technologie et de la défense. Cet article a été fini de rédiger le 7 avril 2003.

2. Sur ce total, 800 millions de dollars US sont prévus pour l'aide humanitaire et 1,8 milliard pour la reconstruction.

cain³, mais ce chiffre a été aussitôt qualifié de très excessif par le directeur de l'Office of Management and Budget. Cela rend d'autant plus intéressant l'examen des trois principales études prospectives sur le sujet, émanant respectivement de l'équipe démocrate du Comité du budget de la Chambre des représentants (House Budget Committee, HBC)⁴, de l'Office parlementaire du budget (Congress Budget Office, CBO)⁵ et de William D. Nordhaus du National Bureau of Economic Research (NBER)⁶.

Leur intérêt ne tient pas seulement aux chiffres qu'elles avancent et aux méthodes qu'elles utilisent, mais aussi aux failles qu'elles révèlent dans l'approche américaine du conflit. Comme l'explique W. Nordhaus, qui justifie sa démarche en citant Keynes (« mieux vaut avoir vaguement raison que précisément tort »), les incertitudes sont énormes et affectent au moins quatre domaines : la durée et la difficulté de la guerre elle-même, la période après les hostilités, l'évolution des marchés pétroliers, et l'impact du conflit sur l'économie américaine (ce que W. Nordhaus appelle « *the loss of butter because of the resort to guns*⁷ »). L'étude du NBER est la plus complète, les autres s'attachant surtout aux surcoûts entraînés par la guerre par rapport aux coûts normaux d'entretien des armées en temps de paix.

Dans les trois études, un scénario binaire est retenu pour la phase de guerre proprement dite. Le scénario optimiste (victoire rapide après 30 à 60 jours de combats aériens et terrestres, suivie de deux mois et demi de présence des troupes sur le théâtre des opérations), présenté comme le plus probable, s'appuie sur trois précédents : les guerres du Golfe de 1991, du Kosovo et d'Afghanistan. La seconde option (conflit prolongé ou étendu à d'autres pays) reste largement dans le flou, étant donné la multiplicité des complications possibles.

Bien que les études HBC et CBO n'utilisent pas la même méthode, elles parviennent à peu près aux mêmes résultats. La première, qui se borne au scénario optimiste et à la guerre proprement dite, se fonde sur des projections de la première guerre du Golfe. Elle table sur un déploiement de 150 000 à 300 000 hommes, soit environ la moitié des forces déployées en 1991 (540 000 hommes), pour un coût, qu'elle situe entre 30 et 60 milliards de dollars US (hors intérêts), nettement inférieur à celui de la guerre de 1991 (qui avait coûté, en base 2002, 80 milliards de dollars US). Deux scénarios sont plus précisément envisagés : *New War A* (250 000 hommes), pour un coût de 48 à 60 milliards de dollars US hors intérêts et 75 à 93 milliards (0,8 % du PIB) avec intérêts ; *New War B*

3. LINDSEY Larry, cité dans *The Wall Street Journal*, 16 septembre 2002.

4. DEMOCRATIC STAFF OF THE HBC. *Assessing the Cost of Military Action Against Iraq: Using Desert Shield/Desert Storm as a Basis for Estimates*. Washington, D.C. : HBC, septembre 2002.

5. CBO. *Estimated Costs of a Potential Conflict with Iraq*. Washington, D.C. : CBO, septembre 2002.

6. NORDHAUS William D. *The Economic Consequences of a War with Iraq*. New Haven (Connecticut) : Yale University, novembre 2002 (partiellement publié dans *The New York Review of Books*, 5 décembre 2002). Voir l'analyse de ce travail par Laurent Maintray : « Combien coûtera(it) la guerre en Irak ? » *Futuribles*, n° 282, janvier 2003, pp. 67-69 (NDLR).

7. « La perte du beurre en raison du recours aux armes » (traduction *Futuribles*, NDLR).

(125 000 hommes), pour un coût respectivement sans et avec intérêts de 31 à 39 milliards et de 48 à 61 milliards de dollars US (0,5 % du PIB).

L'étude CBO, en revanche, calcule séparément et additionne les différentes composantes de la guerre, pour laquelle elle envisage également deux options : *Air Ground* (250 000 hommes) et *Heavy Ground* (370 000 hommes). Les quatre postes de coûts qu'elle retient sont le déploiement initial (9 à 13 milliards de dollars US), les combats, l'occupation et le redéploiement (5,7 milliards). Elle estime le coût mensuel des combats entre six et neuf milliards de dollars US, celui du maintien de la paix, calculé à partir du coût au Kosovo (250 000 dollars US par personne et par an), entre un et quatre milliards par mois. Si on applique les hypothèses HBC (30 jours de combat et 75 jours de présence après les combats) aux estimations CBO pour les différentes composantes, on aboutit à un coût total d'environ 50 milliards de dollars US, très proche de l'estimation HBC.

Tout en s'en démarquant sur d'autres points, l'étude du NBER adopte une partie des hypothèses et méthodes du CBO (occupation de l'Irak entre cinq et dix ans, coûts estimés à partir de comparaisons avec d'autres zones de conflits ou points chauds du globe), en en soulignant les limites : période d'occupation de l'Irak probablement sous-estimée (celle du Japon a duré sept ans, celle de la Corée du Sud plus d'un demi-siècle) ; situation risquant de s'apparenter, en termes de difficultés, davantage à celle de la Palestine qu'à celle des Balkans⁸. Le coût de la guerre lui paraît pouvoir atteindre, en cas de prolongation des hostilités, un maximum de 140 milliards de dollars US (15 % du PIB), soit un effort relatif moindre que ceux des guerres de Corée et du Viêt-nam, comparable à ceux des guerres du Mexique et hispano-américaine.

Pour la période d'après-guerre, W. Nordhaus ajoute aux coûts d'occupation et de maintien de la paix deux autres sources de coûts : l'assistance humanitaire, et la reconstruction matérielle et institutionnelle de l'Irak. Le coût retenu pour l'assistance humanitaire est toujours celui des Balkans (500 dollars US par personne et par an). Selon le nombre de personnes secourues (entre 1 et 5 millions sur un total de 24), et la durée de l'assistance (un à quatre ans), le coût devrait être compris entre 1 et 10 milliards de dollars US. Les coûts de reconstruction matérielle et d'établissement d'une démocratie sont beaucoup plus difficiles à estimer.

En l'absence d'informations sur les projets des responsables de la coalition américaine, W. Nordhaus envisage deux scénarios. Le premier, qui fixe un objectif de PIB par tête identique à celui de l'Égypte ou de l'Iran, aboutit à un coût de 20 milliards de dollars US (sous les hypothèses d'une moitié du stock de capital à reconstruire et d'un besoin d'investissement par tête de 800 dollars US, chiffre cohérent avec celui de 1000 dollars US donné par la Banque mondiale pour

8. En Bosnie (un huitième de la taille et un sixième de la population de l'Irak), six ans après le conflit, 50 000 hommes sont chargés du maintien de la paix, pour un coût de 10 milliards de dollars US par an (« Should the War on Terrorism Target Iraq? Implementing Bush Doctrine on Deterrence ». *Brookings Policy Brief*, janvier 2002).

le Liban, le Timor oriental et la Bosnie). Le second scénario est plus ambitieux, de type « plan Marshall ». En reprenant exactement les caractéristiques de celui-ci (un investissement de 500 dollars US par personne et par an sur une période de quatre ans), on aboutit à un coût de 48 milliards. En allongeant la durée du plan à six ans au lieu de quatre, pour tenir compte du fait que les pays bénéficiaires du plan Marshall avaient déjà une société civile, l'expérience de la démocratie et étaient déjà engagés dans leur reconstruction, l'addition atteint 75 milliards de dollars US.

William Nordhaus se montre extrêmement sceptique sur le réalisme de ce dernier scénario. Il rappelle qu'entre septembre 2001 et septembre 2002, les États-Unis ont dépensé en Afghanistan 13 milliards de dollars US pour l'effort de guerre, mais seulement 10 millions (soit 1300 fois moins) pour la reconstruction et l'aide humanitaire. On voit mal le Congrès changer brusquement de cap, alors que l'aide américaine pour l'ensemble du monde atteint péniblement aujourd'hui 15 milliards de dollars US par an et que la philosophie des interventions militaires américaines, depuis quatre décennies, se résume à « *Hit and Run* » (frappe et pars). Un plan de reconstruction nationale laissant l'Irak à moitié détruit lui semble beaucoup plus plausible.

Le dernier point qu'il aborde est l'impact d'un éventuel choc pétrolier et de la guerre elle-même sur l'économie américaine. S'appuyant sur une étude⁹ qui analyse les conséquences d'une diminution de la production mondiale de 7 millions de barils de pétrole par jour, en partie compensée par une offre supplémentaire de 2,5 millions de barils tirés des réserves stratégiques américaines, et qui prévoit un triplement des prix autour de 75 dollars US le baril, un renchérissement des importations américaines de pétrole de 200 milliards de dollars US par an et un transfert majeur de richesses vers les pays producteurs, générateur de stagflation, W. Nordhaus évalue les pertes économiques à 780 milliards de dollars US sur une période de quatre ans. Il s'intéresse également aux effets psychologiques de la guerre, négligeables en cas de victoire rapide, potentiellement dévastateurs en cas de complications imprévues.

Toutes ces études ont en commun d'envisager, dans le cas le plus favorable, un coût économique global de la guerre relativement modeste, de l'ordre de 120 milliards de dollars US sur 10 ans. Seul W. Nordhaus s'aventure à donner un chiffre pour le pire scénario, pour lequel il avance un coût global pouvant dépasser 1600 milliards de dollars US. Comme il le souligne, ce dernier chiffre ne représente pas la limite supérieure envisageable du coût du conflit. Il ne prend en compte ni les pertes humaines, ni les conséquences indirectes de la radicalisation de la région, de la montée du terrorisme, du dynamitage des efforts de coopération internationale en matière de désarmement et d'environnement, ni surtout les coûts supportés par les autres pays.

9. PERRY George L. *The War on Terrorism, the World Oil Market and the US Economy*. Washington, D.C. : Brookings Institution (*Analysis Paper n° 7*), 24 octobre 2001.

Dans une quatrième étude ¹⁰, Dean Baker et Mark Weisbrot, codirecteurs du Center for Economic and Policy Research de Washington, tentent de préciser les conséquences macroéconomiques du pire scénario de W. Nordhaus (interruption des flux pétroliers en provenance d'Irak et des pays voisins, escalade du terrorisme). Aux États-Unis, les conséquences sur l'emploi d'un choc pétrolier seraient équivalentes, selon eux, à celles qu'aurait la mise en œuvre de l'accord de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit une perte de 1,6 million d'emplois en 2003 et 2004, puis un déficit de 300 000 emplois par an entre 2005 et 2011. La montée du terrorisme, qui dynamise déjà le secteur de la sécurité depuis septembre 2002, obligerait ensuite à installer, comme en Israël, des caméras et gardes armés dans tous les magasins, restaurants, usines, complexes d'habitations et autres lieux publics. Enfin, dans les pays émergents, les retombées seraient également négatives et emprunteraient trois canaux : un alourdissement de la facture pétrolière, une contraction des importations des pays riches (qui absorbent les trois quarts des exportations du tiers-monde) et une crise de la dette, provoquée par des taux d'intérêt obligatoirement supérieurs à ceux des États-Unis pour prévenir les fuites de capitaux.

L'étude de W. Nordhaus est la seule à réellement aborder la question du financement de la guerre. Rappelons que la guerre de 1991 n'avait rien coûté aux États-Unis, remboursés au-delà de leurs débours par le Japon, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite et le Koweït ¹¹. Cette solution étant aujourd'hui exclue, W. Nordhaus écarte aussi celle d'un financement par le pétrole irakien. Aux prix actuels du pétrole, la remontée de la production de l'Irak à trois millions de barils par jour rapporterait environ 25 milliards de dollars US par an, mais ces ressources ne représentent que 1000 dollars US par tête et devraient servir à importer des produits de première nécessité et à financer la reconstruction et la modernisation du pays (par ailleurs endetté à hauteur de 300 milliards de dollars US). Selon un document confidentiel, le gouvernement américain semble pourtant tableter sur les exportations de pétrole pour financer la reconstruction du pays, qu'il évalue à 20 milliards de dollars US par an « pendant plusieurs années » (voir encadré) ¹².

Un contexte économique sans précédent

L'absence de tout projet crédible sur l'avenir de l'Irak comme sur la question cruciale du financement des opérations militaires et de la reconstruction laisse soupçonner un autre objectif majeur, bien qu'inavoué, de la guerre, à savoir la relance de l'économie américaine. La question de savoir si le conflit est suscep-

10. BAKER Dean et WEISBROT Mark. *The Economic Costs of a War in Iraq; The Negative Scenario*. Washington, D.C. : Center for Economic and Policy Research, décembre 2002.

11. Pour la France, cette guerre fut aussi une fructueuse opération financière, le (sur)coût des opérations militaires (4,5 milliards de francs / 686 millions d'euros d'après le ministère de la Défense) ayant été inférieure aux compensations (10,5 milliards de francs / 1,6 milliard d'euros, dont plus de la moitié reçue du Koweït). La différence fut affectée à la réduction du déficit budgétaire.

12. LESER Éric. « Washington a l'ambition de reconstruire l'Irak en un an ». *Le Monde*, 26 mars 2003.

LES PLANS DE RECONSTRUCTION DE L'IRAK DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Si l'on en croit des informations ayant filtré par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), avant même le début des opérations militaires, des devis pour des appels d'offres à des entreprises triées sur le volet ont été établis pour la reconstruction de l'Irak :

— remise en état du système scolaire, formation des enseignants et extension de l'enseignement secondaire à tous les enfants irakiens : 100 millions de dollars US ;
— remise en état des hôpitaux et remise à niveau du personnel médical : 100 millions de dollars US ;

— reconstruction des infrastructures (autoroutes, ponts, aéroports et bâtiments publics) : 900 millions de dollars US ;

— assainissement et distribution d'eau, administration des ports et des aéroports : 300 millions de dollars US.

Le plus invraisemblable, dans ces anticipations, concerne les délais prévus : 12 mois pour remettre l'économie irakienne au niveau qui était le sien il y a 20 ans, avant la guerre contre l'Iran, la première guerre du Golfe, les sanctions et la guerre menée par la nouvelle coalition...

G.S.

Source : LESER Éric. « Washington a l'ambition de reconstruire l'Irak en un an ». *Le Monde*, 26 mars 2003.

tible de sortir l'économie américaine de la crise et du marasme renvoie à deux types de considérations : les conséquences économiques des guerres d'un côté, la situation actuelle de l'économie américaine de l'autre.

L'impact économique des guerres est une question à laquelle il n'est pas possible de répondre de manière déterministe. Si la guerre mécanisée, dont le rôle a été crucial dans l'essor de la production de masse, a pu, dans certaines circonstances historiques, constituer un remède aux problèmes de celle-ci, les conflits ont toujours eu des effets inflationnistes et déstabilisateurs. Il est cependant indéniable que pour les États-Unis, les guerres du XX^e siècle ont eu des effets globalement favorables. La Première Guerre mondiale a propulsé ce pays au rang de première puissance économique du globe, tandis que les pays européens en sortaient exsangues. Après la Grande Dépression, c'est la Seconde Guerre mondiale qui a sorti l'économie américaine de la crise. L'escalade extrêmement rapide des dépenses militaires (10 % du PIB avant Pearl Harbour, 40 % après) permit de relancer l'industrie et de résorber le chômage (25 % de la main-d'œuvre au plus fort de la crise, 1,2 % en 1944). Les guerres de Corée et du Viêt-nam eurent également des effets positifs sur la croissance américaine, beaucoup moins durables cependant que les désordres qu'elles engendrèrent dans l'économie mondiale. La création débridée de moyens monétaires pour financer l'explosion de la dette fédérale et le déficit croissant de la balance des paiements finit par rendre intenable le maintien de la parité du dollar avec l'or, obligeant l'administration républicaine à décréter unilatéralement, en 1971, la fin du *Gold Exchange Standard*. L'instabilité monétaire qui en résulta se trouva amplifiée, dans les années 1980, par la très coûteuse guerre des étoiles du président Reagan.

Effets macroéconomiques des guerres du XX ^e siècle sur l'économie américaine			
Guerre	Période	Croissance des dépenses (en % du PIB)	Évolution du PIB
Première Guerre mondiale	1917-18	+ 24 %	+ 27 %
Seconde Guerre mondiale	1939-45	+ 130 %	+ 70 %
Guerre de Corée	1950-53	+ 15 %	+ 10 %
Guerre du Viêt-nam	1965-67	+ 12 %	+ 10 %
Première guerre du Golfe	1990-91	< + 1 %	- 2 %

Source : NORDHAUS William D. *Op. cit.* et Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis.

La seule guerre du XX^e siècle à faire exception à la règle fut la première guerre du Golfe, qui entraîna une récession mondiale. Certains ont cherché l'explication de cette « anomalie » dans la faiblesse de son coût (moins de 1 % du PIB), qui n'aurait pas été suffisant pour compenser la baisse de la consommation et de l'investissement d'origine psychologique. Cette guerre, cependant, n'a pas été un jeu à somme entièrement négative, si l'on considère les bénéfices qu'en ont retirés les compagnies pétrolières et les industriels de l'armement américains. Son coût économique pesa pourtant davantage que son succès sur le terrain lors des élections de 1992, qui portèrent au pouvoir Bill Clinton et le parti démocrate. S'étant engagé à réduire le déficit budgétaire grâce à la croissance des revenus imposables et à recourir à la supériorité technologique, commerciale et financière du pays, plutôt qu'à sa puissance militaire, pour exporter le *leadership* américain dans le monde, Bill Clinton transforma le passif budgétaire en excédent mais eut moins de succès sur le front extérieur. Après l'échec des premières tentatives de règlement des crises périphériques (Somalie, Haïti) il ne réussit pas à convaincre suffisamment d'électeurs du bien-fondé de ses tentatives de reconstruction d'un nouveau multilatéralisme sous hégémonie américaine (guerres de Bosnie et du Kosovo).

Après l'élection de George W. Bush, partisan déclaré du repli sur le *homeland*, les événements du 11 septembre 2001 ont heurté de plein fouet une économie déjà fragilisée par l'éclatement de la bulle boursière. La croissance est depuis lors anémique, le chômage et l'endettement des ménages atteignent des niveaux records, on assiste à une augmentation rapide du nombre de *working poors* et au retour de la situation dramatique des années 1980, où plus de 20 millions de personnes avaient recours à l'aide alimentaire. C'est dans ce contexte marqué par l'impossibilité de baisser davantage les taux d'intérêt, à leur plus bas niveau depuis plus de 40 ans, que l'administration républicaine a décidé de reprendre les recettes ayant fait leurs preuves sous Ronald Reagan. Face à l'augmentation alarmante de la pauvreté, le choix a d'abord été fait de relancer l'économie en favorisant les riches, selon la doctrine chère aux républicains du *trickle down*, qui consiste à favoriser les revenus patrimoniaux en postulant que la richesse en haut de l'échelle sociale finira par se répandre jusqu'aux plus démunis. Un premier plan de relance économique n'ayant pas donné les résultats escomptés, un nouveau plan de baisse d'impôts de 726 milliards de dollars US a été annoncé en janvier 2003. D'inspi-

ration ultralibérale, il consiste essentiellement en une suppression de l'impôt sur les dividendes afin de soutenir Wall Street. L'objectif de ce plan, dont 15 % seulement sont consacrés à un soutien immédiat à l'activité, n'est pas de relancer la consommation (les fortunes des gens riches ont monté en flèche depuis les années 1980 sans que la consommation en ait bénéficié depuis la chute de la Bourse), mais de doper le moral des actionnaires et l'investissement. Il n'est pas difficile d'anticiper les conséquences de ce plan ¹³, qui entraînerait notamment une perte importante de ressources pour les 51 États de l'Union — constitutionnellement tenus d'avoir des comptes en équilibre et qui devraient donc fortement réduire les aides sociales dont ils ont traditionnellement la charge — : accroissement des inégalités, creusement des déficits, dépression...

Le second volet de la politique de l'après-11 septembre est la guerre contre l'Irak, à laquelle est ouvertement assigné un rôle de soutien de la demande, mais dont les effets stagflationnistes risquent fort, au contraire, de renforcer les effets déflationnistes des réductions d'impôts. Les États-Unis ont en effet renoué avec leur double déficit, public et extérieur. La seule certitude dans l'économie d'aujourd'hui est qu'il va s'aggraver dans les années à venir, quels que soient la durée et les résultats du conflit. Entre 2000 et 2002, sous l'effet conjugué de la dégradation de la conjoncture, des baisses d'impôts et des hausses des dépenses militaires, l'excédent budgétaire de 1,4 % du PIB s'est transformé en trou de 3,1 %, pendant que le déficit extérieur courant grimpeait à 4,7 % du PIB. La question qui se pose est celle de son financement, étant donné la faiblesse de l'épargne publique et privée américaine que ne compensent plus les capitaux étrangers en reflux.

La situation est en effet entièrement différente de celle qui prévalait sous la présidence Reagan. Les États-Unis étaient alors créditeurs du reste du monde, et le double déficit provoqué par la guerre des étoiles avait eu des effets de relance keynésienne, dans ce pays ainsi que dans ceux dont les exportations avaient été dopées par l'appréciation du dollar US ¹⁴. La hausse massive des taux d'intérêt américains, pour attirer les capitaux étrangers et financer l'accroissement vertigineux des déficits, avait cependant eu des retombées négatives pour le reste du monde, les États-Unis devenus les principaux emprunteurs sur les marchés internationaux ayant drainé l'essentiel des liquidités mondiales, au bénéfice de leur croissance immédiate mais au détriment des besoins financiers et de l'investissement productif des autres régions. Les pays qui avaient réussi après la récession de 1974-75, en s'endettant, à maintenir une croissance relativement élevée, avaient été pris dans un étau lorsque la hausse du dollar, propagée et amplifiée par les changes flottants, avait durci leur contrainte monétaire extérieure. On avait alors assisté à un jeu de mistigri, chaque pays s'efforçant de rejeter son chômage sur les autres en développant ses exportations. À la crise des échanges s'était

13. Voté de justesse par le Congrès, ce plan a été réduit en première lecture à 350 milliards de dollars US par le Sénat (républicain) en mars 2003.

14. ARORA V. et VAMAKIDIS A. *The Impact of the US Economic Growth on the Rest of the World*. Washington, D.C. : Fonds monétaire international (IMF Working Paper n° 119), 2001.

ajoutée une crise des paiements et de la dette, qui avait abouti à la banqueroute d'un certain nombre de banques, entreprises et États (Mexique, Argentine, Brésil, pays de l'Est...).

Aujourd'hui, les États-Unis sont largement débiteurs du reste du monde. Leur endettement est tel que, selon une étude de Merrill Lynch, il leur faudrait attirer près des trois quarts du total de la capacité d'épargne des autres pays industrialisés pour arriver à financer leur double déficit, dans un contexte de dépréciation du dollar et de moindre attractivité des actifs américains pour les investisseurs étrangers. Dans cette situation, la guerre est porteuse de déflation et de crise, non seulement à l'intérieur, mais aussi et surtout à l'extérieur des États-Unis.

Des rapprochements historiques hasardeux

Les seuls éclaircissements qu'ont daigné fournir jusqu'à présent les membres de la coalition concernent les bénéfices officiellement attendus du conflit : le renversement de la dictature de Saddam Hussein et la levée des sanctions, la disparition de la menace potentielle d'un lien entre l'Irak et Al Qaida, l'accélération des réformes démocratiques dans le monde arabe. Il est clair que pour la réalisation de ces différents objectifs, la victoire militaire est moins importante que le rétablissement de la paix. Or, comme le proclamait Keynes en 1919, dans *Les Conséquences économiques de la paix*, celle-ci doit s'envisager avant tout en termes économiques et sociaux, et autant du point de vue du vaincu que de celui du vainqueur. On sait les conséquences désastreuses pour le monde qu'eut la non-prise en compte de cet avertissement après la Première Guerre mondiale.

Les erreurs du passé étaient peut-être inévitables, mais leur répétition ne l'est pas. En Bosnie et au Kosovo, comme en Afghanistan, les États-Unis et leurs alliés se sont engagés à garantir la sécurité, à reconstruire les économies et à faire retrouver un foyer aux personnes déplacées. Ces promesses, jusqu'à présent, ne se sont guère traduites en réalités. La Bosnie et le Kosovo sont toujours aussi pauvres et menacés à tout moment de désintégration. Si les talibans ont été chassés d'Afghanistan, la guerre n'y est pas terminée et le gouvernement de coalition mis en place par les États-Unis ne peut même pas payer les salaires de ses ministres. Dans ces trois régions du monde, l'absence de ressources pour la reconstruction économique et institutionnelle contribue à l'instabilité, et rend inopérante l'action des forces de maintien de la paix.

Un des fondements de l'intervention américaine en Irak est l'idée que la démocratie peut être imposée par la force, comme ce fut le cas en Allemagne et au Japon après la Seconde Guerre mondiale. Cette comparaison ne résiste pas à l'examen. En 1945, ce qui assit la légitimité et assura la réussite durable des arrangements économiques et institutionnels mis en place par les Américains fut, d'un côté, l'adhésion massive des acteurs subordonnés, traumatisés par la succession des guerres, invasions, occupations et destructions qu'ils venaient de vivre ; de l'autre, la redistribution des richesses qu'ils permirent dans le sens d'une plus grande

équité. Les États-Unis, détenteurs des trois quarts du stock d'or mondial, avaient alors la volonté et la capacité de financer la reconstruction des vaincus.

La différence est grande avec la situation d'aujourd'hui. D'une part, la plupart des pays voisins de l'Irak ne sont pas des démocraties et ne souhaitent pas voir s'installer une démocratie en Irak. Pire, les alliés naturels de la démocratie que sont les sociétés civiles des pays arabes voient dans l'intervention des troupes de la coalition une agression contre un pays musulman faible et riche en pétrole, et cette perception est partagée par les musulmans du monde entier. D'autre part, les États-Unis sont lourdement endettés et, à supposer qu'ils en aient la volonté politique, leurs difficultés économiques intérieures excluent de leur part tout effort de grande ampleur.

Dans les projets de la coalition pour l'après-guerre en Irak, laissés à dessein extrêmement vagues, les Irakiens se gouverneraient eux-mêmes dans un cadre fédéral, mais le pouvoir reviendrait dans un premier temps à une autorité intérieure et extérieure d'un Irak désarmé. Les revenus pétroliers du pays seraient consacrés à sa reconstruction, éventuellement à travers un fonds administré par l'Onu (Organisation des Nations unies). Si on comprend les raisons — au demeurant fort différentes — qu'ont les Américains d'un côté, le reste du monde de l'autre, de souhaiter charger l'Onu de cette responsabilité, il n'est pas sûr que ce choix garantisse la fourniture des ressources requises pour cette tâche colossale (les destructions infligées à l'Irak lors de la guerre de 1991 ont été estimées à 370 milliards de dollars US). Il n'est pas difficile, dans ces conditions, de prédire la montée du soutien à des groupes islamistes radicaux. Les Américains commettent une erreur tragique en pensant que le terrorisme peut être vaincu par la peur, alors qu'il est suscité par le désir de venger la peur et le mépris. C'est ce que reconnaît d'ailleurs implicitement l'administration Bush en élevant le « niveau d'alerte terroriste », sans être pour autant en mesure d'en prévenir ou d'en contrôler les effets. Pour l'ensemble du monde, en termes politiques comme en termes économiques, la guerre ne peut ainsi que se révéler une dramatique et coûteuse aventure.

« Le fait que le président Reagan ait contribué à la chute de l'ex-système soviétique en dépensant massivement pour la défense est très présent dans la mémoire de l'administration. Aujourd'hui, pour atteindre le but ultime qui est le leur au Moyen-Orient, les États-Unis sont prêts à dépenser et, s'il le faut, à dépenser beaucoup. Si telle est désormais la route suivie par la politique américaine, alors l'ère de la rectitude budgétaire est définitivement terminée. »

John Llewellyn,

*Chief economist de Lehman Brothers et, auparavant,
de l'Organisation de coopération et de développement économiques*

Philippe Delalande ¹

L'essor économique de l'Asie

L'Asie de l'Est a retrouvé, en 2002, un rythme de croissance élevé. Cette croissance peut-elle se poursuivre ? demande Philippe Delalande, qui note que le modèle de développement asiatique, initialement axé sur les exportations, est en train de s'infléchir.

L'auteur, s'interrogeant ensuite sur le palmarès des puissances, montre que si le Japon a joué initialement un rôle moteur dans la région, sa prééminence est aujourd'hui remise en cause par l'essor de la Chine.

Enfin, Philippe Delalande s'interroge sur l'émergence d'une organisation économique de l'Asie de l'Est pour montrer, en substance, qu'une telle organisation économique régionale se dessine, susceptible à terme de concurrencer les pays de l'Union européenne.

H.J.

Trois questions semblent commander l'avenir économique de l'Asie de l'Est : — L'Asie a retrouvé en 2002 un rythme de croissance, certes inférieur à celui qui précédait la crise de 1997-98, mais cependant élevé, à quelques exceptions près — le Japon est la plus notable. Cette croissance peut-elle durer ? — Le Japon demeure, et pour longtemps sans doute, la puissance économique majeure de la région. Mais une autre hiérarchie des puissances peut-elle émerger ? — L'Asie de l'Est ne dispose pas d'organisation économique régionale, sauf l'Asie du Sud-Est. Parviendra-t-elle à s'organiser et à s'exprimer d'une seule voix dans l'arène mondiale ?

La croissance forte peut-elle se poursuivre ?

Le décollage des économies asiatiques s'est étalé dans le temps. Celui du Japon d'abord, puis des « quatre dragons » (Taiwan, Hong Kong, Corée du Sud, Singapour), enfin des pays aujourd'hui émergents du Sud-Est asiatique et, le plus fulgurant, celui de la Chine.

1. Économiste-conseil (relations avec l'Asie du Sud-Est), ancien directeur du bureau Asie-Pacifique de l'Agence intergouvernementale de la francophonie à Hanoi.

Le modèle de développement sur lequel s'est bâti l'essor asiatique fut, en gros, le même d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre : croissance tirée par les exportations, maîtrise des finances publiques, connivence opaque entre État et entreprises, accueil des investissements étrangers mais en protégeant le capital national... La crise asiatique de 1997-98 a montré les faiblesses du modèle.

On tente de les corriger. On commence à se tourner vers le marché national : la vertu suprême n'est plus d'épargner pour financer les activités d'exportation. La consommation intérieure, les dépenses publiques apparaissent aussi comme facteurs de croissance. Selon les pays, on favorise ces facteurs par des allègements fiscaux, un déficit budgétaire consenti, des crédits plus faciles, un système de protection sociale plus généreux.

On ne se contente plus d'agrandir les ports, on se préoccupe de l'aménagement de l'arrière-pays. Face aux désastres écologiques, timidement, on s'engage dans la protection de l'environnement. Si la connivence entre État et entreprises demeure, elle a gommé les aspects les plus critiquables de son opacité. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a des vertus internes. Que l'on vienne d'y accéder ou que l'on s'y prépare, elle incite à entreprendre des réformes long-temps remises. Des efforts, inégaux, ont été engagés depuis 1998 pour assainir le système bancaire, et cela deux ans avant qu'éclatent aux États-Unis les scandales financiers qui affaiblissent l'économie américaine.

Bref, le modèle initial de développement asiatique n'est pas radicalement remis en cause, mais il s'infléchit, corrige ses excès et, par-là même, acquiert plus de solidité pour durer. Et il conserve les ressorts de son dynamisme : un taux d'investissement élevé, un coût moyen du travail sensiblement inférieur à celui des pays européens, des populations nombreuses et laborieuses.

Enfin, on ne peut négliger les valeurs qui prévalent dans l'aire d'influence culturelle chinoise du Japon, au Viêt-nam et à Singapour : la quête du savoir, la pensée pragmatique, l'exaltation de l'effort. Ces valeurs ont montré leur efficacité pour réagir aux crises et poursuivre sur la voie du développement

Certes, des risques pèsent sur la croissance asiatique. Sa dépendance encore forte aux flux d'exportations la rend vulnérable aux contractions des marchés extérieurs. Singapour, Taiwan, la Malaisie en ont fait la cruelle expérience en 2001, lorsque les importations américaines de produits informatiques se sont brutalement réduites. Le système financier, malgré une volonté réformatrice affichée, demeure fragile, notamment en Chine et au Japon. Une crise de confiance pourrait tarir les investissements étrangers, comme en Indonésie en 2002. Une éventuelle récession économique venue des États-Unis ou d'Europe affecterait inévitablement l'Asie. La dépendance énergétique des grands pays d'Asie — Chine, Japon, Corée du Sud — les rend sensibles à toute hausse du pétrole. Les dégâts écologiques, malgré la volonté récente d'y remédier, peuvent encore s'aggraver... Mais ces risques semblent pouvoir être gérés sans compromettre brutalement la croissance.

Le risque majeur qui conduirait à des ruptures catastrophiques est sans doute politique. Qu'advierait-il de la croissance asiatique si la Chine entrait en convulsions ?

L'ordre des puissances en question ?

L'ambition économique du Japon, au lendemain de sa défaite militaire, fut d'emblée plus mondiale qu'asiatique, autant par nécessité que par choix. L'isolement de la Chine maoïste, les séquelles de la guerre de Corée, celles du Viêt-nam limitaient les opportunités de se consacrer à l'Asie.

Mais dès que l'Asie devint plus paisible, le Japon sut s'y implanter, toujours prudemment et selon un schéma à peu près constant :

- par des relations commerciales lui permettant de déceler des partenaires locaux fidèles ;
- par l'aide publique au développement (APD) qui prolongea le versement des dommages de guerre et reste de très loin la plus importante en Asie ;
- par l'investissement direct étranger (IDE), engagé au terme de négociations serrées sur les transferts de technologie à concéder, et d'une formation du personnel local aux méthodes japonaises.

Certes, la stagnation économique sur la dernière décennie, a contraint le Japon à modérer ses flux d'investissements. Les délocalisations industrielles vers l'Asie aux bas salaires pèsent sur le produit intérieur brut du Japon, mais renforcent son implantation en Asie. Ses flux d'IDE se sont, au fil des ans, diversifiés, plus équitablement répartis à travers l'Asie, signe d'une volonté d'être présent partout.

Si le Japon parvient à surmonter sa faiblesse politique qui bloque les réformes de son économie — et pourquoi n'y parviendrait-il pas —, il confirmera son ambition de rester la première puissance économique en Asie.

La Chine a, d'évidence, la même ambition. Aura-t-elle les moyens de son ambition ? Il est fréquent de répondre : oui. Effet de mode ou séduction de l'Orient ? Ou, peut-être, intuition juste que des indices permettent d'étayer ? Quels indices ?

L'exploitation de la façade maritime ouverte sur le monde comme moteur du décollage économique par Deng Xiao Ping fut un succès. Le décollage eut lieu mais il recèle une menace pour sa pérennité. Le déséquilibre avec l'intérieur du pays est devenu dangereux. Or, des signes montrent que les provinces côtières dynamiques commencent à partager avec le pouvoir central la conscience du danger. Celles-ci risquent d'être submergées par les flux migratoires. Elles acceptent mieux les péréquations nationales au profit des provinces reculées. Elles commencent à délocaliser vers l'intérieur des industries de main-d'œuvre peu qualifiée.

Dans les « quatre dragons » peu peuplés, l'essor économique avait entraîné assez vite une hausse des salaires, réduisant la compétitivité des activités les moins qualifiées. Ce risque ne guette pas la Chine. L'énormité de la masse rurale en quête d'emplois exercera durablement une pression sur les salaires des travail-

leurs peu qualifiés. La Chine en tire déjà profit sur les marchés asiatiques. Elle inonde les pays limitrophes de produits chinois de consommation courante à bas prix, qui handicapent l'essor des industries locales.

La Chine disposera longtemps du privilège de pouvoir faire coexister en son sein des activités à bas coûts dans les zones défavorisées, et des activités de technologie et de qualité élevées dans ses pôles d'innovation et de recherche. Son effort considérable, ces dernières années, en faveur de la recherche universitaire et de celle des entreprises porte déjà ses fruits. Et des entreprises chinoises commencent à acheter des filiales de groupes japonais endettés pour s'en approprier la technologie. Ainsi, la Chine pourrait bientôt maîtriser à la fois la conception de produits innovants et leur fabrication industrielle peu coûteuse.

Le marché chinois, longtemps morcelé, est en cours d'unification. L'adhésion à l'OMC l'y contraint. La Chine pourra alors bénéficier pleinement de l'ampleur de son marché intérieur et rationaliser sa production. Cette perspective explique, en partie, l'attrait qu'exerce la Chine sur les IDE et qui pourrait être durable.

Mais les succès des entreprises peuvent être compromis par une politique macroéconomique chaotique, comme en Amérique latine aujourd'hui. La Chine semble avoir évité cet écueil. En un peu plus de 20 ans, elle est parvenue à soutenir une croissance forte, tout en maîtrisant l'inflation, le déficit budgétaire, la balance commerciale et des paiements, et la parité de sa monnaie. Elle en a tiré une réputation de stabilité qui attire la confiance des investisseurs. Et pourtant, sa monnaie n'est pas convertible et le contrôle des changes, l'agrément des IDE demeurent. Elle se protège ainsi des mouvements erratiques de capitaux et préserve les chances de réformer ses entreprises publiques déficitaires à un rythme socialement acceptable. Cette maîtrise, sur la durée, de la politique économique ne garantit pas sa poursuite, mais elle autorise à penser que l'ambition chinoise est au moins plausible.

Si la Chine ne s'effondre pas sur elle-même, sous le poids de sa masse humaine qu'elle ne parviendrait plus à gérer, elle retrouvera l'atout qui avait de tout temps fondé sa puissance : sa situation centrale en Asie orientale. La maîtrise de cet atout semble également plausible.

La compétition avec l'ambition japonaise pourrait ne pas être conflictuelle. On recherchera des compromis... Des puissances secondaires se confirmeront sans doute.

En Asie du Nord-Est, la perspective de réunification de la Corée n'est plus complètement irréaliste, malgré les agitations belliqueuses actuelles. La réunification, contrairement à celle de l'Allemagne, serait largement financée par des concours internationaux publics et privés. Une puissance industrielle de 70 millions d'habitants comptera alors dans la région.

En Asie du Sud-Est, le Viêt-nam, selon un rapport du Département d'État américain que le précédent ambassadeur de France au Viêt-nam, Serge Degallaix, se plaisait à citer, pourrait être, dans 25 ans, la principale puissance régionale.

Second pays de la région par sa population après l'Indonésie, mais ethniquement beaucoup plus homogène, il dispose de deux deltas rizicoles majeurs, de réserves pétrolières et d'une situation exceptionnelle sur la voie maritime de la mer de Chine méridionale, qu'aujourd'hui, faute de port en eaux profondes, il ne peut exploiter.

Vers une organisation économique de l'Asie de l'Est ?

L'équilibre des puissances en Europe a enfin permis à celle-ci de s'organiser. En Asie, la séculaire prééminence chinoise fut un temps entravée par l'Occident, au cours des siècles passés. Le Japon, dans les années 1940, a tenté de dominer l'Asie. Il n'y a toujours pas, aujourd'hui, d'équilibre des puissances en Asie. Toute organisation collective institutionnelle risquerait de favoriser en son sein l'hégémonie du pays le plus puissant.

Les problèmes régionaux en suspens — Corée, Taiwan —, en justifiant la présence américaine, compliquent les projets d'organisation régionale. Mais l'Asie de l'Est existe-t-elle comme ensemble économique régional ?

Certainement et de plus en plus. L'Asie de l'Est se structure à partir de grandes places financières, Tokyo, Hong Kong, Singapour, Shanghai... Des flux d'investissements en partent et irriguent toute l'Asie orientale. Les courants d'échanges intra-asiatiques se développent et, surtout, se diversifient. Les communications maritimes, aériennes constituent un réseau régional. La mer de Chine, du nord au sud, devient une Méditerranée asiatique. Mais cette structuration par les agents économiques justifie-t-elle une organisation régionale par les États ?

Plusieurs signes indiquent que celle-ci est en marche. La crise asiatique de 1997-98 et les interventions du FMI (Fonds monétaire international) ont été ressenties par les dirigeants et les peuples d'Asie comme une « nouvelle guerre de l'opium » de l'Occident, selon la formule de Jean-Luc Domenach. D'autres solutions à la crise auraient été possibles et moins douloureuses si l'Asie avait pu les mettre en œuvre. Ce sentiment partagé a déclenché la prise de conscience collective que l'Asie devait exister face à l'Occident.

Le Japon marqua sa solidarité asiatique envers les pays les plus touchés par cette crise grâce à d'importantes contributions financières, dont le plan Miyazawa du nom du ministre des Finances, mettant à leur disposition 50 milliards de dollars US en 1998-99. Il avança l'idée de créer un FMI asiatique, vite repoussée par les États-Unis. Mais il n'y renonça pas et la « Chiang Mai Initiative » aboutit à un accord plus modeste d'échanges financiers (*swaps*) au profit des pays qui seraient en difficulté.

L'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) a longtemps suscité la méfiance de la Chine. Mais la zone de libre-échange de l'ASEAN est devenue une réalité depuis janvier 2002 et la Chine propose aujourd'hui à l'ASEAN de constituer avec elle, en 10 ans, une vaste zone de libre-échange. Le Japon à son tour propose de créer un étroit partenariat avec l'ASEAN en cinq ans. Il paie déjà presque intégralement le coût de fonctionnement du secrétariat de l'ASEAN.

Taux de croissance du produit intérieur brut des pays d'Asie orientale					
	1999	2000	2001	2002*	2003*
Japon	0,7	2,2	-0,5	0,0	1,0
Asie de l'Est	7,6	8,3	3,9	5,2	6,2
Rép. populaire de Chine	7,1	8,0	7,3	7,0	7,4
Hong Kong	3,0	10,5	0,1	2,1	4,8
Corée du Sud	10,9	9,3	3,0	4,8	6,0
Mongolie	3,2	1,1	1,5	3,0	4,9
Taiwan	5,4	5,9	-1,9	2,8	4,0
Asie du Sud-Est	3,8	5,9	1,9	3,4	4,3
Cambodge	6,9	5,4	5,3	4,5	6,1
Indonésie	0,9	4,8	3,3	3,0	3,6
Laos	7,3	5,9	5,5	5,8	6,1
Malaisie	6,1	8,3	0,4	4,2	5,8
Myanmar (Birmanie)	10,9	6,2	ND	ND	ND
Philippines	3,4	4,0	3,4	4,0	4,5
Singapour	6,9	10,3	-2,0	3,7	6,5
Thaïlande	4,4	4,6	1,8	2,5	3,0
Viêt-nam	4,7	6,1	5,8	6,2	6,8

* estimations.
 ND : données non disponibles.
 Source : BAD (Banque asiatique de développement). *Asian Development Outlook 2002*. Manille (Philippines) : BAD, 2002.

Le cénacle familièrement désigné par « 10 + 3 » (les 10 membres de l'ASEAN, plus la Chine, la Corée du Sud et le Japon) devient un lieu de concertation active entre Asiatiques. C'est en fait le seul. L'*East Asian Vision Group* constitué par ce cénacle a suggéré en octobre 2001 de transformer celui-ci en « sommet de l'Asie de l'Est », préfigurant une « communauté de l'Asie Orientale ». Si l'ASEAN est demeurée une organisation peu consistante, elle a au moins le mérite de diffuser l'idée qu'une organisation entre nations d'Asie est possible.

L'APEC (Coopération économique de la zone Asie-Pacifique), qui réunit régulièrement les principaux pays des deux rives du Pacifique, paraît frappé d'immobilisme. De sommet en sommet, il semble que les pays d'Asie s'y concertent pour opposer une force d'inertie aux initiatives des États-Unis, suspectés de vouloir se mêler de tout en Asie.

L'OMC aura un effet imprévu sur les relations entre pays d'Asie. L'idée progresse qu'il ne suffira pas d'en être membre, il faudra y défendre ses intérêts. Or, sur de nombreux points, les intérêts des pays d'Asie sont semblables. Il faudra donc les défendre ensemble.

Les rencontres maintenant régulières Europe-Asie de l'Est, dans le cadre de l'ASEM (*Asia-Europe Meeting*), montrent aux Asiatiques que les pays d'Europe sont mieux organisés que les pays d'Asie. C'est pour l'Asie un facteur d'émulation.

Bref, une forme d'organisation économique régionale de l'Asie orientale se dessine. Sans doute visera-t-elle à faciliter les échanges en Asie, à prendre des ini-

tiatives concertées ou à s'opposer à celles de pays tiers, plutôt qu'à construire une organisation formelle commune que le déséquilibre des puissances ne permet pas de constituer. Mais cette organisation régionale souple pourrait être redoutablement efficace et soutenir la croissance économique de l'Asie.

L'Europe face à l'Asie

Que fait l'Europe face à cette triple éventualité ? La croissance forte en Asie pourrait raisonnablement durer ; la Chine dispose des atouts pour poursuivre sa montée en puissance ; une certaine organisation économique de l'Asie orientale renforcera son poids dans le monde.

L'Europe voit, chaque jour, ses usines fermer pour se délocaliser en Asie. Elle se console en croyant qu'il lui restera les activités nobles de conception et d'innovation à haute valeur ajoutée, et que l'essor asiatique, somme toute, lui offrira des marchés en expansion. Mais quelle garantie a-t-elle que ces activités nobles ne se développeront pas, en Asie, plus vite que chez elle dans les prochaines années ? Et si l'Asie orientale parvient à détenir la production industrielle que l'Europe laisse filer et, en plus, la conception de produits nouveaux, bientôt les grands pôles financiers iront s'y établir. L'Europe pressent confusément que l'Asie orientale, riche de deux milliards d'hommes, devient un foyer économique majeur du monde, mais elle tarde à en mesurer pleinement les conséquences pour elle-même et à imaginer les parades.

publicité

FUTURIBLES INTERNATIONAL

TABLE RONDE

Mardi 6 mai 2003 - 17h30-19h30

« **La réforme des retraites** », avec Jacques Bichot, professeur à l'université Jean Moulin (Lyon 3), auteur de « Retraites : justement ou réforme ? » (à lire en page 5 de ce numéro de *Futuribles*) et coauteur, avec Alain Madelin de *Pas de retraite pour les autruches* (Paris : Seuil, à paraître).

Inscriptions et renseignements : Laurence Faupin - Futuribles International - 55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - Tél. : 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : forum@futuribles.com

CALENDRIER DE RENCONTRES PROSPECTIVES

15-16 mai 2003, Ioannina (Grèce)

"Foresight in the Enlarged European Research and Innovation Area", conférence internationale. *Contact* : Evi Kalabakioti, Annie Kolovou, The University of Ioannina, Unit of Medical Technology and Intelligent Information Systems, P.O. Box 1186, GR-45110 Ioannina, Grèce. Tél. : +30 26510 98820 et 97541. Fax : +30 2651098889. E-mail : conf2003@cc.uoi.gr. Site Internet : <http://medlab.cs.uoi.gr/conf2003/>.

15-16 mai 2003, Sophia-Antipolis (France)

"Prospective et perspectives des meilleures pratiques managériales en France et en Europe". *Contact* : Ceram Sophia-Antipolis, 60, rue Dostoïevski, BP 085, 06902 Sophia-Antipolis cedex, France. Tél. : 33 (0)4 93 95 45 18. Fax : 33 (0)4 93 95 44 37. E-mail : marie-line.gastard@ceram.fr. Site Internet : www.ceram.edu.

25-28 mai 2003, Séoul (Corée du Sud)

11^e conférence internationale anticorruption, organisée par Transparency International. *Contact* : Organizing Office for 11th IACC, #1303 ASEM Tower, COEX, Samsung-dong, Gangnam-gu, Seoul, Corée du Sud. Tél. : 82-2-551-2972 - ext. 8. Fax : 82-2-551-2988. E-mail : iacc2003@moj.go.kr. Site Internet : www.iiacc.org.

3-5 juin 2003, Limoges (France)

"Évaluation et développement durable", 5^{es} journées françaises de l'évaluation. *Contact* : SFE (Société française de l'évaluation), 147, rue de l'Ouest, 75014 Paris, France. Tél. : 33 (0)1 45 45 68 93. E-mail : sfe@wanadoo.fr.

5-6 juin 2003, Turku (Finlande)

"Scanning for the Future", séminaire de prospective centré, en 2003, sur l'environnement. *Contact* : Anna Kaivosaaari, Finland Futures Research Centre, Turku School of Economics and Business Administration, Rehtorinpellonkatu 3, FIN-20500 Turku, Finlande. Tél. : 358 2 4814 615. Fax : 358 2 4814 630. Site Internet : www.tukkk.fi/tutu/scanning2003.

15-18 juin 2003, Mérida - Yucatán (Mexique)

"Forecasting in Business, Finance and Economics in the Electronic Era", 23^e symposium international sur la prévision. *Contact* : The Convention Center SRL de CV, Barrilaco # 410, Lomas De Chapultepec, C.P. 11000, Mexico D.F., Mexique. Tél. : (52) 55 20 92 83. Fax : (52) 55 20 92 84 / 85. E-mail : admin@convention-center.net. Site Internet : www.isf2003.org.

19-20 juin 2003, Avignon (France)

"Environnement et transports", 1^{er} colloque scientifique international, organisé par l'INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité). *Contact* : Sylvie Méreaud, INRETS, boîte 24, 69675 Bron cedex, France. Fax : 33 (0)4 72 37 68 37.

23-25 juin 2003, Chelmsford (Royaume-Uni)

"Sustainable Communities. A Conference for Europe. Agenda 21 ou Catch 22". *Contact* : Sarah-Jane Mackenzie, Enterprise & Innovation Office, APU Rivermead Campus, Bishop Hall Lane, Chelmsford Essex CMI ISQ, Angleterre. Fax : 44 (0)1245 269488. E-mail : s.j.mackenzie@apu.ac.uk.

André Lebeau ¹

Mourir pour l'espace

Suite au dramatique accident de la navette Columbia, force est à nouveau de s'interroger sur le bien-fondé de la conquête spatiale.

Après avoir rappelé que « rien de grand ne se fait sans qu'aux ressources de l'intelligence s'allient celles du courage », André Lebeau rappelle l'objectif des vols habités : l'exploration par l'homme du système solaire, des planètes et des astéroïdes sur lesquels la présence humaine est concevable.

Il expose les moyens mis en œuvre, en particulier en matière de transport spatial, leurs forces et leurs faiblesses.

H.J.

« Ils étaient des volontaires, c'est-à-dire qu'ils avaient d'avance accepté le sacrifice et qu'ils avaient fait un pacte avec le danger. »

Charles de Gaulle,
Hommage aux marins de *La Minerve*,
disparue en mer le 27 janvier 1968.

La mort des astronautes de *Columbia* commande le respect de ceux qui savent que rien de grand ne se fait sans qu'aux ressources de l'intelligence s'allient celles du courage. Aucune des grandes entreprises qui ont changé le cours de la destinée humaine n'a pu s'accomplir sans que le danger soit accepté et sans que des vies soient sacrifiées.

L'équipage de *Columbia* est mort pour une grande cause qui est la conquête de

l'espace, la transgression des frontières qui bornent le domaine accessible à l'homme. Les vols habités concrétisent cette vision, présente depuis les origines dans l'entreprise spatiale et qu'exprimait déjà la phrase mille fois répétée de Tsiolkovski ² : « La Terre est le berceau de l'humanité, mais on ne passe pas sa vie dans un berceau. » On peut bien sûr nier toute rationalité économique ou sociétale à ce désir qui porte l'homme

1. Professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers, membre de l'Académie nationale de l'air et de l'espace.

2. Konstantin Edouardovitch Tsiolkovski (1857-1935), précurseur russe, s'intéressa à la conquête de l'espace dès 1883 et fut l'un des pères fondateurs de l'aéronautique (NDLR).

vers l'espace, mais on ne peut nier qu'il existe, qu'il est capable de mobiliser les foules et de faire que certains, parmi les meilleurs, y consacrent leur existence.

Un drame aussi symbolique ne manquera pas de susciter des polémiques stériles que la simple décence devrait interdire, mais il commande aussi un devoir de réflexion. Car si la froide rationalité n'est pas le moteur de la conquête de l'espace, pas plus qu'elle ne le fut de la conquête des pôles ou de l'Everest, elle reprend tous ses droits lorsqu'il s'agit d'en déterminer les voies et les moyens.

Cette réflexion est un hommage qui est dû au sacrifice.

Il faut d'abord élucider les circonstances qui ont conduit à la catastrophe ; déterminer, par une démarche héritée de la conquête de l'air, si toutes les mesures nécessaires pour diminuer le risque avaient été prises et, le cas échéant, arrêter des mesures correctives. C'est évidemment la tâche des responsables du programme et des commissions d'enquête qui ont été mises en place ; on peut être assuré que cela sera fait et que les résultats de cette recherche seront connus. Gloser sur ce thème est parfaitement inutile tant que cette démarche n'a pas abouti.

La finalité des vols habités³

On peut plus utilement s'interroger sur la logique qui gouverne aujourd'hui les programmes de vols habités et sur les relations qui existent entre cette logique et l'accident de *Columbia*, comme sur les effets que cet accident aura sur

l'avenir des vols. Une telle réflexion doit partir de l'objectif que l'on assigne à ces vols ; le seul qui soit concevable est l'exploration par l'homme du système solaire, des planètes et des astéroïdes sur lesquels la présence humaine est envisageable. Il s'agit en somme d'aller d'une planète à d'autres, non de séjourner dans l'espace mais de le traverser, tout comme les navigateurs du XV^e siècle traversaient les océans pour découvrir de nouvelles terres. C'est ce qu'amorça *Apollo* avec la Lune, il y a plus de 30 ans, et qui n'a pas eu de suite à ce jour.

Dans l'espace même, la présence permanente de l'homme est dépourvue de toute fin. Toutes les tâches qu'il pourrait y accomplir le sont à meilleur compte et plus efficacement par des engins automatiques. Les vols habités en orbite circumterrestre ne peuvent se justifier que s'ils constituent une étape de préparation à des phases ultérieures de l'exploration du système solaire. La recherche scientifique qui s'y accomplit, à l'exception de ce qui concerne le comportement de l'organisme humain en apesanteur, n'est qu'un médiocre alibi qui ne peut aucunement justifier la dimension des moyens qu'elle requiert et aucune application pratique de la microgravité ne s'est concrétisée.

En regard de cet objectif d'exploration planétaire, il faut placer les systèmes dont on dispose aujourd'hui et qui sont au nombre de trois. Deux systèmes de transport spatial, d'une part : le système russe *Soyouz* et la *Navette spatiale* ; un système orbital, d'autre part : la station spatiale internationale ou ISS (*International Space Station*). À ces trois

3. Les intertitres sont de la rédaction (NDLR).

éléments s'ajoutera bientôt le cargo européen ATV (*Automated Transport Vehicle*), lancé par *Ariane 5* et destiné à assurer une desserte automatique de la station en matériels et en ergols.

Le transport spatial

Le transport spatial disponible relève d'une conception ancienne. Le système russe utilise, avec quelques améliorations, le lanceur qui a placé Youri Gagarine en orbite en 1961. Il fonctionne de façon très sûre et constitue, pour la station spatiale, l'unique ligne de vie qui subsiste tant que les trois navettes restantes sont clouées au sol. Mais sa capacité est limitée à trois passagers, à l'aller comme au retour.

La *Navette spatiale*, elle, utilise des moteurs cryogéniques qui ont été développés dans les années 1970 et des ordinateurs dont les microprocesseurs datent du début des années 1980. Mais cette vétusté technologique n'est pas sa faiblesse principale. Elle a été conçue pour ramener de l'espace des charges lourdes produites par une industrie en microgravité, dont on espérait qu'elle se développerait et qui ne s'est jamais matérialisée. La capacité de retour de la navette est ainsi sans emploi. Or, c'est elle qui dimensionne l'orbiteur et qui est à l'origine du coût extrêmement élevé de chaque vol — entre un demi-milliard et un milliard de dollars US. Les astronautes sont en définitive le seul élément dont il faille assurer le retour vers la Terre et, pour cela, un avion spatial de dimension modeste mis en orbite par un lanceur classique — voire une capsule de rentrée comme celles de *Soyouz* ou d'*Apollo* — suffirait à la tâche. Pour tout le matériel qui part vers l'espace pour y demeurer ou pour être

détruit à la rentrée dans l'atmosphère, on n'a que faire d'une capacité de retour et on peut parfaitement s'accommoder de lanceurs conventionnels comme *Ariane 5*.

C'est sur ce système de transport vétuste, limité en capacité pour ce qui est de la composante russe, inadapté pour ce qui est de la navette, que repose l'unique programme de vols habités en existence ou en projet : la station spatiale internationale.

La station spatiale internationale

Ce projet est un héritage de la guerre froide. À une époque où l'Union soviétique était seule à assurer, avec la station *Mir*, une présence permanente dans l'espace circumterrestre, le projet de station américaine *Freedom* relevait, comme l'indique son nom, d'une volonté purement politique : affirmer la présence et la supériorité américaine dans l'espace. Cette logique de confrontation s'est transformée, après l'effondrement du système communiste, en une logique de coopération sur laquelle repose aujourd'hui le projet. Mais, à la différence d'une logique d'affrontement qui se suffit à elle-même, une logique de coopération requiert un objectif commun. Or, il est impossible de construire, à l'appui du projet, une argumentation qui repose sur une base purement scientifique et encore moins sur une base économique. C'est ce que reconnaissait le précédent administrateur de la Nasa (*National Aeronautics Space Agency*), Daniel Goldin, lorsqu'il disait : « Nous construisons la station pour voir comment les hommes peuvent vivre et travailler efficacement, et en sécurité, dans l'espace. Nous pourrions faire des recherches impression-

nantes, mais ce n'est pas là la justification. » L'existence de cet énorme programme — 96 milliards de dollars US d'après la dernière estimation du Congrès des États-Unis — pose ainsi deux questions.

Une question immédiate : le projet pourra-t-il survivre techniquement à la destruction de *Columbia* ? Tout dépend des conclusions de l'enquête en cours et de la durée d'immobilisation des navettes restantes. Le programme a toujours été sur la corde raide, à l'extrême limite de ce que permettaient les systèmes de transport existants. Le seul système russe permet peut-être d'assurer, pour un temps, les tâches techniques indispensables à la survie de la station : la relève d'un équipage réduit à trois hommes et l'entretien de l'orbite que le freinage atmosphérique dégrade ; il ne permet en aucun cas d'achever la construction et de conduire l'exploitation. L'arrimage du module laboratoire européen, notamment, requiert l'usage de la navette pour laquelle il a été conçu.

En regard de cela, l'abandon de ce programme, quelles que soient ses faiblesses, serait un désastre sans précédent qui pèserait très lourdement sur l'image et sur l'avenir de l'entreprise spatiale. Accessoirement, l'investissement significatif, encore que modeste, de l'Europe serait perdu. L'issue de cette question n'est plus entre les mains des hommes politiques et leurs déclarations n'y changeront rien ; elle dépend de la faisabilité technique d'une remise en service des navettes restantes, dans des conditions de sécurité acceptables.

Au-delà de l'avenir immédiat demeure l'interrogation essentielle que la catastrophe interdit d'éluder : celle de l'objectif et de la stratégie de l'exploration spatiale. L'absence de cet élément fondamental dans le programme actuel de vols habités conduit dans l'impasse un effort immense, dans lequel se sont investis d'innombrables talents, et pour lequel des femmes et des hommes courageux viennent de donner leur vie.

« [Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes] va faire naître des espoirs qui ne pourront jamais être réalisés. Je crains que cela ne coûte des milliers de vies. Au bout du compte, l'idée sera fatalement discréditée, on l'appellera rêve d'un idéaliste qui n'a été capable de comprendre le danger que lorsqu'il a été trop tard pour s'opposer à ceux qui tentent de mettre ce rêve en pratique. »

Robert Lansing,
ministre des Affaires étrangères
de l'administration Wilson, de 1915 à 1921

Et si George Bush avait raison ?

La position américaine sur le protocole de Kyoto

PIERRE BONNAURE ¹

En décembre 1997, les dirigeants de 168 pays s'engagèrent, à Kyoto, à réduire de 5,2 % d'ici 2012 leurs émissions de gaz à effet de serre, soupçonnées de perturber le climat.

Quatre ans plus tard, les États-Unis se sont retirés de ces accords. Pourquoi ? Pierre Bonnaure tente de nous expliquer la position américaine et de nous montrer que, en définitive, les États-Unis font peut-être plus que les Européens en matière d'écologie...

Laissons George Bush de côté, répond André Lebeau. Nous sommes, pour la première fois, confrontés à un véritable défi planétaire, un défi qui exige de la part de l'humanité qu'elle agisse globalement. Le fait que les États-Unis constituent la première puissance mondiale leur confère un devoir, celui d'agir au service de l'avenir de l'humanité. Il est donc tout à fait regrettable que la défense de leurs intérêts particuliers l'emporte sur la nécessité d'une action globale face aux menaces qui planent sur la planète Terre.

H.J.

En décembre 1997, les dirigeants de 168 pays s'engagèrent, à Kyoto, à réduire de 5,2 % d'ici 2012 leurs émissions de gaz à effet de serre, soupçonnées de perturber le climat. Quatre ans plus tard, les États-Unis se sont retirés de cet accord, s'attirant d'âpres critiques de la part de l'Europe et des nombreux pays où soufflait déjà un vent d'antiaméricanisme. Pour pren-

dre le risque de voir son pays encore taxé d'arrogance, d'unilatéralisme et d'égoïsme, le président George W. Bush devait avoir de bonnes raisons. Essayons, pour une fois, de nous mettre à sa place.

L'incertitude scientifique

La communauté scientifique reste divisée sur les causes et les consé-

1. Ingénieur, ex-directeur et fondateur de l'Institut de prospective technologique de Séville.

quences du changement climatique. Alors que le groupe international d'experts chargé de se pencher sur la question (GIEC / IPCC ²) continue de pousser des cris d'alarme, l'Académie américaine des sciences a publié, en juin 2001, un rapport qui prend acte d'un certain nombre d'indices troublants, mais conclut qu'il n'est pas possible, en l'état des connaissances, d'affirmer que le dioxyde de carbone (CO₂) est responsable d'un changement climatique, ni de prévoir ce que sera ce changement dans le futur ³.

Si le principe de précaution impose des mesures conservatoires, il n'est pas certain que le protocole de Kyoto soit la bonne réponse. Selon un chercheur écologiste danois, Bjørn Lomborg, il ne ferait que retarder de six ans une évolution inévitable, pour un coût excessif ⁴. Selon un groupe d'experts américains, le protocole est la fois trop timoré pour changer quoi que ce soit à l'évolution climatique et trop ambitieux pour être praticable : en un mot, il est schizophrène. Vouloir stabiliser la concentration de CO₂ dans l'atmosphère à son niveau actuel (370 ppm ⁵), *a fortiori* ramener celle-ci au niveau préindustriel (estimé à 270 ppm), exigeraient en effet des investissements colossaux et le recours à des technologies qui n'existent pas encore. Si l'on se contentait de plafonner la concentration de gaz carbonique à 550 ppm à l'horizon 2050, donc en acceptant que la situation se dégrade encore un peu, il faudrait disposer, d'ici là, d'une capa-

cité de génération d'énergie « propre » au moins égale, si ce n'est deux fois supérieure, à la totalité de la puissance installée actuelle, toutes sources confondues. C'est un formidable défi que peu de nations seraient (peut-être) capables de relever, et cela creuserait ultérieurement l'écart entre riches et pauvres.

La géopolitique

Le gros de la pollution à venir, dans les 50 prochaines années, sera le fait de l'Asie (Inde, Chine, etc.) et, dans une moindre mesure, de l'Amérique latine si elle parvient à surmonter les causes politiques de ses crises à répétition. Sortant peu à peu de sa prostration, la Russie va se remettre à consommer. L'Union européenne, elle-même si prompt à critiquer l'Amérique, se montre incapable de freiner sa pollution, *a fortiori* de la réduire. Face à une Chine qui connaît une croissance spectaculaire, qui ne cache pas ses ambitions de puissance régionale et qui va brûler sans complexe d'énormes quantités de charbon et de pétrole, pourquoi les États-Unis se lieraient-ils les mains unilatéralement plus que de raison ?

La politique intérieure américaine

En adhérant au protocole de Kyoto, le président Clinton a fait un geste généreux, mais qui n'engageait guère son mandat, dont l'échéance appro-

2. GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, traduction française de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change).

3. COMMITTEE ON THE SCIENCE OF CLIMATE CHANGE / NATIONAL RESEARCH COUNCIL. *Climate Change Science: An Analysis of Some Key Questions*. Washington, D.C. : The National Academies Press, juin 2001, 42 p.

4. LOMBORG Bjørn. *The Skeptical Environmentalist. Measuring the Real State of the World*. Cambridge (Massachusetts) : Cambridge University Press, 2001 (voir *Futuribles*, n° 279, octobre 2002, pp. 88-91) ; et « The Skeptical Environmentalist Replies ». *The Scientific American*, mai 2002.

5. Particules par million.

chait. Il laissait en revanche une sérieuse « patate chaude » à son successeur, d'autant plus que le Sénat avait, dès 1997, repoussé le protocole à l'unanimité, dans un contexte économique pourtant bien meilleur qu'aujourd'hui.

Le faux procès écologique fait à l'Amérique

Les États-Unis sont le premier générateur mondial de pollution industrielle, non par laxisme, mais tout simplement parce que l'économie américaine produit à elle seule le quart des biens et services mondiaux. Il n'est donc pas choquant qu'elle polue en proportion.

L'Amérique a structurellement de gros besoins d'énergie. Il s'agit d'un vaste espace relativement peu peuplé, où les distances et donc les besoins de transport sont considérables. La *Sun Belt* appelle la climatisation, les États du Nord le chauffage. L'agriculture des grandes plaines dépend de l'irrigation et de la mécanisation. La très large diffusion des ordinateurs entraîne une consommation nouvelle non négligeable.

Accuser les États-Unis d'être indifférents à l'environnement est injuste. La nation américaine a été parmi les toutes premières à se soucier d'écologie, avec ses intellectuels, ses écrivains (Rachel Carson), ses parcs naturels (dont certains remontent au début du XX^e siècle) et ses espèces protégées. L'écologie et le développement durable ont été au cœur de la campagne d'Al Gore et Ralph Nader. La cogénération est encouragée depuis 1978 par le *Public Utilities Regulatory Policy Act*. L'économie de l'hydrogène vient de trouver

un nouveau héraut en la personne de l'économiste Jeremy Rifkin ⁶...

Les États-Unis ne se contentent pas de mots, comme en témoignent les rangées d'éoliennes sur la côte Pacifique et dans les grandes plaines, entre le Texas et le Dakota ; les centrales solaires dans le désert de Mojave (neuf centrales à collecteurs concaves, et une centrale à tour et miroirs orientables, Solar One, à Barstow) ; les installations d'essais de matériels solaires à Phoenix ; l'industrie photovoltaïque (BP Solar alimente à elle seule 10 % du marché photovoltaïque mondial). Le *smog* a reculé en Californie, où les constructeurs automobiles ont l'obligation de mettre dans leur catalogue des véhicules à faible émission (LEV, *low emission vehicles*), voire à émission nulle (ZEV, *zero emission vehicles*). La pénurie de carburants qu'a connue cet État, loin de traduire les défaillances de l'économie de marché, comme on a pu le lire en France, résulte des spécifications très contraignantes imposées par la puissance publique sur la formulation des essences, ce qui l'isole du marché national des carburants. Et la pénurie d'électricité a été engendrée par le contrôle des prix imposé par l'État à une industrie privée qui, cessant d'être rentable, n'investissait plus. Un point noir est l'engouement pour les SUV (*sport utility vehicles*), ces véhicules de loisir lourds et énergivores, mais il est difficile de jeter la pierre aux Américains, tant ces véhicules sont à la mode dans les villes européennes, où ils n'ont pourtant pas leur place.

Les États-Unis sont très avancés dans les technologies du futur que sont l'hydrogène et les piles à combus-

6. RIFKIN Jeremy. *L'Économie hydrogène. Après la fin du pétrole, la nouvelle révolution économique*. Paris : La Découverte, 2002 (voir *Futuribles*, n° 285, avril 2003, pp. 89-90).

RECRUESCENCE DU SMOG AUX ÉTATS-UNIS

Après une baisse irrégulière mais continue du smog aux États-Unis, depuis les années 1970, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) annonce une recrudescence, ces deux dernières années, des alertes à la pollution atmosphérique dans ce pays. Seul État épargné : le Texas.

Ce qu'on appelle le smog résulte de la réaction entre des composés chimiques organiques volatiles, et des oxydes d'azote d'origine industrielle et automobile. Des experts ont pu établir un lien entre le niveau de smog et les conditions météorologiques, ce qui pourrait expliquer la situation du Texas qui a essuyé récemment plus de vent et de pluie que d'habitude.

Mais si l'air est bien, aujourd'hui, plus propre qu'il y a 20 ans, l'augmentation récente de la pollution inquiète les spécialistes, pour qui les lois de la précédente administration (Clinton) avaient permis de réduire la pollution automobile (grâce à des normes strictes pour les voitures neuves) mais pas industrielle.

Selon les écologistes, seul un renforcement des lois actuelles et l'adoption de technologies plus propres pourront assurer une amélioration significative de l'air. Un point de vue que ne partage pas l'administration Bush ; celle-ci souhaite laisser à l'industrie le recours au système d'échange des « permis de polluer ». Elle espère ainsi obtenir une baisse nationale de la pollution aux oxydes d'azote de 58 % d'ici 2008.

Futuribles

Sources : *MISSION POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE* (Ambassade de France aux États-Unis). S&T Presse USA, n° 438, 21 mars 2003 ; *BORENSTEIN Seth*. « Smog Increases in Most of U.S. But Declines in Texas ». Houston Chronicle, 18 mars 2003, site Internet : www.chron.com/cs/CDA/story.hts/nation/1824877.

tible, que la Nasa (National Aeronautics Space Agency) a développées pour la conquête de la Lune et dont le gouvernement continue à financer les recherches à hauteur de 180 millions de dollars US par an. Le gouverneur du Michigan a créé un parc technologique qui se veut la Silicon Valley des technologies de l'hydrogène.

Enfin, les États-Unis sont sur une route vertueuse de réduction de l'intensité énergétique, accentuée par la mutation d'une économie qui se tourne plus rapidement que d'autres vers l'immatériel et les services avec, en point de mire, une société de la connaissance. Si la consommation d'énergie par tête a augmenté fortement entre 1945 et 1973, elle s'est stabilisée ensuite, pour décliner, depuis 1979, au rythme de 0,7 % par an, mal-

gré la consommation nouvelle due à l'énorme parc d'ordinateurs et à la généralisation de la climatisation dans les véhicules.

Le terrorisme

Le choc du 11 septembre 2001 a fait prendre conscience aux Américains que leur territoire n'est plus un sanctuaire et que l'équilibre de la terre nucléaire ne suffit plus à garantir leur sécurité. Face à une menace insidieuse et multiforme, ils sentent le besoin de protéger à la fois le sol national, la flotte, les corps expéditionnaires et, le cas échéant, leurs alliés, d'éventuelles attaques de missiles. Il leur faut conforter leur suprématie dans l'espace, développer une nouvelle panoplie d'armes innovantes, doter leurs forces armées d'une mobilité accrue,

être en mesure de gérer plusieurs théâtres de conflit à la fois, entretenir un ensemble planétaire sans équivalent de surveillance et de renseignement, rester à la pointe de la recherche mondiale et de la technologie.

Au plan de l'approvisionnement en hydrocarbures, il leur faut maintenir ouvert un éventail suffisamment diversifié de sources et jouer les gendarmes internationaux, pour empêcher quelques régimes ou sectes de menacer les grandes routes d'approvisionnement ou de brouiller les cartes sur les marchés pétrolier et gazier. Au plan intérieur, il leur faut sécuriser les télécommunications, les circuits financiers et les grands systèmes de transport (aéroports, porte-containers, etc.) pour que l'économie ne soit pas freinée par les risques. Bien plus que les Européens, les États-Unis se sentent embarqués dans une nouvelle forme de guerre froide, fort coûteuse et qui risque d'amputer le produit intérieur brut de quelques points. Pour faire face, l'administration Bush a pu, dans

un premier temps, puiser largement dans les caisses bien remplies du trésor public, mais le fond est atteint ; pour aller plus loin, il faudra un sursaut national, une forme de mobilisation industrielle et financière, qui fera inévitablement passer au second plan les questions environnementales et même sociales.

*
**

L'antiaméricanisme ambiant empêche d'apprécier ces arguments à leur juste valeur. De façon inavouée, ce que beaucoup redoutent, c'est moins la réticence des États-Unis sur le dossier climatique, que le report des priorités américaines sur des domaines de nature à renforcer ultérieurement la supériorité militaire, technologique et économique de la superpuissance. C'est aussi le risque de voir Washington et le monde américain des affaires aspirer le capital international pour financer leur stratégie.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

STOFFAËS Christian. « L'hydrogène est l'énergie de l'avenir ». Interview in *Le Nouvel Économiste*, 25 octobre 2002.

HEISBOURG François, FONDATION POUR LA RECHERCHE STRATÉGIQUE. *Hyperterrorisme, la nouvelle guerre*. Paris : Odile Jacob, 2001.

Rapports du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat).

KASPI André. *Mal connus, mal aimés, mal compris, les États-Unis aujourd'hui*. Paris : Plon (Tribune libre), 1999 (voir *Futuribles*, n° 251, mars 2000, pp. 92-96).

MAMOU Yves. « Le terrorisme, une bombe de plus contre la croissance » et « Le terrorisme, une variable économique qui augmente les coûts ». *Le Monde Économie*, 5 novembre 2002.

REVEL Jean-François. *L'Obsession antiaméricaine. Son fonctionnement, ses causes, ses inconséquences*. Paris : Plon, 2002 (voir *Futuribles*, n° 285, avril 2003, pp. 93-94, et n° 280, novembre 2002, pp. 55-56).

SORMAN Guy. *Le Progrès et ses ennemis*. Paris : Fayard, 2001.

Et si George Bush avait tout faux ?

Le changement climatique, un défi planétaire

ANDRÉ LEBEAU ¹

« *Nature cannot be fooled* ². »
Richard P. Feynman

Juger des problèmes que posent les menaces sur l'environnement mondial et de la façon dont les États-Unis les abordent à l'aune des actions — voire des pensées — de Monsieur Bush, c'est vraiment se tromper d'échelle. Ce minuscule personnage doit d'abord, quel que soit le pouvoir de nuisance que lui confère temporairement la forte minorité qui l'a élu, être ramené à sa juste dimension. Juger par lui de l'Amérique serait réduire l'Empire romain à la taille de certains de ses empereurs ; dans un an au mieux, dans cinq ans au pire, il aura disparu de la scène, sans même qu'une saute d'humeur de ses prétoriens ait à y pourvoir et sans que la face du monde, à quelques traces sanglantes près, en soit changée.

Savoir s'il reflète la personnalité profonde de cette nation et si cette personnalité s'exprime de telle sorte qu'elle provoque « l'antiaméricanisme ambiant » sont des questions plus pertinentes. L'énorme puissance maté-

rielle dont disposent les États-Unis suscite à leur endroit une attente particulière, celle de les voir — à la différence de ce que font toutes les autres nations — mettre leur puissance au service de l'avenir de l'humanité. Leur rhétorique, reflet du curieux besoin d'être aimé qui les caractérise, prétend que c'est ce qu'ils font, mais l'affirmation que « le mode de vie des Américains n'est pas négociable » le nie à l'évidence. La généralisation de ce mode de vie n'est pas compatible, dès aujourd'hui, avec les ressources de la planète. La volonté de le préserver, quel qu'en soit le prix, implique donc que des frontières sépareront les riches des pauvres, la race d'Abel de celle de Caïn pour user du langage religieux à la mode.

Est-ce suffisant pour justifier l'anti-américanisme ? Pour l'expliquer, peut-être, mais le comportement des Américains ne diffère en rien de celui du reste de l'humanité et rien ne justifie donc à leur endroit une haine particu-

1. Professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers, ancien directeur de Météo France.
2. La nature ne peut être dupée (NDLR). In FEYNMAN Richard P. *What Do You Care What Other People Think?* New York : Norton, 1988 et Bantam, 1989.

lière ; c'est à l'espèce humaine tout entière qu'il faudrait s'attaquer et c'est bien à ce niveau que se place le problème. Le recul nécessaire pour en prendre la mesure achève d'effacer George W. Bush dans l'insignifiance et réduit à une dimension circonstancielle des phénomènes en apparence aussi considérables, aux yeux de l'actualité, que le déficit extérieur massif des États-Unis et la question de savoir qui le paye.

La dimension finie de la Terre³

John von Neumann, dans un écrit de circonstance intitulé « *Pouvons-nous survivre à la technologie ?*⁴ », a identifié un conflit planétaire entre l'évolution technique et la survie de l'humanité, conflit dont la source est la dimension finie de la Terre. Nous avons atteint un stade, dans l'histoire de l'espèce humaine, où l'impact de ses activités sur la planète devient perceptible et menaçant.

La menace a émergé depuis tout au plus une centaine d'années, et un autre siècle suffira pour qu'elle devienne létale. Deux sources se conjuguent pour la créer : la croissance démographique et l'évolution technique, qui tendent l'une et l'autre à accroître les prélèvements sur les ressources et l'importance des rejets. Ces deux sources ne sont d'ailleurs nullement indépendantes, la technique permettant de faire reculer les barrières naturelles qui limitaient la densité démographique, et fournissant des outils pour la contrôler.

Quant aux effets, ils sont beaucoup plus divers que ce qu'envisageait Malthus. Ils ne concernent pas seulement l'insuffisance des ressources — épuisement des ressources non re-

nouvelables, rareté des ressources renouvelables — et les altérations de l'environnement produites par les rejets ; au-delà de ces manifestations d'une désadaptation de la population humaine à son environnement physique, un conflit d'une nature plus immatérielle s'est établi entre le morcellement politique du monde et la capacité croissante de la technique à l'affecter dans sa globalité. Ainsi, pour reprendre les termes de von Neumann, « l'environnement dans lequel le progrès technique doit se réaliser est devenu à la fois trop étroit et sous-organisé ». Cela se manifeste par la montée de nouvelles formes d'instabilité à grande échelle du système politico-économique, pour lesquelles manquent les moyens de prévision et d'action corrective.

Le changement climatique

Sous son aspect purement physique d'altération de l'environnement planétaire, de « *global change* », la menace revêt des formes nombreuses allant de l'extinction d'innombrables espèces animales et végétales, de la pollution des mers, des fleuves et des nappes phréatiques à la pollution globale de l'environnement atmosphérique. De cette diversité émerge un phénomène qui a acquis une grande faveur médiatique, l'enrichissement de l'atmosphère en gaz à effet de serre et les changements climatiques qu'il est susceptible de déclencher.

Pourquoi cet aspect des choses connaît-il une notoriété que n'atteignent pas d'autres ? Cela tient peut-être à la rencontre de trois acteurs : la communauté scientifique qui l'a découvert, qui a médiatisé les craintes

3. Les intertitres sont de la rédaction (NDLR).

4. NEUMANN John (von). « *Can We Survive Technology?* » *Fortune*, juin 1955 (traduction française dans *Futuribles*, n° 244, juillet-août 1999, pp. 119-130).

qu'il peut susciter et ouvert un champ de recherche à la mesure de ses moyens et de ses ambitions ; l'homme de la rue, qui appréhende aisément la signification d'un changement climatique ; la classe politique, qui perçoit que toute action correctrice dans ce domaine touche à l'un des fondements de l'économie : l'énergie, et affectera inévitablement la croissance. Or, la croissance économique est le critère fondamental auquel se mesure le succès d'un pouvoir politique et, comme tel, elle constitue un enjeu électoral majeur. L'ampleur des débats et des polémiques autour des mesures tout à la fois tardives, insuffisantes et difficiles à mettre en œuvre, que formule le protocole de Kyoto, est l'effet de cette conjonction. Elle crée une situation très différente de celle qui a prévalu lorsqu'on a identifié la source des atteintes à l'ozone stratosphérique et où les actions correctrices portaient sur des éléments mineurs du système industriel des pays développés. Sans les effets redoutés sur la fréquence des cancers de la peau, l'affaire de l'ozone serait passée à peu près inaperçue du grand public.

L'incertitude scientifique

Laissant de côté la question de savoir si Kyoto est une réponse appropriée à la menace climatique — s'agissant d'un acte politique issu d'un débat confus, la chose serait miraculeuse —, laissant même de côté la question de savoir si une telle réponse peut exister, nous nous bornerons à examiner l'argument le plus souvent invoqué pour différer toute action correctrice, celui de l'incertitude scientifique.

Un certain degré d'incertitude est inhérent à toute connaissance relevant du champ des sciences exactes. Comme l'écrit Richard Feynman : « Le savoir scientifique est un ensemble d'affirmations auxquelles s'attachent des degrés variés de certitude — les unes sont très incertaines, d'autres presque certaines, mais aucune n'est **absolument** certaine ⁵. » L'enrichissement de l'atmosphère en gaz à effet de serre d'origine anthropique — au premier rang desquels le dioxyde de carbone issu de la consommation des combustibles fossiles — relève de ce qui est proche de la certitude absolue et d'ailleurs n'est guère contesté. L'existence d'un effet de serre anthropique venant s'ajouter à l'effet de serre naturel relève du même degré de certitude, mais la détermination quantitative de l'ampleur du réchauffement induit sur le climat varie dans la proportion de un à trois selon les modélisations.

La réduction de cette divergence fait l'objet d'un effort de recherche dans lequel les meilleures équipes mondiales — au tout premier rang desquelles des équipes européennes — confrontent leurs démarches et leurs résultats. L'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) ⁶ sert de cadre à cet effort qu'on ne saurait utilement critiquer sans avoir pris la mesure de son ampleur, de son indépendance à l'endroit du pouvoir politique ou des *lobbies* économiques, et de la rigueur exemplaire de ses procédures. Les résultats qu'il publie expriment l'opinion dominante qui émerge de la confrontation de la quasi-totalité des chercheurs actifs dans ce domaine, et ils sont explicitement assortis d'une indication sur le degré d'incertitude qui

5. FEYNMAN Richard P. *Op. cit.* New York : Norton, 1988 et Bantam, 1989.

6. GIEC en français (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) ; site Internet : www.ipcc.ch.

Évolution possible des températures à l'horizon 2100 selon divers scénarios

Écarts de température (en °C) par rapport à la moyenne 1961-1990



Plusieurs scénarios ont été élaborés par le GIEC, permettant de calculer l'élévation moyenne de la température selon les hypothèses d'émission de gaz à effet de serre. Dans le scénario du « laisser-faire », la température augmenterait de 5°C en 2100. Si les mesures les plus contraignantes étaient adoptées, l'élévation ne serait que de 2°C. Les hypothèses intermédiaires correspondent à différentes options de choix technologiques, fiscaux ou politiques (extension du nombre de pays acceptant les contraintes de réduction des émissions).

s'y attache. C'est ainsi que le caractère encore très incertain des prévisions à l'échelle régionale est souligné et désigné comme un objectif prioritaire des recherches à venir. Naturellement, il est normal et sain que des voix discordantes puissent se faire entendre, et que leurs arguments soient examinés ; la science n'est pas un processus démocratique et la majorité n'y fait pas la vérité. Mais opposer à cette démarche collective l'opinion isolée d'un corps académique, fût-il la National Academy of Sciences, est véritablement dérisoire ; autant vaudrait chercher la lumière dans l'autorité des écrits d'Aristote.

La courbe ci-dessus, issue d'un rapport de l'IPCC, représente la variation de la température à la surface de l'hémisphère Nord pour la période 1000-2100. Les valeurs pour la période 1000-1860 sont reconstituées à partir de données indirectes (cernes d'arbres, coraux, calottes glaciaires et données historiques). De 1860 à 2000, les données sont obtenues à partir de mesures instrumentales. De 2000 à 2100, les projections sont fournies pour six scénarios d'émission en utilisant un modèle de sensibilité moyenne. La montée de la température moyenne observée au cours du XX^e siècle est clairement visible.

La capacité de réaction de l'humanité

À l'endroit de cette menace climatique globale, et des autres menaces qui se font jour, quelle est la capacité de réaction de l'humanité ? Nous n'essaierons pas ici d'aborder dans toute sa généralité cet immense problème dont dépend la survie de l'espèce. Nous nous bornerons à tenter d'en éclairer quelques aspects spécifiques, au premier rang desquels son caractère radicalement nouveau.

L'homme n'est pas adapté à un problème totalement différent de ceux qui ont façonné son comportement dans le cours d'une évolution dont la durée se compte en millions d'années. Depuis l'origine de la civilisation, et même depuis les origines de l'espèce, les comportements et les institutions se sont adaptés à défendre les intérêts d'un groupe humain : tribu, ethnie ou nation, opposés à ceux d'autres entités de même nature. Nous n'avons ni expérience ni traditions sociopolitiques qui puissent nous aider à gérer nos relations avec un objet cosmique — la planète Terre — qu'on ne saurait ni menacer ni entraîner dans des compromis, avec lequel on ne peut ni biaiser ni négocier. La plupart des institutions et des traités internationaux ont été conçus soit pour traiter, par d'autres moyens que la guerre, des conflits qui agitent l'humanité, soit pour prévenir ou combattre les effets de catastrophes locales, non pour dialoguer avec le Sphinx planétaire. C'est la première fois depuis l'origine des temps qu'est requise une démarche de l'humanité tout entière agissant globalement.

Or, l'adhésion à une action de ce type se heurte à un obstacle dont la nature est familière aux économistes. Lorsqu'un système de règles et de contraintes est conçu pour assurer des conditions optimales à un ensemble de partenaires, il existe généralement, pour chacun d'eux, une situation encore meilleure que celle que ces contraintes engendrent, celle où il s'en exempte cependant que tous les autres y sont soumis. Malheureusement, la démarche, par définition, n'est pas généralisable. La même tentation qui pousse tel ou tel État à tricher avec les règles de l'Union européenne exerce ses effets néfastes sur la recherche de solutions à l'interaction entre l'homme et la planète : l'écartèlement inévitable entre ce que requiert la préservation des intérêts planétaires et ce qu'appelle la défense des intérêts particuliers du groupe ou de la nation.

Pour en revenir à Monsieur Bush, sa démarche, qui est provisoirement celle des États-Unis, illustre parfaitement cette schizophrénie qu'un éditorial de la grande revue scientifique *Nature* — qui n'est ni *unamerican* ni inféodée aux Verts — résume sans indulgence : « Le principal objectif, semble-t-il, est de produire l'impression que le président se préoccupe de l'énergie et de l'environnement, tout en assurant discrètement à ses vrais alliés, dans les industries charbonnière et nucléaire, qu'il est fermement de leur côté 7. »

Mais après tout, sur le réchauffement du climat, peut-être Monsieur Bush a-t-il raison. Il existe encore une toute petite marge d'incertitude et le hasard est parfois cruellement malicieux.

7. « Yes, We Have No Energy Policy. A Plan to Generate Electricity from Coal without Emitting Greenhouse Gas Is as Threadbare as the Rest of Bush's Energy Policy ». *Nature*, vol. 422, mars 2003, p. 1.

IDÉES & FAITS

PORTEURS D'AVENIR

La crise du café

L'effondrement des cours du café fait peser un doute sur l'efficacité de la stratégie de développement prônée par les économistes néolibéraux et les institutions internationales qu'ils dirigent. La théorie de « l'avantage comparatif », qui suppose que les pays ont toujours intérêt à se spécialiser dans une production destinée à l'exportation pour en tirer les moyens (devises) de se développer, se heurte en effet à une réalité plus complexe.

Aujourd'hui, certains pays dépendent complètement du café pour assurer leur subsistance : au Burundi, celui-ci représente presque 80 % des revenus d'exportation (50 % pour l'Éthiopie, 43 % en Ouganda, 31 % au Rwanda). On estime que 100 millions de personnes dans le monde vivent du café (au Brésil, sa production emploie trois millions de personnes). Or, son prix a perdu près de 50 % de sa valeur ces trois dernières années et se trouve à son niveau le plus bas depuis 30 ans. Les producteurs en sont réduits à vendre à un prix largement inférieur aux coûts de production et les conséquences de cette crise se font durement sentir, en termes d'exode rural, de recul de la scolarisation, mais aussi de malnutrition (selon le Programme alimentaire mondial, 30 000 Honduriens souffraient de la faim en 2002 à cause de la chute des cours).

Les causes en sont nombreuses : la surproduction tout d'abord, l'offre augmentant plus vite que la demande. Le Viêt-nam, à présent deuxième producteur mondial après la Colombie, a fait passer sa production de 1,5 million de sacs en 1990 à 15 millions en 2000, à l'aide de subventions gouvernementales et de la Banque mondiale. La mécanisation au Brésil a aussi engendré une croissance de la production de ce pays. Et alors que, jusqu'en 1989, les pays producteurs avaient réussi à s'entendre sur une politique commune de quotas d'exportation au sein de l'ICO (Organisation internationale du café, sur le modèle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole), l'arrivée d'un nouveau concurrent jouant cavalier seul a ruiné tous ces efforts.

La dépendance des producteurs vis-à-vis des intermédiaires et l'intense concentration du marché sont également montrées du doigt : cinq *traders* dominant 48 % du marché mondial, cinq importateurs gèrent 46 % des exportations, 55 % du volume passent par cinq torréfacteurs. La conséquence en est prévisible : à peine 6 % du prix d'un paquet de café vendu en supermarché revient au fermier (1 % du prix d'une tasse servie dans un bar). Cette part a baissé de 46,6 % entre mai 1997 et décembre 2001.

Les solutions avancées pour sortir de cette crise vont de la relance de l'ICO à une politique misant sur la qualité et les labels, en passant par la stimulation de la demande (une

campagne de *marketing* au Brésil, au début des années 1990, avait permis de doubler la consommation, et aujourd'hui les Brésiliens boivent deux fois plus de café que les Colombiens et cinq fois plus que les Mexicains).

Le commerce équitable, qui assure un prix payé au producteur correct (au moins supérieur aux coûts de production) et stable, est une réponse qui se veut plus structurelle, mais le « café équitable » ne représente encore que 0,2 % du café consommé aux États-Unis et 0,9 % dans l'Union européenne. L'organisation non gouvernementale Oxfam appelle également les multinationales comme Nestlé (26 % par an de bénéfices sur le café soluble) à s'engager à payer des prix qui assurent un revenu correct aux exploitants.

Mais au-delà, la crise du café, à laquelle fait écho la crise du coton (dont les cours n'ont jamais été aussi bas depuis 40 ans), ne devrait-elle pas remettre en cause un mode de développement fragile et aléatoire ? Une diversification des cultures et l'accent mis sur l'autosuffisance alimentaire ne seraient-ils pas plus prudents ?

Céline Laisney

Sources : « Latin America's Economy. Drowning in Cheap Coffee ». *The Economist*, vol. 360, n° 8241, 29 septembre-5 octobre 2001, pp. 61-62 ; LARONCHE Martine. « Plan d'urgence pour la crise du café ». *Le Monde*, 24 septembre 2002.

On parie ?

Les prospectivistes qui tentent d'anticiper l'avenir un peu précisément prennent le risque de se tromper — mais aussi d'avoir raison. Malheureusement, sauf dans ce dernier cas (et encore, rarement), on a peu l'occasion de comparer leurs prévisions et ce qui est finalement arrivé.

C'est pour remédier à cette lacune que la fondation Long Bets a été créée, par Stewart Brand, notamment fondateur d'un système de téléconférence, et Kevin Kelly, rédacteur en chef du magazine *Wired*. Cette fondation se veut une arène ouverte, familiarisant le grand public avec la réflexion sur le long terme d'une manière ludique, sur le principe du pari. Pour un minimum de 1000 dollars US, on peut lancer une affirmation du type « d'ici 2050, nous recevrons des signaux extraterrestres », en l'argumentant (il faut que l'objet du pari corresponde à enjeu social) et en fixant un horizon. D'autres personnes, en misant la même somme, peuvent faire le pari inverse, la fondation jouant le rôle d'arbitre et désignant, le pari arrivant à échéance, le vainqueur. Quel que soit ce dernier, l'argent va à une organisation caritative choisie par les participants.

Parmi les paris ouverts, signalons : « les armes biologiques ou une erreur de manipulation biologique causeront en une seule fois un million de victimes avant 2020 » (Martin Rees, astrophysicien) ; « au moins un être humain né en 2000 sera encore en vie en 2150 » (Peter Schwartz, président du Global Business Network) ; ou encore « d'ici 2029, un ordinateur surpassera le cerveau humain » (Ray Kurzweil, spécialiste de l'intelligence artificielle). Comme on le voit, les parieurs sont souvent soit des futurologues connus, soit des experts, ce qui donne plus de poids à leurs argumentations. On note aussi la variété des domaines concernés, malgré la récurrence des paris à caractère technique ou scientifique. On trouve aussi bien « l'émergence d'un tourisme spatial sur la Lune en 2020 », que l'idée selon laquelle « l'énergie solaire sera au même prix ou moins chère que les énergies fossiles d'ici 2020 ».

De nombreux paris ont un horizon très lointain (« en 2050, au moins deux monnaies communes sur le type de l'euro seront utilisées dans des ensembles régionaux comme l'Asie de l'Est, l'Afrique centrale ou l'Amérique du Sud » ou encore « en 2070, six pays au moins seront officiellement passés à la semaine de quatre jours de travail »), ce qui signifie que les parieurs ne seront certainement plus en vie (à moins que la prédiction de Peter Schwartz ne se réalise), mais c'est le principe même de la fondation — qui fait partie de la Long Now Foundation.

Enfin, précisons que ceux qui n'ont pas les moyens de miser peuvent au moins participer aux forums de discussion, où les débats paraissent d'assez bonne qualité.

C.L.

Sources : sites Internet de la Long Bets Foundation : www.longbets.org ; et de la Long Now Foundation : www.longnow.org.

Réforme éducative ou menace sur l'ordre chinois ?

Durant des siècles, les potaches chinoises de tous âges ont subi les misères de l'apprentissage par cœur, les enseignants tuant dans l'œuf toute créativité au profit de l'accumulation de faits, tandis que leurs parents les forçaient, des heures durant, à se gaver de données en vue des examens. Cette époque touche à sa fin. L'an passé, le gouvernement chinois a commencé à tester ce qui pourrait constituer une révolution dans les salles de classe, afin de rendre l'enseignement plus agréable, plus utile et, par-dessus tout, d'inciter les élèves à *penser par eux-mêmes*. C'est une reconnaissance tardive du fait que le système chinois d'éducation n'arrive pas à produire suffisamment de penseurs originaux,

avec en plus le fait que les apprenants chinois sont profondément insatisfaits de l'enseignement reçu¹. Les taux d'abandon ont augmenté, en particulier dans les zones rurales, pour des raisons certes avant tout économiques, mais aussi à cause de l'atmosphère stérilisante de l'enseignement traditionnel.

D'autres pays d'Asie orientale² sont aux prises avec des problèmes semblables, mais l'impact des réformes devrait être particulièrement profond en Chine car les méthodes d'éducation traditionnelles y étaient parfaitement adaptées à une culture politique qui exige du citoyen une soumission aveugle à l'autorité. En encourageant les élèves à questionner leurs enseignants et à les considérer comme des égaux (!), la Chine pourrait fort bien introduire un nouveau type de relations entre gouvernants et gouvernés.

Un enseignement... pour l'avenir des réformes en Chine

Le problème est de faire fonctionner ces audacieuses réformes, qui ont démarré dans le primaire — 38 zones expérimentales touchant 420 000 élèves sur un total de 215 millions — avant de s'étendre à tout le territoire (entre 2005 et 2010). Le gouvernement a fixé des objectifs ambitieux, en regard de ses faibles ressources, pour que les 10 millions d'enseignants du primaire et du secondaire acquièrent les compétences et la détermination à changer des habitudes de toute une vie.

Ces réformes impliquent l'introduction de manuels scolaires plus vivants : en mathématiques les formules apprises sont reliées à des

1. Selon une enquête du ministère de l'Éducation d'il y a cinq ans, 80 % des élèves n'aiment pas l'école et la pression des examens est telle que certains se suicident.

2. Japon, Corée (du Sud), Taiwan.

situations concrètes, tandis qu'en anglais les nouveaux manuels encouragent les élèves à dialoguer au lieu de tenter de mémoriser des phrases entières. Suivant les directives du ministère de l'Éducation, les enseignants devront utiliser ces livres comme de simples plates-formes d'applications à imaginer durant la classe, au lieu de les considérer comme des textes sacrés.

Tout ceci, bien entendu, coûte de l'argent dans un pays où certains enseignants (à la campagne) restent des mois sans toucher leur salaire parce que les gouvernements locaux chargés des écoles n'ont plus d'argent. De plus, il faut arriver à convaincre les parents que ces nouvelles méthodes seront profitables à leurs enfants. Tant que les admissions aux écoles secondaires et à l'université dépendront d'examens nationaux testant essentiellement les capacités de mémorisation des élèves, les parents se fieront à ce moule. Ainsi, certains ont retiré leurs enfants des écoles ayant mis en place ces réformes.

Bien que la plupart des écoles chinoises dépendent encore de l'État, de nombreuses institutions privées ont vu le jour, percevant des frais aussi élevés que le permet le marché³, et les établissements qui ont de bons résultats aux concours d'entrée des meilleures universités sont évidemment les plus demandés. Le risque est donc considérable que les écoles n'introduisent ces réformes que du bout des lèvres et continuent d'écraser les élèves avec les méthodes ancestrales. Les responsables craignent que les autorités éducatives régionales interdisent aux écoles sous leur responsabilité de choisir leurs manuels — le libre choix des manuels étant l'un des vo-

3. Que certains nomment pudiquement « donations » !

lets de la réforme —, afin de protéger les imprimeries locales.

À terme 4, il est prévu de modifier en conséquence les modalités d'entrée à l'université, afin de prendre en compte les performances scolaires des candidats. Mais se posera alors le problème d'évaluer correctement ces performances compte tenu de la corruption régnante. Dans un pays inondé de faux certificats et de faux diplômes, le concours national d'entrée à l'université, avec tous ses défauts, a au moins le mérite d'être respecté. Selon un responsable du ministère de l'Éducation, ces changements « vont créer une nouvelle culture (en classe) qui sera ouverte, scientifique et... démocratique » !

Bernard Mély (groupe Asie 21)

Source : *The Economist*, 25 janvier 2003.

4. Vers 2007, à l'arrivée des premiers « nouveaux élèves ».

Démocratie et valeurs

Une décennie est passée depuis la « troisième vague » de démocratisation, dans les pays anciennement communistes. Le régime démocratique semble bénéficier d'une image très favorable et rencontrer une adhésion très forte, et pourtant, force est de constater que tous les pays ne l'ont pas encore (loin de là) adopté.

Partant de ce constat, Ronald Inglehart a voulu mesurer le lien entre le soutien d'un individu à la démocratie, tel qu'il est mesuré par un certain nombre de questions, et le degré de démocratie des institutions de son pays. Pour ce faire, il se base sur les enquêtes mondiales sur les valeurs (qu'il coordonne depuis 1981), enquêtes qui couvrent à présent plus de 70 pays,

62 % en Macédoine, 67 % en Roumanie...). L'auteur en déduit que leur première expérience du régime démocratique n'a pas été convaincante, principalement parce qu'elle a coïncidé avec une crise économique grave.

Le soutien ouvert à la démocratie est en effet la condition nécessaire, mais non suffisante, à l'émergence d'institutions de ce type. Un autre facteur doit être pris en compte, qui est fondamental selon R. Inglehart : un ensemble de valeurs comme la tolérance vis-à-vis des opinions différentes ou des minorités, l'attachement à la liberté d'expression, la confiance, qu'il désigne sous le nom de « *self-expression* » (expression de soi).

L'auteur place ainsi les pays sur deux axes : le premier mesure leur niveau de démocratie effective entre 1981 et 2000 (selon un score calculé par l'association Freedom House), et le second va des valeurs de « survie » (valeurs traditionnelles) à celles de l'« expression de soi ». Il observe ainsi une corrélation, les États les plus attachés aux valeurs de l'« expression de soi » étant aussi les plus démocratiques. On trouve toutefois quelques exceptions : ainsi, la Chine, le Viêt-nam et l'Iran ont un niveau de démocratie plus bas que les valeurs de leurs opinions publiques n'auraient pu le laisser prévoir, ce qui prouve qu'une élite déterminée et disposant des moyens militaires peut réfréner les aspirations d'un peuple. À l'opposé, la Hongrie, l'Inde et le Portugal ont des niveaux de démocratie plus élevés qu'attendu, car des élites pro-démocratie peuvent aussi accélérer le processus. Le cas des pays musulmans trouve également ici une explication : bien que le soutien affiché de leurs opinions à la démocratie soit fort, leur position sur l'échelle des valeurs est plus proche de « survie » que de l'« expression de soi ».

Le développement économique, qui entraîne, d'après l'auteur, le déplacement des pays vers la droite sur l'axe des valeurs, conduit aussi à l'établissement d'institutions démocratiques, et il suffirait d'observer la progression d'un État sur cet axe pour en déduire sa libéralisation prochaine (ce qu'il prédit pour le Mexique, par exemple).

C.L.

Source : INGLEHART Ronald. « How Solid Is Mass Support for Democracy, and How Can We Measure It? » *Political Science and Politics*, vol. 36, n° 1, janvier 2003.

Le solaire s'industrialise

Le marché

L'énergie photovoltaïque est entrée dans le quotidien par des applications grand public comme des montres ou des calculatrices, et par l'alimentation d'équipements dans des lieux isolés : gîtes, relais de télécommunications, téléphones d'autoroute, équipements de navigation. Puis la filière solaire a trouvé des débouchés dans des infrastructures rurales telles que le pompage de l'eau, l'éclairage de bâtiments, enfin comme énergie d'appoint pour la production d'eau chaude et de chaleur (solaire thermique, de technologie différente du photovoltaïque).

La production d'énergie photovoltaïque démarre puisque le parc installé des pays développés est passé de 770 Mwc¹ fin 2000 à

1. Wc = watt-crête : mesure de l'énergie produite par un générateur dans des conditions de fonctionnement idéales : ensoleillement de 1000 watts par mètre carré, une température de 25 °C avec des panneaux placés perpendiculairement aux rayons du soleil. L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) estime la puissance du parc photovoltaïque installé en 1999 à 720 Mwc, équivalant à une puissance annuelle de 600 GWh.

960 Mwc² fin 2001. Comparativement, on estime que le parc installé dans les pays en voie de développement est passé de 250 Mwc à 290 Mwc sur la même période. L'Inde est l'un des pays en développement les plus dynamiques en matière de solaire puisqu'elle disposait d'une puissance installée de 43 Mwc en 2000.

Le Japon est le pays le plus impliqué dans le développement du solaire ; il représente à lui seul presque la même puissance installée que celle de l'Europe et des États-Unis réunis. L'Allemagne tire l'Europe avec 70 % de la puissance installée dans l'Union européenne (UE).

Grâce aux programmes de toits solaires japonais, allemands et américains, la connexion au réseau électrique est devenue le segment dominant et le plus en croissance des pays développés. L'Espagne (1998), l'Italie (2001) et la France (2002) ont adopté des programmes similaires (subvention à l'installation et rachat du kWh à un prix plus ou moins attractif) ; celui du Royaume-Uni est en préparation. Ces programmes visent à développer la production et l'utilisation d'énergie solaire hors sites isolés puisque la rentabilité du solaire est au rendez-vous au-delà d'un éloignement de 2 à 3 km du réseau.

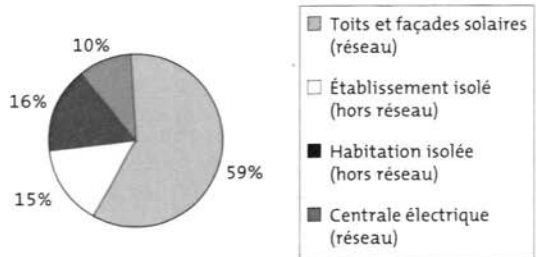
Le plus grand marché de l'énergie solaire est, à terme, pour les fabri-

Tableau 1 — Parc installé fin 2001 (en Mwc)

	Réseau	Hors réseau	Total
Allemagne	175	14	189
Italie	9	15	24
Pays-Bas	16	4	20
Espagne	5	10	15
France	1	13	14
Reste UE	10	10	20
Total UE	216	66	282
Japon	366	67	433
États-Unis	58	113	171
Australie	3	30	33
Total	643	276	919 soit 920
Estimation monde			960

Source : PVPS (Photovoltaic Power Systems Programme) de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), IDAE (Institut pour la diversification et l'économie de l'énergie), EurObserv'ER (Observatoire européen des énergies renouvelables), 2002.

Les applications installées du solaire dans l'Union européenne (UE) en 2000



cants de cellules photovoltaïques, celui des pays les plus pauvres où nombre de villages ne disposent d'aucun accès à un réseau électrique. Mais, pour l'instant, les programmes de développement de l'énergie solaire dans les pays du Sud ne peuvent souvent aboutir sans l'aide internationale, compte tenu des investissements nécessaires.

2. En ajoutant au tableau 1 les puissances installées de la Suisse, du Mexique, du Canada, de la Norvège et de la Corée du Sud.

Les acteurs

L'industrie photovoltaïque est en plein essor puisqu'elle a doublé sa production mondiale en trois ans. Au cours des huit dernières années, les coûts de production des panneaux solaires ont été divisés par trois et les rendements ont doublé³.

Le temps des militants bricoleurs de panneaux est révolu, l'industrie photovoltaïque est hautement capitalistique. Elle est dominée par de grands groupes de l'électronique ou du secteur pétrolier dont le chiffre d'affaires s'élève à 1,3 milliard d'euros pour 10 entreprises. Le leader de l'industrie est le japonais Sharp ; BP Solar (Grande-Bretagne) et Kyocera (Japon) se partagent la deuxième place. Le groupe Shell, qui a racheté (avril 2002) les activités de Siemens Solar, est désormais le quatrième producteur mondial.

La technologie

Les cellules en silicium monocristallin ont un rendement légèrement meilleur (14-16 %) que les cellules à base de silicium polycristallin (12-14 %). Pourtant, l'augmentation des volumes a favorisé la technologie polycristalline pour des raisons de coûts. En effet, la technologie monocristalline utilise des barres pures de silicium qui sont aussi employées pour la fabrication de puces électroniques, alors que le silicium polycristallin est obtenu par la refonte de chutes de silicium monocristal. L'espérance de vie de ces cellules est de 30 ans. Le rendement maximal obtenu par des cellules

Tableau 2 — Localisation de la production de cellules photovoltaïques (en % de la production)*

	2000	2001
Japon	44,6	42,4
États-Unis	26,0	24,9
Europe**	20,5	24,3
Inde	4,1	4,2
Australie + Taiwan + Chine	4,8	4,2
Total	100	100

*Production mondiale de 290 MWc en 2000 et 400 MWc en 2001.
 **Plus de 60 % de la production européenne viennent d'Espagne et d'Allemagne.
 Source : EurObserv'ER, 2002.

solaires à l'arsénure de gallium pour des applications spatiales est de 20 %.

Perspectives

Bien que les énergies renouvelables (hors hydraulique) soient devenues récemment de véritables filières industrielles, elles restent limitées à un petit rôle d'appoint énergétique. En effet, pour le Japon, qui dispose de la plus importante puissance installée au monde d'énergie solaire, la part d'électricité renouvelable (hors hydraulique) ne représente que 0,2 % de la de la consommation totale d'électricité. En Europe, l'énergie éolienne et la géothermie ne fournissent que 1,02 % de la production électrique globale (la part du photovoltaïque est négligeable)⁴. La part du solaire thermique et photovoltaïque est insignifiante dans la consommation d'énergie primaire en Europe (moins de 0,03 %). Cependant, le potentiel de ces technologies, pour les pays riches, tient plus aux économies d'énergie qu'elles peu-

3. « Le solaire sort de l'ombre ». *Les Échos*, 3 avril 2002.

4. EurObserv'ER. *Le Baromètre européen des énergies renouvelables*, octobre 2000-février 2002, second bilan.

vent générer, par leur intégration au bâti. Il est en effet possible de construire une maison solaire dont le besoin énergétique est quatre fois inférieur à celui d'une résidence classique⁵.

Enfin, le plus important potentiel du solaire est probablement dans les pays émergents où l'énergie solaire peut considérablement améliorer la qualité de vie dans les zones rurales non reliées au réseau électrique.

Véronique Lamblin

Source : *Systèmes solaires*, n° 149, mai-juin 2002.

5. WEC (World Energy Council). *Survey of Energy Resources 2001-Solar Energy*. Site Internet : www.worldenergy.org.

Plus d'assurances tous risques

Plusieurs éléments récents donnent à penser que l'on finira par ne plus assurer, en France, que contre les risques prévisibles. Outre la reculade des assurances dans le domaine des risques médicaux¹, signalons, par exemple, que les sociétés d'assurances ont décidé, en 2002, de ne plus couvrir les risques potentiels pris par les opérateurs de téléphonie mobile dans le domaine sanitaire. Dans un document interne, les sociétés de réassurance ont ainsi fait le choix d'exclure la prise en charge de tout effet sanitaire issu de l'émission massive d'ondes électromagnétiques afin de se prémunir contre d'éventuelles actions juridiques, n'étant pas en mesure d'en chiffrer les conséquences éventuelles².

1. Voir notamment DEBRUYNE Stéphanie. « Judiciarisation de la santé ». *Futuribles*, n° 283, février 2003, pp. 77-78.

2. Voir la lettre *Agir pour l'environnement*, n° 30, 28 octobre 2002.

De même s'agissant des organismes génétiquement modifiés (OGM) : les assureurs ont refusé de garantir les entreprises productrices d'OGM contre les dégâts éventuels que ceux-ci pourraient occasionner³.

On ne peut pas en vouloir aux assureurs de se prémunir contre les incertitudes soulevées par les évolutions scientifiques engagées par l'homme, mais cela en dit long sur les doutes et les peurs cachées. Cette tendance croissante à la non-garantie des risques « nouveaux », d'une part confirme que plusieurs changements technologiques ont été introduits sans prise en compte suffisante de leurs effets à long terme, d'autre part indique que les sociétés d'assurances ne paieront pas pour cette « imprévoyance », laissant le soin à qui le veut bien d'en assurer la responsabilité éventuelle.

On peut, par ailleurs, s'étonner que ces prises de position — certes peu médiatisées — n'alertent pas davantage les citoyens français sur les sujets concernés. Gageons cependant que ceux-ci sauront réagir si ce type de risques nouveaux est avéré, quand il s'agira de désigner des responsables-payeurs (l'État, en dernier ressort)... Bref, quand il sera encore trop tard.

Stéphanie Debruyne

3. *Agir pour l'environnement*, n° 40, 14 janvier 2003.

SMS contre pouvoir chinois

Short Message Service (SMS) : en français, un SMS est un message court, un télémessagerie ou encore un « texto ». Un SMS a une longueur maximale de 160 caractères et peut être envoyé sur un téléphone mobile à partir d'un autre téléphone mobile ou d'un ordinateur relié à Internet. Intro-

duit en Chine en 2000, le SMS a d'abord tardé à se faire adopter, avant de connaître un succès foudroyant : 15,9 milliards de messages envoyés en 2001, 80 milliards en 2002 et, pendant la première semaine de la nouvelle année de la chèvre (du 1^{er} au 8 février 2003), ce sont 7 milliards de SMS qui ont été expédiés par les Chinois¹.

Le succès du SMS s'explique par le coût très modique du message (facturé entre 10 et 15 fen, soit environ un centime d'euro l'unité) et son aspect ludique. Sous ses airs anodins, le SMS est d'abord une source de profits considérables pour les opérateurs de téléphonie mobile chinois et leurs fournisseurs de services. Il offre de multiples opportunités commerciales en permettant aux entreprises d'établir un contact avec le consommateur. En 2001, le SMS avait généré 234 millions de dollars US de revenus. En 2002, le chiffre avait déjà triplé, atteignant 750 millions de dollars US. Alors que la Chine constitue le plus grand marché mondial de téléphonie mobile (avec une croissance annuelle de plus de 10 % en termes d'abonnés et un nombre d'abonnés estimé à 500 millions pour 2007), les spécialistes du secteur évaluent déjà le montant des revenus liés au SMS à 16 milliards de dollars US en 2007².

Mais le SMS suscite également l'inquiétude des autorités chinoises, prises au dépourvu parce qu'elles n'avaient pas soupçonné les dangers d'un service qui semblait cantonné au pur divertissement. Au mois de février 2003, alors que se propageait une épidémie virale dans la province du Guangdong, celle-ci s'accompagnait

de mouvements de panique liés à la rumeur et la presse rapportait l'arrestation par la police de cinq personnes accusées d'avoir diffusé de fausses nouvelles à travers le SMS. En 2002, c'était un adepte de Falungong qui avait été arrêté pour avoir expédié des milliers de messages prônant le soutien à la secte interdite. Le SMS, parce que l'expéditeur est en mesure d'adresser son message à une grande quantité de personnes, met ainsi l'opposition aux autorités à la portée de n'importe quel individu et pour un prix très modique. Si, jusque-là et contrairement à l'Internet, très surveillé par le gouvernement chinois, le SMS n'avait fait l'objet d'aucun contrôle, la faille est désormais connue et des mesures sont déjà à l'étude, visant à développer des filtres et des procédures d'identification.

Yann Vinh

Sources : JEN-SIU Michael. « SMS Worries Mainland Authorities ». *South China Morning Post*, 19 février 2003 ; CHASE Michael S. et MULVENON James C. *You've Got Dissent! Chinese Dissident Use of the Internet and Beijing's Counter-Strategies*. Santa Monica : Rand, Center for Asia Pacific Policy (CAPP), 2002 ; site Internet : www.asia.internet.com/.

Vieillesse et demande de logements en France

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) a publié, en décembre 2002, une série de projections concernant l'évolution à venir du nombre de ménages français et de la demande de logements (qui lui est liée)¹.

1. D'après l'agence de presse officielle Xinhua.
2. D'après HSU Connie. « China's SMS Explosion: Capitalizing on SMS, MMS and Emerging Data Services in China ». *Pyramid Research*, août 2002, Hong Kong.

1. JACQUOT Alain. « La demande potentielle de logements. L'impact du vieillissement de la population ». *Insee Première*, n° 875, décembre 2002.

**Tableau 1 — Accroissement annuel du nombre de ménages 1990-2030
(en milliers)**

Accroissement	1990-1999	2000-2010	2010-2020	2020-2030	Moyenne 1999-2030
Dû aux déformations de la pyramide des âges	190	185	149	142	159
Dû aux modifications des comportements de cohabitation	62	43	22	10	26
Total	252	228	171	152	185

Source : recensements de 1990 et 1999 ; calculs de l'Insee.

Premier constat : entre 1975 et 1999, le ménage ² moyen ayant diminué d'une demi-personne, le nombre de ménages s'est accru en moyenne de 1,2 % par an (alors que la population n'augmentait que de 0,4 % par an sur la même période). Ce phénomène résulte de mises en couple plus tardives, d'unions plus fragiles, mais aussi et surtout (pour quatre cinquièmes de la baisse) de la déformation de la pyramide des âges (vieillesse de la population), les ménages de personnes âgées étant généralement plus petits que la moyenne. Si ces tendances se poursuivent, toutes choses égales par ailleurs, le nombre de ménages devrait continuer à croître, selon l'Insee, dans les décennies à venir. Cette croissance se poursuivrait à un rythme quasi-équivalent à celui d'aujourd'hui jusque 2010 (+ 228 000 ménages entre 2000 et 2010), puis de moins en moins vite entre 2010 et 2030 (tableau 1) ; en moyenne, la France compterait 185 000 ménages supplémentaires chaque année sur la période 1999-2030.

Bien évidemment, une telle évolution devrait avoir des conséquences sur la demande de logements puisqu'il faut bien héberger ces ménages supplémen-

taires. Selon l'Insee, et à supposer inchangées les tendances relatives à l'évolution du parc de logements français (part des résidences secondaires et des logements vacants, destruction/transformation de logements...), la demande potentielle de logements s'établirait à 320 000 par an de 2000 à 2004 et à 290 000 par an de 2005 à 2009.

Comme toute projection, cet exercice a ses limites, qui tiennent, pour l'essentiel aux hypothèses retenues (pas de rupture de tendance envisagée), ainsi qu'à la définition du ménage (qui exclut les personnes résidant en collectivité, comme les étudiants ou... les personnes âgées en maison de retraite, par exemple). Néanmoins, il fournit un certain nombre d'indications intéressantes, notamment pour le secteur de la construction.

En effet, le bâtiment peinait aujourd'hui à recruter de la main-d'œuvre pour répondre à la demande, on imagine mal, toujours toutes choses égales par ailleurs, comment il s'y prendra pour répondre au surcroît de demande de logements projeté par l'Insee. À moins d'une réelle inflexion en matière d'emploi dans ce secteur (mais à anticiper dès maintenant, via les circuits de formation), le risque est donc grand que l'on assiste à une forte inflation dans l'immobilier, conduisant à un creusement des inégalités

2. Défini comme l'ensemble des personnes vivant dans la même résidence principale, quels que soient leurs liens.

Tableau 2 — Variation annuelle moyenne du nombre de logements et demande potentielle 1990-2010 (en milliers par an)

	1990-1999	2000-2005	2005-2010
Variation annuelle moyenne du nombre de logements	273	290	260
- Résidences principales	252	240	216
- Résidences secondaires ou occasionnelles	10	29	26
- Logements vacants	11	20	18
	1991-1999	2000-2004	2005-2009
Flux annuels moyens	273	290	260
- Construction neuve (= demande potentielle)	304	320	290
- Autres flux	- 32	- 30	- 30

Source : recensements de 1990 et 1999 ; calculs de l'Insee.

sociales. Les ménages les plus aisés trouveraient à se loger, moyennant un investissement conséquent ; tandis que les plus modestes pourraient être contraints, en particulier en vieillis-

sant, de se replier sur des structures d'accueil collectives — dans lesquelles ils ne seraient alors plus comptabilisés comme ménages suivant la définition retenue par l'Insee dans cette étude.

S. D.

ANALYSES CRITIQUES

BÉNICHOU Grégory

Le Chiffre de la vie

Paris : Seuil, 2002, 321 p.

Ce livre appelle un compte rendu plus étendu que ne le permettent les colonnes de *Futuribles* consacrées à la bibliographie : plus étendu, parce que plus technique au sens où, essai philosophique, il mérite d'être discuté (et critiqué éventuellement) par des spécialistes, dans toutes ses dimensions et références philosophiques. Il a néanmoins toute sa place dans une revue de prospective puisqu'il s'attaque aux questions que soulèvent les développements de la biologie moléculaire et de la génétique, en s'interrogeant sur les répercussions qu'entraîne, au-delà des bonnes intentions thérapeutiques, l'essor irrésistible des techniques de manipulation du génome humain. Bref, c'est en tant qu'il aborde, suivant le titre du dernier livre traduit de Jürgen Habermas, l'« avenir de la nature humaine », qu'il alerte sur les dérives possibles du progrès scientifique¹ : à terme, ne se dirige-t-on pas, de la médecine prédictive au clonage humain, vers un eugénisme d'un type nouveau, non plus d'État, collectivement orga-

nisé et imposé par la tyrannie d'une dictature, mais privé, légal, inscrit dans la sphère individuelle des projets parentaux, ce que J. Habermas appelle l'« eugénisme libéral » ?

Le rempart de la démocratie contre les formes massives et coercitives du tri des humains en fonction de la race ou de la classe, auxquelles on a assisté au siècle dernier, semble ne pas pouvoir résister aux promesses de l'orthogénie consacrée par les procréations artificielles : la conjonction du plaisir de la recherche et des fantasmes parentaux tend à rendre aussi évidente que légitime la pratique de tests génétiques mesurant la qualité des génomes, tout comme les tests d'intelligence prétendent mesurer les performances de l'esprit. C'est en traitant de ce concept nouveau, « le quotient génétique », frère biologique du quotient intellectuel cher aux psychologues héritiers de Pavlov et de Binet, que Grégory Bénichou apporte un éclairage original sur la matérialisation croissante de l'homme dont le réductionnisme biologique veut faire notre destin.

Il est difficile de rendre justice, en si peu de place, au foisonnement de thèmes et de références philosophiques

1. HABERMAS Jürgen. *L'Avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?* Paris : Gallimard (Essais), 2002, 192 p.

de ce livre, qui entend répondre à trois questions :

1) S'il existe un programme (au sens du code génétique), existe-t-il un programmeur ?

2) Dans ce programme, où loger la liberté ?

3) Si la vie programme l'homme, l'homme peut-il reprogrammer la vie ?

On le voit, l'essai est tout à la fois ambitieux et courageux ; il renoue, à partir du débat que suscitent les promesses de manipulation du génome, avec tous les enjeux proprement métaphysiques dont traitaient les philosophes de l'âge classique du rationalisme. Il s'agit, pour l'auteur, de « réconcilier le matérialisme et le spiritualisme », mais n'est-ce pas au prix d'un retour aux arguments de la théologie, passage (ou saut) inévitable de la raison à la foi ?

Ainsi, puisque le code verbal apparaît comme l'héritier de la langue génétique (ce qu'un linguiste comme Jacobson admettait et même revendiquait), l'idée de langue génétique ne serait plus une métaphore et, dès lors, « la sémantique de la vie » conduirait à impliquer à sa source un dieu programmeur. Et puisque programme il y a, quel autre sort faire à la liberté que dans le « sens voilé » d'une prédestination ? Le Chiffre de la vie renvoie irrésistiblement à la Genèse, aux Écritures, au dieu caché, présent/absent dans les actions de l'homme. C'est donc renouer aussi avec la dispute opposant Érasme à Luther sur le libre arbitre : si le code génétique est la traduction postmoderne, c'est-à-dire scientifique, du traité du « serf arbitre »,

il n'est pas facile de tenir tête à l'incantation du déterminisme².

Contre la première génération de biologistes moléculaires, Crick, Watson, Jacob et Monod, pour qui les processus de la vie relèvent exclusivement du hasard et de la nécessité, Grégory Bénichou s'appuie sur la lignée des philosophes, de Leibniz et Spinoza à Kant et Bergson, qui, quelles que soient les différences de conceptions, ont abouti rationnellement à l'idée du « grand programmeur ». Mais dès qu'on tourne le dos au matérialisme, la réflexion sur la finalité des êtres organisés — le vivant — s'engage dans des voies qui débordent tout rationalisme. Kant lui-même concluait, dans la Critique du Jugement, que même si « le droit de rechercher une explication purement mécanique de tous les produits de la nature est en soi absolument illimité », les pouvoirs de notre entendement sont à ce point limités que la raison ne rend jamais mieux compte des mystères de la vie que la foi. Et d'ajouter que « la téléologie ne trouve, au terme, d'éclaircissement pour ses recherches que dans une théologie³ ». Dès qu'on perçoit que le sens de la vie ne se réduit pas à ses composants physico-chimiques, tout rationalisme peine à y échapper.

Jean-Jacques Salomon

2. Référence à l'Essai sur le libre arbitre d'Érasme (1524), auquel Luther répondit par le *De seruo arbitrio* (« Du serf arbitre », 1525) (NDLR).

3. KANT Emmanuel. *Critique du Jugement*. Paris : Vrin, 1994 (trad. J. Gibelin), paragraphes 75 et 80 — les italiques (en romain dans cette rubrique) sont de l'auteur.

ATTANÉ Isabelle (sous la dir. de)

La Chine au seuil du XXI^e siècle : questions de population, questions de société

Paris : Ined (Institut national d'études démographiques) (Cahiers, n° 148), 2002, 600 p.

Ce numéro 148 des Cahiers de l'Ined est un ouvrage collectif à la mesure du sujet : 600 pages et 22 chapitres — plus un index thématique, une liste de noms (lieux et personnes) et une cartographie abondante — pour deux séries de questionnements traitées de façons quasiment égales. Il serait dommage que le lecteur s'estimant (à tort) non concerné parce que non spécialiste ou pressé se méprenne sur l'utilité de l'ouvrage. On y découvre, dès la préface et l'introduction — soit en seulement un trentième du volume —, une description du contexte politico-démographique dans lequel se posent les problèmes que la Chine d'aujourd'hui devra résoudre pour réussir sa transition, crise complexe, multidimensionnelle « dont il n'est pas sûr qu'elle soit mortelle... » On est très loin des poncifs récurrents qui, en réduisant le « phénomène chinois » à des taux de croissance oniriques (pour les Occidentaux) en ignorent la face cachée et stérilisent par avance toute tentative d'en saisir l'évolution.

Reconnaissant d'emblée que le nombre total d'habitants n'est qu'un élément du problème, l'ouvrage rappelle néanmoins combien la trajectoire historique de la Chine a été lourdement influencée par les facteurs démographiques... et le restera. Ainsi des progrès sociaux considérables apportés par un régime communiste dur, qui furent gommés par une explosion démographique due à l'imprévoyance des dirigeants d'alors ; facteurs qui risquent d'obérer à nouveau les progrès

actuels quand on sait que l'indiscipline massive (surtout des campagnes) se traduit par le non-enregistrement d'environ 20 % des naissances. Outre son vieillissement, l'appauvrissement d'une population de plus en plus urbaine — 37 % de la population mondiale à faible revenu se trouvent en Chine, où les inégalités sont très supérieures à celles relevées en Inde — devrait peser fortement sur le développement chinois, s'ajoutant aux pénuries plus classiques : eau et terres arables (quelle que soit la surface réelle cultivée en Chine, celle-ci a diminué au cours des 10 dernières années). Comme il est précisé fort pertinemment, « aucun signe de danger extérieur ne menace la Chine : le danger est à l'intérieur ».

En effet, les modernisations entreprises par Deng Xiaoping et Jiang Zemin ont entraîné des inégalités qui sont maintenant admises comme fatales dans la « rationalité économique » ayant succédé à la « rationalité politique » précédente, mais sont devenues explosives, en particulier dans les zones rurales. Sait-on que le nombre d'écoles primaires dans les cantons et villages a diminué de 20 % entre 1985 et 1992, plus vite que celui des élèves ; ou encore, que les besoins de santé des populations rurales précédemment couverts à 90 % par les coopératives médicales ne le sont plus qu'à moins de 10 % ? Or, « si le pouvoir a encore les moyens d'isoler et de réprimer les émeutes qui y éclatent (depuis le début des années 1990), il n'a plus celui de les dissuader, ce qui est nouveau ».

Le grand mérite de cet ouvrage est de nous rappeler que les réalités démographiques sont heureusement ambivalentes. La prise en compte par les autorités, sous une forme politique et pas seulement répressive, des demandes sociales issues de l'urbanisation croissante et de la modification des structures familiales que les anciens réseaux de solidarités ne peuvent plus amortir, pourrait être un facteur d'émergence d'un État chinois socialement et pas seulement économique-

ment moderne, que tout le monde appelle de ses vœux.

Dans la forêt, touffue, de réalités sociales et politiques occultées par l'arbre économiste, l'honnête pékin qui ose se demander « où va la Chine ? » trouvera ici de quoi alimenter sa réflexion prospective vis-à-vis d'une transition « qui ne dit rien de son avenir [...] même si l'on se doute que la société qui en émergera n'aura rien de commun avec celle d'hier ».

Bernard Mély (groupe Asie 21)

FITOUSSI Jean-Paul

La Règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe

Paris : Seuil (La République des idées), 2002, 95 p.

Dans ce bref ouvrage, avec la virtuosité intellectuelle à laquelle il a depuis longtemps habitué les lecteurs de ses articles académiques ou de ses chroniques de presse, Jean-Paul Fitoussi fait le constat qu'« en l'absence pour l'instant d'un projet politique cohérent, l'Europe apparaît comme un lieu vide de la souveraineté, un gouvernement par des règles, plutôt qu'un gouvernement par des choix ». Ces règles ont souvent une inspiration doctrinale et sont appliquées sans réel contrôle politique. Aussi, l'auteur propose différentes pistes de démocratisation des institutions économiques de l'Union européenne, afin de « revenir à un gouvernement où les choix dominent les règles », dans les trois domaines essentiels que sont le fonctionnement des autorités monétaires — la Banque centrale européenne (BCE) ou plus largement le Système européen de banques centrales (SEBC) —, la coordination des politiques budgétaires par le Pacte de stabilité et de croissance

(PSC), et la coordination entre politiques monétaire et budgétaire.

Concernant la politique monétaire, thème le plus longuement traité, « l'objectivité oblige à souligner que la BCE a conduit, somme toute, une bonne politique », selon J.-P. Fitoussi. Quand on se souvient de la sévérité de l'auteur au sujet des politiques monétaires française et allemande avant le passage à l'euro, le compliment est à souligner. Mais il est aussitôt suivi de la critique : « même si on peut lui reprocher quelques peccadilles en matière de crédibilité et de transparence ».

Ces « peccadilles » sont principalement les suivantes. Tout d'abord, l'auteur considère qu'« il n'est pas sain de sortir complètement du champ de la démocratie le pouvoir monétaire » ; en conséquence, il lui apparaît « indispensable de [le] soumettre à une procédure de responsabilité devant une assemblée politique » comme le Parlement européen. Ainsi, l'objectif d'in-

flation définie par la BCE comme caractérisant la stabilité des prix que le traité de Maastricht (art. 105) lui donne pour mission principale d'assurer pourrait être défini par le pouvoir politique. L'objectif retenu par la BCE (une inflation inférieure à 2 %) est d'ailleurs jugé trop ambitieux et peu crédible. Sa recherche peut avoir un coût en termes de croissance et donc d'emploi. Cette dernière critique nous semble devoir être relativisée : il est généralement considéré qu'à long terme, il n'y a pas d'arbitrage entre inflation et chômage, et le coût évoqué n'est donc « que » transitoire. Pour autant, la stratégie monétaire de la BCE repose officiellement sur deux piliers : la croissance de la masse monétaire, et tous les indicateurs économiques pertinents pour renseigner sur les tensions inflationnistes actuelles et à venir. Or, l'auteur rappelle très justement que depuis le passage à l'euro, la croissance de la masse monétaire a toujours été plus rapide que l'objectif affiché par la BCE. La conduite de la politique monétaire reste donc totalement discrétionnaire et obéit à une logique cachée. Néanmoins, si l'on ne peut qu'adhérer à la proposition de J.-P. Fitoussi de rendre responsables les autorités monétaires vis-à-vis d'un pouvoir démocratique comme le Parlement européen, d'autres propositions sont sans doute moins souhaitables. Ainsi, l'« exigence de la transparence [qui] serait que les discussions qui conduisent à la prise de décision soient publiées » (choix retenu par exemple par la Banque d'Angleterre) pourrait avoir comme inconvénient d'enfermer chaque gouverneur dans une logique nationale contraire à l'intérêt collectif.

Concernant l'encadrement de la politique budgétaire par le PSC, l'auteur souligne que les règles de ce dernier

constituent un carcan qui peut porter préjudice aux intérêts européens : « le Pacte de stabilité, en sa rédaction actuelle, n'est pas crédible et il faut, non par laxisme mais par fidélité à la démocratie, en modifier l'interprétation ». Ainsi, propose-t-il que la règle des 3 % de déficit maximal ne s'applique pas au solde courant des finances publiques mais à sa composante structurelle (c'est-à-dire hors effet lié aux fluctuations cycliques), afin de laisser davantage jouer les « stabilisateurs automatiques », et hors dépenses d'investissements (dont bénéficient les « générations futures »), afin de donner des marges de manœuvre à la demande publique lors de ralentissements conjoncturels. Pour autant, il se garde bien de définir le mode de calcul de cette composante structurelle du solde des finances publiques, ou même le contenu des dépenses d'investissements : au-delà des dépenses d'infrastructures et de recherche-développement, les dépenses d'éducation, de défense ou de prévention médicale pourraient aussi être considérées comme des investissements... Enfin, à aucun moment, l'auteur n'aborde la question des politiques budgétaires menées ces dernières années dans certains pays de l'Union comme la France, l'Allemagne ou l'Italie, qui ont en partie consisté à financer des engagements structurels (baisses d'impôts ou augmentation de certaines dépenses récurrentes) par une amélioration conjoncturelle de la situation des finances publiques, qui aurait été mieux employée à réduire la dette publique.

Concernant la coordination des politiques monétaire et budgétaire, J.-P. Fitoussi n'avance pas d'autres propositions concrètes mais fait l'éloge des instances de dialogue existant, comme l'Eurogroupe (annexe I). Cette absence d'autres propositions est en soi

l'aveu d'une difficulté hélas non abordée : lorsque les objectifs collectifs (européens) deviennent contradictoires avec les objectifs internes et nationaux, ces derniers l'emportent toujours dans la conduite de la politique budgétaire, tant que celle-ci reste nationale. L'exemple français de la cagnotte en 1999-2000 est à cet égard symptomatique : les autorités publiques françaises, qui avaient donné de savantes leçons académiques à l'Europe concernant les bienfaits de la coordination des politiques économiques, n'ont pas longtemps hésité à faire des choix totalement nationaux et en rien coordonnés (baisse de la taxe sur la valeur ajoutée, réduction de l'impôt direct sur les ménages...), face à la pression de l'opinion publique issue de la révélation présidentielle de la « cagnotte » (le 14 juillet 1999) et

amplifiée ensuite par la reconnaissance tardive du phénomène. Quand on rappelle que cette « cagnotte » n'était en réalité qu'un moindre déficit par rapport à celui prévu dans la loi de finances, cet épisode illustre toute la distance existant entre la coordination souhaitée et les réalisations envisageables...

On l'aura deviné, cet ouvrage est un apport important dans un débat essentiel et difficile. Bien sûr, il prête à critiques, mais comment pourrait-il en être autrement sur de telles questions inévitablement non consensuelles ? Avant tout, il faut saluer l'expertise, la pertinence et la qualité des analyses proposées par J.-P. Fitoussi. Qu'il en soit remercié : s'il reste ouvert, le débat est enrichi par son ouvrage.

Gilles Cazes

PAITRA Jacques / DUPLAIX Henri

Votre imaginaire interdit de travail. Ces comportements qui changent la vie

Paris : Eyrolles/Éditions d'organisation, 2002, 170 p.

Un sociologue de l'entreprise, Jacques Paitra, et un psychanalyste, Henri Duplaix, analysent le fonctionnement des entreprises d'aujourd'hui. Selon eux, contrairement à ce qu'on dit souvent, le taylorisme n'est pas mort. Les organisations restent hiérarchiques et contraignantes. Les personnalités sont loin de s'épanouir. L'imagination est priée de rester devant la porte. En rationalisant trop le travail, on l'étouffe.

On l'étouffe dans les usines. On l'étouffe aussi dans les bureaux, et cela est moins étudié. Quand on vit dans les entreprises, dit J. Paitra, on voit des

hommes vivants au travail. Quand on observe de quelle façon ils travaillent, on est effrayé par la « mutilation » généralisée : il n'y a plus que méthodes, procédures, recueil d'informations, statistiques, raisonnements, logiques d'actions imposées, plans, programmes, etc. À travers la description de cas cliniques, Henri Duplaix met en exergue les manifestations de cet étouffement sur l'inconscient de ses patients.

Selon J. Paitra, l'entreprise rationnelle repose sur tout un monde imaginaire : mythe de la culture d'entreprise, image mythique de la marque ou du

père fondateur, imaginaire de l'autorité ou des valeurs... Exemple : « Quand on avance l'argument "qualité" pour expliquer une préférence, de quoi s'agit-il le plus souvent, sinon d'une relation imaginaire de confiance, de sympathie à l'égard d'une marque ou d'une enseigne ? » À force de transformer, de « ré-ingénierer », de redéployer, les entreprises sont conduites à se réinventer des histoires, des cultures, des mythes qui, bien évidemment, n'ont pas la force de ceux qu'ils ont contribué à détruire.

Il faut donner la priorité à une culture de l'imaginaire, insiste J. Paitra, plutôt qu'en proposer des préfabriquées. Pour cela, peut-être faut-il que l'identité de l'entreprise se rapproche de l'identité des personnes qui y travaillent. Et l'auteur d'ajouter quelques réflexions en guise de propositions pour agir : l'autonomie et la maîtrise de soi, le goût du changement social, le primat de l'imagination, la place de la sensibilité, la recherche d'harmonie et de bien-être. Tout cela est affaire de comportements, de micro-ajustements de la vie quotidienne.

Tout le monde ne partagera pas d'emblée les conclusions du livre. Il est systématique et semble considérer que toutes les entreprises se ressemblent. Il

ne prend pas en compte les efforts menés dans nombre de firmes pour favoriser la stratégie par projets. Il ignore aussi la refondation d'entreprises autrefois rigides qui se sont réellement décentralisées. Il ignore, il est vrai que ce n'est pas son sujet, la rigidité du travail dans les administrations. Enfin, s'il est vrai que l'imagination est souvent contrainte dans l'entreprise, il l'est aussi que chacun a tendance à vouloir façonner l'entreprise comme il la souhaite alors qu'il faut, en fin de compte, une unité de vue pour une unité d'action. C'est cela qui est le plus difficile, plus encore que de « libérer » les talents.

Mais l'ouvrage a raison d'insister sur le fait que bien des dirigeants croient avoir fait un réel progrès de promotion des personnes, alors que leurs collaborateurs continuent de se croire condamnés au conformisme. Il constate que le malaise des cadres dont on parle beaucoup, sans l'analyser vraiment, tient en partie au décalage entre leurs aspirations et les méthodes de prise de décision.

Il devrait contribuer à la conduite d'une action plus nécessaire que jamais : la réinvention des rapports sociaux et humains dans l'entreprise... et ailleurs.

Michel Drancourt

VANISCOTTE Francine / LADERRIÈRE Pierre (sous la dir. de)

L'École : horizon 2020

Paris : L'Harmattan, 2002, 210 p.

Ce livre rassemble une impressionnante collection de contributions internationales (24 au total) autour d'une analyse prospective du système éducatif. Il est le fruit d'une initiative conjointe

de l'institut EPICE (Institut européen pour la promotion de l'innovation et de la culture dans l'éducation) et de l'association Futuribles International, certaines contributions ayant déjà été

publiées dans la revue *Futuribles*¹. La Commission européenne, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la Fondation pour la prospective et l'innovation, et l'Association française des administrateurs de l'éducation (au travers de son président d'alors, Alain Michel, coordonnateur scientifique du projet) se sont jointes à cette initiative. Initiative courageuse car rien n'est plus difficile, voire hasardeux, que la prospective dans le domaine éducatif, pour différentes raisons qu'analyse Jacques Lesourne dans son introduction ; mais, comme le montre Alain Michel, c'est un exercice indispensable. L'ouvrage s'ordonne autour de trois questions.

La première porte sur les contenus d'enseignement : y aura-t-il une culture commune à l'horizon 2020 ? Les auteurs s'interrogent sur les compétences et les savoirs qui seront nécessaires dans le monde de demain, sur les défis que l'éducation devra relever face au développement des économies de marché, sur les contradictions croissantes au sein du système éducatif ou sur les conséquences pour l'École de la perte de son monopole dans la diffusion des connaissances.

La deuxième question est centrée sur les valeurs, l'éthique, l'équité, la citoyenneté. Comment intégrer les nouvelles questions d'ordre éthique posées par l'évolution des sociétés ? Comment promouvoir les valeurs démocratiques, assurer l'égalité des chances tout en favorisant la diversité culturelle et la protection des minorités ? Parmi les réponses, souvent de haute tenue, on remarquera celle de Christian Nique (« Pour une introduction de l'éthique à l'école », p. 57), qui s'efforce de définir le concept d'éthique (propre à une société

de sujets libres), distingué de celui de morale (adapté à une société prescriptive et d'obéissance). On lira aussi avec plaisir l'article de Claude Pair, intitulé à juste titre « L'équité de l'École : une aspiration non réalisée » (p. 79). Au-delà du constat, Claude Pair explore « deux chemins pour l'équité » : d'une part, donner la priorité à ceux qui rencontrent le plus de difficultés ; d'autre part, repenser la dialectique unité-diversité. L'auteur y défend une idée originale : « plutôt qu'une unicité des critères de réussite scolaire dans une diversité des filières qui deviennent alors inégales, viser des filières plus unifiées avec des critères de réussite plus divers ». L'auteur analyse les obstacles qui tiennent non seulement aux exigences d'un fort pilotage et d'une régulation par l'État, mais surtout aux résistances d'une organisation sociale traditionnelle, fondée sur une échelle unique de réussite.

Enfin, la question « quels enseignants pour l'École en 2020 ? » mobilise une série d'auteurs autour des facteurs de transformation du métier (introduction des nouvelles technologies, co-éducation...) et du profil du futur enseignant (professionnalisme, professeur ou manager ?) ; réflexions qui impliquent notamment de tirer les leçons du passé (Pierre Laderrière, p. 177).

L'ouvrage se termine sur deux scénarios qui décrivent les différentes hypothèses d'évolution, d'une part de la fonction enseignante (« Les enseignants du futur », de Françoise Cros, p. 191), et d'autre part du système éducatif (« Perspectives d'une prospective de l'éducation », d'Alain Michel). Entre le scénario catastrophe et l'immobilisme, un large spectre de futurs possibles qui doit permettre de mieux éclairer les débats sur le devenir de l'École.

Bernard Toulemonde

1. Voir *Futuribles*, n° 267, septembre 2001, pp. 5-78.

GAUCHON Pascal

Le Modèle français depuis 1945

Paris : Presses universitaires de France (Que sais-je ?), 2002, 128 p.

Sous la plume du normalien pédagogue, rompu à l'exercice des plans et des dissertations à destination des étudiants en classe préparatoire économique ou commerciale, ce court ouvrage porte sur le modèle économique français tel que forgé après 1945 par une génération, à laquelle l'auteur rend hommage, de responsables politiques et de hauts fonctionnaires¹.

La mondialisation de l'économie met à mal, depuis une vingtaine d'années, un modèle français caractérisé par une triple synthèse : 1) direction par l'État en concertation avec les partenaires sociaux, 2) colbertisme industriel qui ne néglige pas les services et l'agriculture, 3) rôle moteur dévolu aux services publics. Bien entendu, il est schématique d'enfermer les 60 millions de Français, les 36 000 communes, les droits de l'homme et les 350 fromages, dans un modèle. Cependant, les schémas sont nécessaires pour comprendre le cas français, souvent présenté comme exception et comme exemple (notamment par les Français).

Historiquement, la France, née de la volonté, s'est cimentée autour de l'État. Avec deux particularités — se penser en termes géométriques (comme un hexagone) et juger que l'État incarne le bien commun —, le modèle français a connu trois âges. Le premier s'identifie à la monarchie, le deuxième à la République. Unité et accroissement du royaume appellent d'abord une inter-

vention de l'État sous la forme typique du colbertisme. Au début de la troisième République, l'intervention de l'État est à nouveau décisive pour mettre en œuvre les idées issues de la Révolution. Trois « chocs terrifiants », la Première Guerre mondiale, la crise des années 1930, la Seconde Guerre mondiale, ouvrent un troisième âge du modèle, marqué à l'origine par l'idée de « retard français ».

Après-guerre, après l'expérience de « modernisation autoritaire » de Vichy, nationalisations et planification deviennent les outils de dirigeants passés par l'École polytechnique, Sciences Po et l'École nationale d'administration. L'économie concertée (avec le paritarisme pourrait-on ajouter) vient contre-carrer le projet révolutionnaire communiste. Dans les décennies qui suivent, les Français travaillent, reconstruisent, font des enfants. L'État est là pour assurer la croissance et nourrir la modernisation, notamment par de grands travaux d'infrastructure. L'indépendance politique gaullienne se double d'une ouverture économique, en particulier par la voie de la construction européenne.

Les idéaux « libéraux-libertaires » de mai 1968, la fin du baby boom, la progression de l'activité féminine, l'affaiblissement du franc, déstabilisent le modèle. La génération qui a traversé les trois grands chocs du siècle et qui a permis la reconstruction est contestée par une nouvelle génération qui, profitant des bénéfices du modèle (des équipements sanitaires à l'automobile), en conteste les règles. Les Français travaillent moins. L'État

1. Cet essai prolonge et actualise un manuel très informé et très complet du même auteur : *Mondialistes et Français toujours ?* Paris : Presses universitaires de France (Major), 2000.

s'oriente vers la libéralisation. La politique contractuelle fait une large place au dialogue et au contrat, notions qui forcent à revoir la place de l'État.

Avec le quatrième choc du siècle, la crise pétrolière, la France abandonne la planification contraignante et renforce ses investissements européens. L'alternance socialiste peut être vue comme un souci de retour au modèle. La volonté de rendre à l'État un rôle moteur, par l'extension du secteur public et par un volontarisme redistributif, achoppe en 1983 sur la nécessaire « pause » dans les réformes. Depuis, l'ouverture n'a jamais été remise en question, l'État s'est désinvesti. L'auteur note que la défense du modèle se déplace de l'économique vers le social et le culturel. Sur le plan social, P. Gauchon aurait pu insister sur l'étatisation croissante de la protection sociale, contrastant avec tous les discours sur le néolibéralisme, plus aisément repérable dans la sphère économique.

Au-delà des exceptions culturelles et sociales, la France a pu s'insérer dans l'économie mondiale, avec son lot de conséquences positives et négatives. Cependant, depuis 2000, des données très inquiétantes s'accumulent. Leur convergence ne peut qu'accréditer le fait que la France perd des places dans le concert économique des nations.

Dans ce contexte, l'État paraît entravé dans une relative impuissance

publique, tandis que les entreprises ont gagné des marges de manœuvre très substantielles. L'auteur n'est pas véritablement pessimiste : un quatrième âge du modèle est toujours possible, mais il nécessite une nouvelle génération de dirigeants. Car comme il l'écrit, « derrière le modèle, les hommes ». Les dirigeants actuels, en rupture relative avec les Français, sont confrontés à une décrépitude du modèle français et à la concurrence du modèle inspiré par les États-Unis. Teinté d'antiaméricanisme, le modèle français né de 1945 n'en finit pas d'être vanté par ceux qui vivent de ses institutions chancelantes, tandis qu'il semble incapable d'empêcher une spirale du déclin².

On trouvera dans ce vif essai, extrêmement clair, une vraie thèse, sans tergiversations politiquement correctes, sur les 50 dernières années « à la française ». On y trouvera également une synthèse très riche sur les entreprises publiques, les élites et un demi-siècle de politique économique. Au final, on a bien là un essai qui permet, après l'avoir refermé, d'avoir le sentiment de pouvoir répondre un peu plus à la question « Que sais-je ? »

Julien Damon

2. Voir sur ce point BAVEREZ Nicolas. *Les Trente Piteuses*. Paris : Flammarion, 1997.

DOMENACH Jean-Luc

Où va la Chine ?

Paris : Fayard, 2002, 392 p.

Avec un tel titre, le lecteur s'attend à trouver une réponse à la question posée. Il sera déçu. Jean-Luc Domenach, sur la dernière page écrit : « Il faut donc

conclure ce livre sur l'énigme de l'avenir, moins celle de l'avenir proche que celle de l'avenir plus lointain. » Or, c'est précisément sur cet avenir raisonnable-

ment lointain que nous étions avides de réponses. Faut-il en faire grief à l'auteur ? S'il ne se prononce pas, c'est sans doute par honnêteté intellectuelle. Expert de la Chine depuis tant d'années, conscient de s'être parfois trompé dans ses pronostics, il demeure attentif mais prudent à l'excès, entre le oui et le non en toutes choses. La sagesse chinoise l'a définitivement conquis.

Un titre plus conforme au contenu pourrait être « la décennie glorieuse » de l'ère Jiang Zemin, selon le qualificatif même que l'auteur attribue à cette période. Le livre est paru peu avant le XVI^e congrès du Parti communiste chinois de novembre 2002, qui clôt cette ère, au moins officiellement. Tout l'ouvrage est un bilan de cette décennie de poursuite des mutations ouvertes par Deng Xiaoping en 1978.

Cette « transition énigmatique » a vu la Chine se transformer, alors que les mécanismes concrets du régime politique n'ont guère changé. Le régime s'est même consolidé, estime l'auteur. La croissance économique forte, quoique inégale, a laissé espérer aux citoyens qu'ils pouvaient tous en récolter quelques fruits. Cette légitimité fondée sur le développement durera tant que le taux de croissance tournera autour de 7 % l'an. Les élections villageoises à peu près libres dans 700 000 villages, de 1987-1995, ont donné une respiration au régime et permis au pouvoir central de contenir les abus des cadres locaux — au moins d'en être informé. Mais les grandes cohésions de l'ère antérieure sont terminées. La société chinoise connaît les conflits et tensions (200 000 protestations sociales en 2001). Le pouvoir les garde sous contrôle jusqu'à présent. Et les citoyens pensent d'abord à leur prospérité personnelle ou familiale.

La Chine est de retour dans le monde (c'est le titre de la seconde partie), elle

aspire à y retrouver sa grandeur. Le pouvoir a mené à bien une stratégie de l'ouverture sous contrôle, qui a tiré les exportations, attiré les capitaux et les technologies étrangères, et qui fut le levier de la croissance. Elle a permis au régime d'élargir sa base sociale, en se présentant comme l'héritier de l'histoire chinoise. Le siècle d'humiliation s'efface dans une grandeur retrouvée. Un nationalisme à la fois populaire et élitiste renaît, signe probable d'un trouble des ambitions de la Chine dans ses relations au monde. Celle-ci conforte sa position centrale en contrôlant d'abord ses provinces des marches de l'empire, Xinjiang, Tibet, Mongolie, et progressivement les pays limitrophes du Sud-Est asiatique et d'Asie centrale, restaurant ainsi la diplomatie impériale des pays tributaires. Elle espère rendre inéluctable le retour de Taiwan en accélérant l'intégration économique de l'île rebelle au continent. La Chine sait que les États-Unis la considèrent désormais comme leur seul rival stratégique. Elle organise la compétition en évitant pour l'instant tout affrontement direct.

Toutefois, c'est « un colosse aux pieds d'argile » qui émerge. Les faiblesses sont connues : mauvaises dettes bancaires, dégradation de l'environnement, déficit énergétique, insuffisance des infrastructures de transport, extraversion excessive de l'économie, contre-coups attendus de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. On peut se demander si l'économie est encore vraiment dirigée...

Pourtant, les dirigeants s'efforcent de constituer progressivement un État assumant les fonctions d'un État moderne. La décentralisation amorcée en 1978 a connu des excès, mais est revenue à un point d'équilibre et d'efficacité. Depuis 1999, un plan ambitieux de développement de l'Ouest attardé est en œuvre. Cependant, la

question sociale reste pendante et la croissance bénéficie principalement aux villes. C'est une des grandes fragilités de la Chine.

Mais le système fonctionne et il est sans doute le moins mauvais que la Chine ait connu depuis les guerres de l'opium, estime l'auteur. L'intérêt du livre est précisément de porter un jugement d'ensemble, nuancé mais globalement favorable, sur la période récente, englobant tous les aspects de la vie chinoise. Le lecteur reste cependant sur sa faim. Même la prudence ne devrait pas interdire d'évoquer des scénarios d'avenir ou au moins d'en discerner des éléments.

Quel est l'apport pour l'avenir de l'ouverture du Parti communiste aux chefs d'entreprise et cadres du secteur privé, en application de la théorie des trois représentations de Jiang Zemin dont celui-ci paraît si fier ? L'ouverture du parti à ces catégories sociales était effective depuis plusieurs années, même si elle ne fut entérinée qu'en novembre 2002 par le XVI^e congrès. Faut-il n'y voir qu'une parade d'un parti unique qui craint l'émergence d'aspirations politiques des nouvelles catégories sociales engendrées par l'ouverture à l'économie de marché ? Si ces catégories nouvelles demeuraient privées de représentation politique, elles pourraient finir par s'en doter, en marge ou contre le Parti communiste. Mais au-delà de cette parade, n'y a-t-il

pas l'invention politique d'un système où les arbitrages entre intérêts divers de la société seraient faits au sein d'une formation politique unique, et non à l'occidentale, par affrontement public de formations concurrentes ? La tradition chinoise du consensus et de l'aspiration à l'harmonie ne permet-elle pas d'estimer durable un parti unique ouvert à toutes les forces vives de la nation ? La question aurait au moins mérité d'être posée.

La Chine immense, stable, aux bas salaires, devient, à vive allure, le principal atelier industriel du monde. Les capitaux, les délocalisations y affluent. La recherche de produits nouveaux semblait jusqu'à présent l'apanage des pays occidentaux et du Japon. Mais depuis le milieu de la décennie 1990, l'effort de la Chine pour monter en gamme, innover, développer sa recherche universitaire et d'entreprise, est impressionnant et commence à porter ses fruits. Si la Chine confirme sa position d'atelier industriel mondial à bas coûts, sous la pression durable de l'énorme masse rurale en quête d'emplois, et si, parallèlement, elle maîtrise la conception de produits nouveaux, sa puissance économique, relayée par le réseau financier chinois à travers le monde, ne sera-t-elle pas bientôt imparable ? Cette question aussi aurait pu être soulevée.

Philippe Delalande
(groupe Asie 21)

COMPTES RENDUS

CRETIN Thierry

Mafias du monde. Organisations criminelles transnationales. Actualités et perspectives

Paris : Presses universitaires de France, 2002, 246 p.

Partout dans le monde et se jouant des frontières, du Kosovo aux États-Unis, de la Sicile au Japon et à la Chine, en passant par la Turquie, l'Ukraine, le Mexique ou la Colombie, les mafias et la grande criminalité organisée tiennent tête aux États, en s'appuyant sur d'immenses ressources financières issues principalement du trafic de stupéfiants mais aussi des armes ou des migrants clandestins. Si les réalités mafieuses préoccupent, le secret qui entoure ces organisations criminelles est souvent porteur de sensationnel ou d'évocations fantasmatiques.

Thierry Cretin, magistrat détaché auprès de l'Office de lutte antifraude (Commission européenne) livre une troisième édition revue et augmentée d'une étude dont la finalité est « d'approcher au plus près les réalités criminologique, sociologique et économique des mafias ». Divisé en trois chapitres, l'ouvrage se veut à la fois « descriptif et analytique ».

Le premier chapitre, descriptif, présente un « tour du monde des mafias et de la grande criminalité organisée ». Il couvre tous les secteurs géographiques (sauf l'Afrique et l'Australie) en adoptant une démarche attentive aux aspects anthropologiques et à l'inscription sociale et économique des sociétés criminelles.

Le deuxième chapitre analyse les données présentées, et se livre à un travail de définition et de comparaison des différentes réalités criminelles. Il recense les « traits distinctifs d'une mafia » (caractère initiatique des sociétés mafieuses, position centrale de la famille, culture de la mort, usage de la violence...), opère une distinction avec « le concept de grande criminalité organisée [qui] englobe les mafias mais [qui], plus large, finit par désigner toute société criminelle parallèle et transnationale disposant d'une véritable personnalité morale, capable d'une adaptation sidérante aux événements, ce qui la distingue encore de l'association de malfaiteurs ».

Le troisième et dernier chapitre évalue « le poids des mafias (leur rapport au monde qui les entoure) » : relation au pouvoir et aux autorités légitimes, rôle de la corruption, influence économique et approche « entrepreneuriale » de la mondialisation, implication des mouvements mafieux sur les capacités de défense des États, sur l'ordre légal des démocraties...

Selon la conclusion de l'ouvrage, « le crime organisé pourrait bien être un des dangers planétaires de demain ». Riche d'informations recoupées et d'un travail de classification, cette étude aide en tout cas à cerner plus rigoureusement les enjeux de la menace.

Yann Vinh

DAMON JULIEN

La Question SDF. Critique d'une action publique

Paris : Presses universitaires de France (coll. Le Lien social), 2002, 271 p.

Trois axes majeurs peuvent être retenus de ce nouveau livre sur la « question SDF (sans domicile fixe) » : tout d'abord, Julien Damon analyse le traitement institutionnel de ce problème social. Il nous explique comment s'est construite la prise en charge par l'État de cette partie de la population. Ce qui aujourd'hui semble aller de soi est en réalité un phénomène récent. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que la question SDF est apparue dans l'agenda politique. Elle a alors été interprétée comme une priorité, et ce pour diverses raisons dont la principale est la visibilité croissante des personnes ainsi nommées, sensibilisant de ce fait l'opinion publique.

Le deuxième axe d'analyse choisi par l'auteur, tout à fait intéressant et pertinent, est une réflexion sur l'évolution du lexique concernant cette question. On peut lire d'une part dans le changement de vocabulaire (par exemple, parler non plus de clochard mais d'exclu ou bien de sans-abri), le passage d'une représentation péjorative attribuant l'origine de cette situation aux individus eux-mêmes, à une représentation compréhensive et compatissante, attribuant cette fois sa cause à la société. D'autre part, l'étude de ces dénominations plurielles pointe le double problème du regroupement d'une hétérogénéité de situations sous un seul mot, et de la fixité d'une identité à propos de phénomènes dynamiques et changeants (une personne dite SDF peut y répondre un jour comme plusieurs années).

Enfin, le parti pris philosophique de l'auteur est celui d'une position humaniste, considérant tout SDF comme un acteur et non une victime. La notion envisagée pour rendre compte au mieux de leur vie quotidienne est celle de « bricolage », symbolisant l'inventivité et le savoir-faire de ces personnes. Julien Damon critique largement différentes réflexions récentes ayant insisté sur le phénomène de désocialisation et, partant, sur la cause psychologique de la situation d'exclusion.

Peut-être est-ce là le point faible de cet ouvrage si riche : au lieu de penser les approches psychanalytique et sociologique en termes d'opposition, il pourrait sembler plus pertinent de les envisager de manière complémentaire. Car à moins de confondre discours psychiatrique et discours psychanalytique, on ne saurait taxer ce dernier de déterminisme. En faire l'impasse risque de remplacer un mythe par un autre, celui du SDF malade par celui du SDF volontaire.

Émilie Hache

DEMORGON Jacques

Histoire interculturelle des sociétés

Paris : Anthropos, 2002, 342 p.

Interculturel ! Contacts et échanges entre cultures singulières, différents donc du multiculturalisme, plus statique et mettant simplement l'accent sur la coexistence de plusieurs cultures à l'échelle mondiale ou au sein d'un même ensemble sociétal. Dans ce livre, extrêmement dense, est analysé en filigrane le rôle de l'interculturel dans l'histoire universelle. Structurellement, l'ouvrage s'articule en trois sous-ensembles.

Le premier porte sur l'« invention », ces dernières décennies, de l'interculturel. Le deuxième, intitulé histoire et culture, cœur du livre, s'appuie sur les travaux de nombreux sociologues, politologues, philosophes, R. Debray, J. Attali, F. Guattari, et nous en oublions. De cet ensemble, vigoureux et composite, on peut conclure à l'existence de quatre formes sociétales historiques se succédant chronologiquement mais pouvant coexister plusieurs générations durant. Ce sont les

moments communautaires, puis les sociétés royales-impériales, l'Europe moderne du XVI^e au XVIII^e siècle, auxquelles succèdent le temps du national-marchand, la révolution industrielle, et enfin l'informatonnel mondial contemporain. Cette deuxième partie se termine par l'analyse d'une culture singulière, produit d'une histoire particulière : celle de la Grande-Bretagne, avec la valorisation des inégalités, en opposition absolue avec la passion égalitariste française. Le troisième enfin traite de l'Europe et de l'informatonnel mondial.

Les constats dans cette troisième partie sont simples. Il y a mondialisation économique certes, mais aussi mondialisation culturelle, au-delà de la prégnance productiviste et échangiste. Il y a enfin l'informatonnel mondial, beaucoup moins soumis qu'on ne le croit aux stratégies de l'économie, autonome donc et éminemment culturel.

Cette mondialisation n'efface pas les singularités culturelles. Le couple franco-allemand nous en donne un aperçu intéressant malgré les efforts faits pour jeter des ponts entre les deux cultures ou, peut-être, parce que ces efforts mettent en exergue les différences. C'est ainsi, exemple parmi d'autres, que la mondialisation à l'allemande se veut avant tout consensuelle, alors que du côté français, le « dissensus », au sein de cette mondialisation, est pleinement assumé, voire souhaité, dans un cadre dominé par le souci de contrer la puissance américaine.

Ce bref compte rendu n'épuise pas la matière de ce livre, étonnamment dense et documenté, qui met bien en valeur et la prégnance et l'autonomie vis-à-vis des stratégies économiques, des paramètres culturels, dans toutes leurs dimensions.

Jacques Taïeb

FROISSART Pascal

La Rumeur. Histoire et fantasmes

Paris : Belin, 2002, 270 p.

De même que les rumeurs vont bon train, relayées, notamment, par le nouveau média qu'est Internet, les publications sur le phénomène se multiplient depuis les années 1990. À la suite d'historiens ou de sociologues, Pascal Froissart, qui est maître de conférences en science de l'information et de la communication, s'empare du phénomène. Il décortique méticuleusement les différentes approches disciplinaires dont celui-ci a fait l'objet, et soulève la question : une science de la rumeur est-elle possible ?

L'auteur s'attache tout d'abord à remonter le cours historique de l'apparition du phénomène, des traces relevées dans la littérature à l'avènement du concept, mis à jour par Stern en 1902 au sein de son laboratoire de psychologie expérimentale. Ainsi, le XX^e siècle peut être considéré comme le siècle de la rumeur — de la « rumeur d'Orléans » qui défraya la France des années 1960 et qui fut étudiée par Edgar Morin, à l'affaire plus récente de « l'avion du Pentagone ». Les rumeurs semblent suivre la courbe ascendante du développement des médias. La rumeur devient outil de communication, puis véritable arme de guerre.

Pascal Froissart se livre ici à un véritable exercice épistémologique autour du phénomène de la rumeur. À le lire, l'impossibilité d'en faire un véritable objet d'étude scientifique tient notamment à la volatilité des caractères qui le définissent. Dans le même sens, il relève qu'existent autant de définitions de la rumeur qu'il y a de chercheurs ; chacun fondant la sienne sur l'intuition qui le guide, chacun étant issu d'un champ disciplinaire particulier, qu'il s'agisse de la psychologie ou de la psychanalyse, ou encore de la sociologie.

Si nous pouvons gager que le « phénomène rumeur » continuera à faire couler de l'encre, Pascal Froissart conclut, quant à lui, que de savoir sur la rumeur, il n'y en a pas.

Stéphanie Buttay

HERVOUËT Gérard

L'Asie menacée

Paris : Presses de Sciences Po, 2002, 159 p.

L'auteur est professeur au département de science politique de l'université Laval à Québec, où il dirige le programme « Paix et sécurité internationales » de l'Institut québécois des hautes études internationales.

Ce petit livre tient dans sa conclusion d'une page et demie. La position unilatérale des États-Unis depuis le 11 septembre 2001 a provoqué en Asie orientale un attentisme perplexe. Les pays concernés observent la puissance américaine, qui tente d'abattre d'un coup des terroristes isolés, objectif non atteint alors qu'elle est capable de laminer un pays entier. La Chine a saisi l'occasion pour mieux se situer par rapport aux États-Unis tout en s'accordant de fait des libertés imprévues (abandon du thème des droits de l'homme par les Américains) pour liquider ses propres opposants devenus soudain « terroristes ». Les alliés des Américains dans la région sont eux-mêmes perplexes et hésitants devant l'apparition au grand jour du couple antagoniste Chine/États-Unis, latent mais moins visible jusque-là. Ils se demandent si leur déclassement programmé par rapport à la Chine est compris à Washington et si leur perte d'influence fait partie de la *Realpolitik* des conservateurs américains au pouvoir.

Les États d'Asie orientale sont très sensibles à la contradiction manifeste qui existe entre l'intransigeance de George W. Bush et le fait que, dans tous les domaines de pointe des nouvelles technologies, à commencer par les ordinateurs de nouvelle génération, qui sont les moyens logistiques indispensables de la guerre au XXI^e siècle, les entreprises américaines les plus performantes, liées au complexe militaire, tirent la moitié de leurs revenus de ventes aux pays asiatiques suspectés de « trahison ». Par ailleurs, le concept de démocratie, mis en avant jusqu'au 11 septembre, semble être passé au second plan dans la politique américaine, prête à faire feu de tout bois pour asseoir sa puissance, disent les pays les plus rétifs ; pour maintenir un ordre précaire dans la région, disent les plus optimistes.

La création hâtive d'un axe de défense américain, qui va de l'Asie orientale entière jusqu'aux îles Hawaii, oblige l'Asie du Sud à tenter de « faire partie » de l'Asie orientale (pour les bénéfices qu'elle peut en tirer) et l'Asie orientale à pénétrer le plus possible en Asie du Sud pour asseoir des positions nouvelles avec la bénédiction américaine. De ce fait, l'Asie orientale ne cesse de se recomposer. Il se pourrait que les États d'Asie orientale finissent par s'entendre sur des problèmes particuliers, tout en se passant progressivement de l'accord d'une « puissance tutélaire » qu'ils ont tendance à récuser.

Pierre Gentelle, membre d'Asie 21

Ces comptes rendus sont extraits de la base de données informatisée sur les études prospectives « Octave », de Futuribles International.

Pour en connaître les modalités de consultation, contacter Céline Laisney, à Futuribles

Tél. : 33 (0)1 53 63 37 72 - Fax : 33 (0)1 42 22 65 54

E-mail : documentation@futuribles.com - Site Internet www.futuribles.com

futuribles n° 286, May 2003

Pensions: Tinkering or Full Reform?

Jacques Bichot

It has been obvious for years —and studies over the last 40 years have indeed forecast—that France, just like the rest of Europe, would be faced with an ageing population which would in turn mean having to undertake a major reform of pensions. Such a reform has been part of the present French government's programme, but it remains to be seen what measures will be adopted and how effective they are.

One of the most often cited measures would be to increase the number of contribution-years needed in order to qualify for a full pension, as has already happened for employees in the private sector. However, Jacques Bichot argues here that the significance of this number differs depending on the particular state pension scheme (the basic old age pension, the supplementary pensions schemes, the arrangements for civil servants and other special categories), and that a straightforward adjustment, such as a shift from 37.5 to 40 contribution-years, would not be enough to achieve equality among them.

More seriously still, he shows that the system of contribution-years has many drawbacks, for example, the fact that they do not carry equal weight, depending on when they occur, and that the system is far too rigid, which can lead to the state and the social partners being obliged to default on commitments made years or decades earlier. He shows, too, that the pensions systems are arranged in such a way that the amount paid out is calculated according to rules that take no account of the resources available, which means that it is the resources that have to be adjusted and therefore the workforce suffers, unless the system is allowed to go into "partial bankruptcy", which threatens the legitimate rights of retired people.

The author consequently argues strongly in favour of a change to the rules governing the French pensions system. In particular, he would like a unified system with the same points for everyone and no actuarial bias, so that individuals would know precisely what their position was and could act accordingly;

the system could then always be operated in line with current circumstances but without harming established rights.

Rather than putting an end to the present rigid arrangements with an uncertain future, the analyses and proposals made here by Jacques Bichot are motivated by a justified need both to restore equity with regard to pensions in France and to allow there to be constant and smooth adjustments in the face of turbulent and uncertain social and economic circumstances.

The Future as Object of Desire

Chantal Lebrun

People today —especially, perhaps, in Europe—have the feeling that they are living in a world that is increasingly uncertain, unpredictable and threatening. As a result, they have a strong tendency to turn inwards and see themselves as victims. They reckon that they have little —and indeed less and less— room for manoeuvre in shaping a future that it is nevertheless their responsibility to build.

How can we shake off this feeling of "victimization" and restore a sense of desire as a creative force shaping the future? This is in essence what Chantal Lebrun is trying to explain here.

Using her experience as a psychoanalyst, Lebrun sets out to describe the perverse route by which we come to feel that we are slaves of the outside world and to look there for scapegoats for all our problems. She then tries to show how we can free ourselves from this view and instead revive a free and creative attitude, regaining the means to reshape the world and ourselves — in short, to take full responsibility once again for building a future that we have actively chosen.

Pointing out that, in periods of great upheaval, there are severe challenges to the primacy of reason, which must give way to the domain of the imagination, Chantal Lebrun stresses the need for us to change ourselves and to create for ourselves a vision of the future we actively want, and the desire to achieve it will then give us the strength to transform the impossible into the possible...

War in Iraq: the Economic Consequences for the United States

Geneviève Schméder

Geneviève Schméder, on the basis of several studies carried out in the United States, examines the potential costs and benefits of the war in Iraq for the American economy.

The estimates of the costs naturally vary depending on the length and difficulty of the war, its immediate aftermath, and what happens to oil prices...

The author stresses that military victory is much less important than the restoration of peace, and ponders the post-war phase, humanitarian aid and the reconstruction of Iraq. It is clear that, unlike the period of the Marshall Plan, the United States is no longer in a position to help the region as it might have in other times.

Lastly, Geneviève Schméder argues that the American economy, far from gaining from the conflict, could suffer badly as a result of it.

The Asian Economic Boom

Philippe Delalande

In 2002 East Asia has again achieved a high rate of growth. Philippe Delalande asks whether it can last, noting that the Asian development model—originally based on exports—is beginning to change.

In examining which are the most successful economies, the author argues that although at the outset Japan acted as the driving force in the region, its leading position is now being challenged by the growth of China.

Finally, Philippe Delalande wonders about the emergence of an economic organization in East Asia and concludes, in essence, that just such a regional organization is developing and in the long term is likely to be in competition with the countries of the European Union.

Dying for Space

André Lebeau

The dramatic accident that recently destroyed the *Columbia* space shuttle inevitably revives the debate about the wisdom of manned space exploration.

After recalling that "nothing great is achieved unless the resources of intelligence are combined with those of courage", André Lebeau reminds us of the aim of manned space flights: the exploration by human beings of the solar system, planets and asteroids where human life may be possible.

He describes the means required, in particular for space travel, with their strengths and weaknesses.

What if George Bush Was Right? The American Stance on the Kyoto Agreement

Pierre Bonnaure

And What if George Bush Was Quite Wrong? Climate Change: a Global Challenge

André Lebeau

In December 1997, the leaders of 168 countries agreed in Kyoto to reduce their emissions of greenhouse gases which are suspected of disturbing the climate by 5.2% before 2012.

Four years later, the United States withdrew from the agreements. Why? Pierre Bonnaure tries to explain the American position and to demonstrate that ultimately the United States perhaps does more for the environment than the European countries...

Leaving aside George Bush, André Lebeau replies that we are, for the first time, confronted with a truly global challenge, a challenge that requires humanity to act globally. The fact that the United States is the leader of the world means that it has a duty to act in the best interests of the future of humankind. It is therefore altogether regrettable that the United States is more concerned to protect its own interests rather than to lead global action in the face of the threats looming over the Earth.

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

Chief Editor : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, 75007 Paris, France. Tel. : 33 (0)1 53 63 37 70. Fax : 33 (0)1 42 22 65 54
E-Mail : revue@futuribles.com - Web site : www.futuribles.com

Découvrez les numéros spéciaux de *futuribles*



Les usages du temps
N° 285, avril 2003, 12 €



La Grande Europe
N° 282, décembre 2002, 12 €



Les valeurs des Européens
N° 277, juillet-août 2002, 20 €



La délinquance des jeunes
N° 274, avril 2002, 12 €



L'univers des croyances
N° 260, janvier 2001, 11,89 €

Abonnement - Commande

À retourner à **Futuribles** - 55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France
Tél 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54 • revue@futuribles.com • www.futuribles.com

- Je commande exemplaire(s) du n° 260
..... exemplaire(s) du n° 274
..... exemplaire(s) du n° 277
..... exemplaire(s) du n° 282
..... exemplaire(s) du n° 285

Je m'abonne à **Futuribles** pour un an (11 n°)

- France 110 € (étudiants 55 € sur justificatif)
 Autres pays/DOM TOM 115 € (étudiants 63 €)

Je règle € par chèque à l'ordre de Futuribles
 carte Visa American Exp.

N° Exp. fin

Nom

Prénom

Titre

Organisation

Adresse

.....

.....

Tél

Date Signature

futuribles

MAI 2003 - NUMÉRO 286

- Retraites : état d'urgence** 3
Hugues de Jouvenel
- Retraites : ajustement ou réforme ?** 5
Jacques Bichot
- Le futur comme objet de désir** 29
Chantal Lebrun
- Guerre en Irak : les conséquences économiques aux États-Unis** 43
Geneviève Schméder
- L'essor économique de l'Asie** 53
Philippe Delalande
- Mourir pour l'espace** 61
André Lebeau
- Forum**
- Et si George Bush avait raison ?** 65
La position américaine sur le protocole de Kyoto
Pierre Bonnaure
- Et si George Bush avait tout faux ?** 70
Le changement climatique, un défi planétaire
André Lebeau
- Actualités prospectives** 75

La crise du café / On parie ? / Réforme éducative ou menace sur l'ordre chinois ? / Démocratie et valeurs / Le solaire s'industrialise / Plus d'assurances tous risques / SMS contre pouvoir chinois / Vieillesse et demande de logements en France.

Bibliographie

Analyses critiques 87

G. Bénichou. *Le Chiffre de la vie* / I. Attané (sous la dir. de). *La Chine au seuil du XXI^e siècle : questions de population, questions de société* / J.-P. Fitoussi. *La Règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe* / J. Paitra, H. Duplaix. *Votre imaginaire interdit de travail. Ces comportements qui changent la vie* / F. Vaniscotte, P. Laderrière (sous la dir. de). *L'École : horizon 2020* / P. Gauchon. *Le Modèle français depuis 1945* / J.-L. Domenach. *Où va la Chine ?*

Comptes rendus 99

Abstracts 103



2-84387-287-1